



PLAN LOCAL D'URBANISME

de la commune de Béthancourt-en-Valois

6.4

Recueil des risques et contraintes

Vu pour être annexé à la
délibération X fU d d fc VU h c b du 'D@
d U f ^ Y ' Conseil Municipal en date
du & \$ # \$ * # & \$ % -



2, Bis Rue Louis Armand
60800 Crépy-en-Valois

Tél: 03.44.59.10.81
Fax: 01.60.09.19.72
Email: urbanisme@cabinet-greuzat.com
Web: www.cabinet-greuzat.com

Le Maire

6.4.1 Etude des aléas ruissellement et coulées de boue

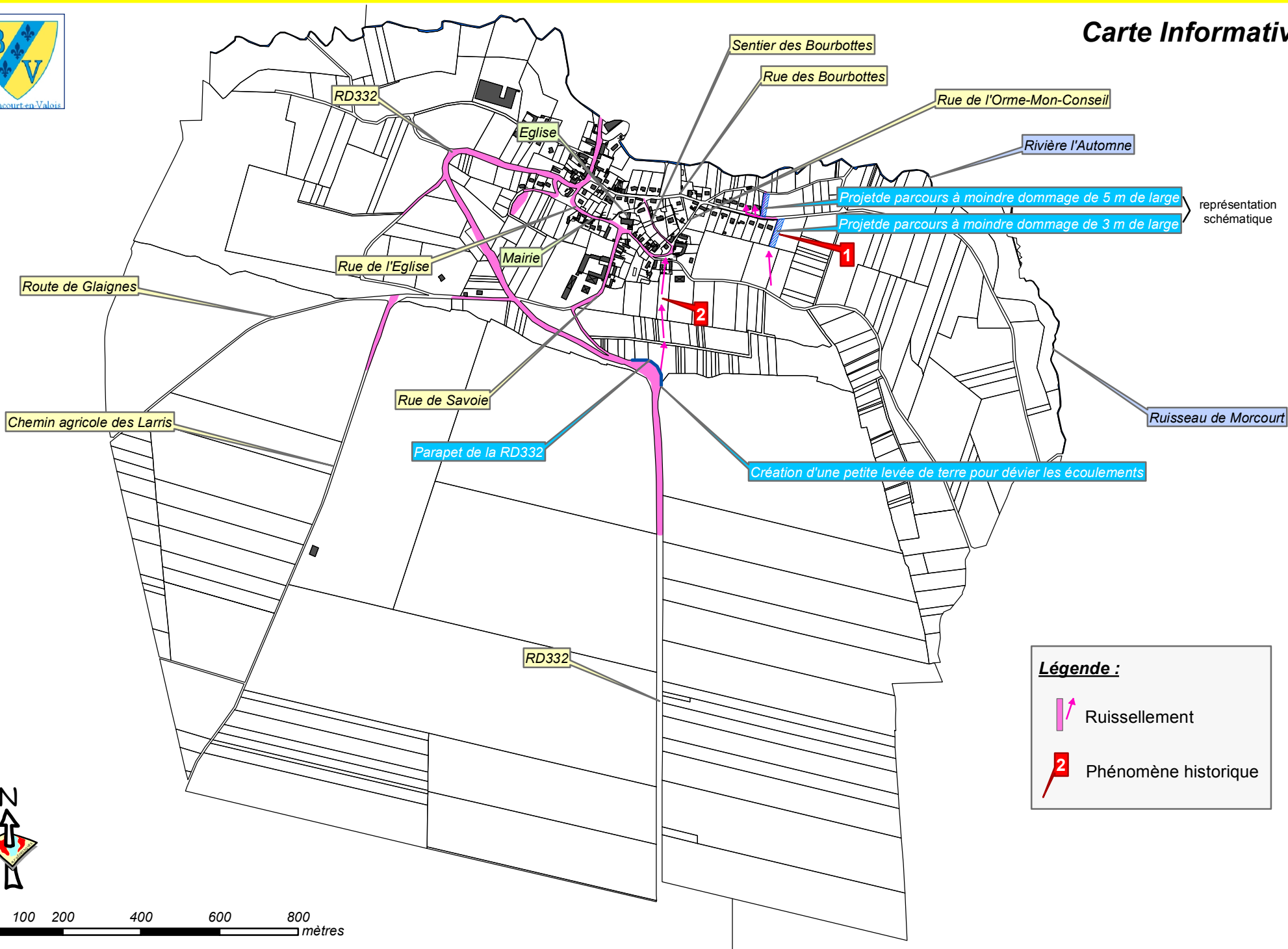
6.4.2 Nuisances acoustiques

6.4.3 Sites et sols pollués

6.4.4 Autres documents utiles





Carte Informatrice



Projet de parcours à moindre dommage de 5 m de large
Projet de parcours à moindre dommage de 3 m de large

représentation schématique

Légende :

-  Ruissellement
-  Phénomène historique

0 100 200 400 600 800 mètres

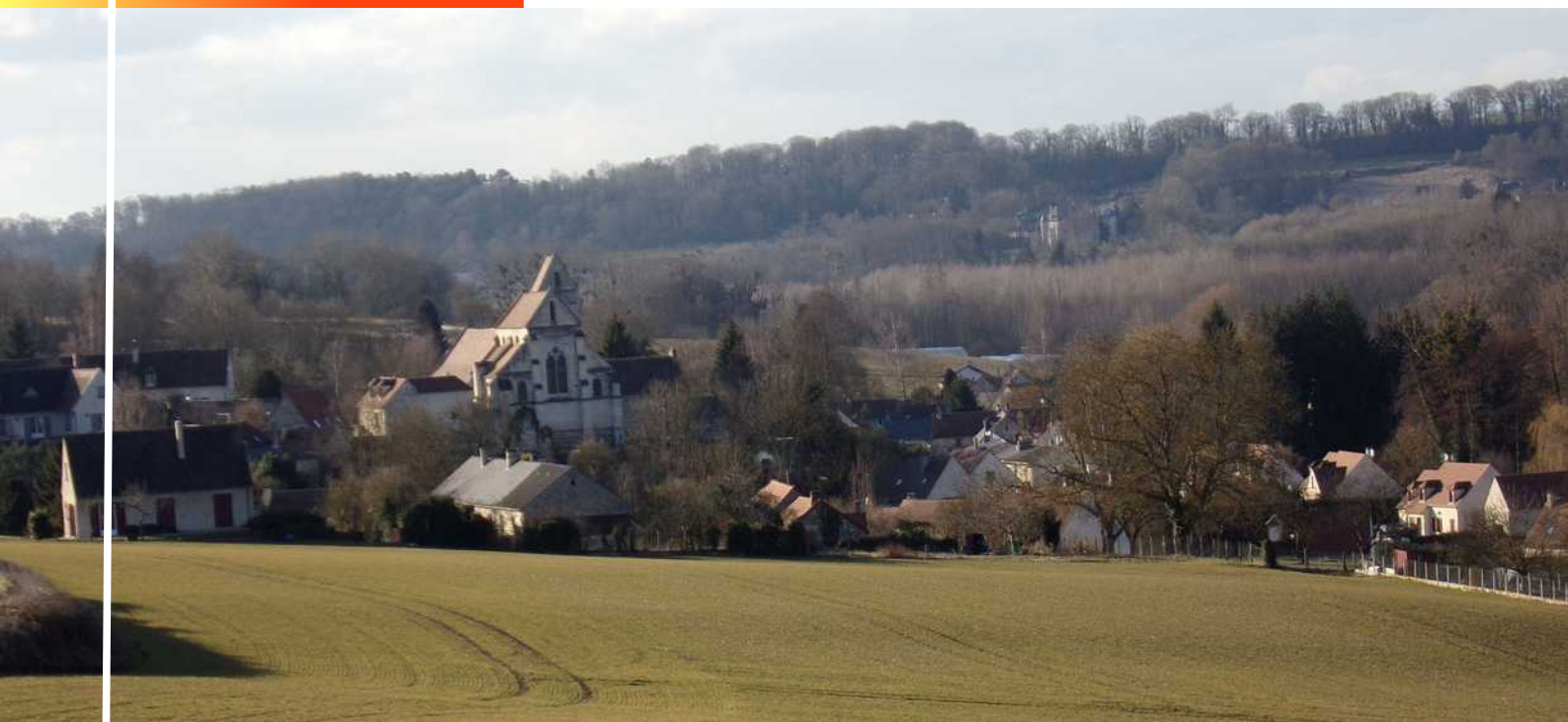
Commune
de Béthancourt-en-
Valois



Béthancourt-en-Valois

Carte des aléas

Commune de Béthancourt-en-Valois



Note de présentation

Maître d'ouvrage
Commune de Béthancourt-en-Valois

Réalisation
Alp'Géorisques



<i>Référence</i>	18101345	<i>Version</i>	1.0
<i>Date</i>	Octobre 2018	<i>Édition</i>	5 octobre 2018

Identification du document

Projet	Carte des aléas de Béthancourt-en-Valois		
Titre	Carte des aléas		
Document	rapport aléas Bethancourt version 1.0.odt		
Référence	18101345		
Proposition n°	D1611191	Référence commande	
Maître d'ouvrage	Commune de Béthancourt-en-Valois	Mairie – 60129 BETHANCOURT-EN-VALOIS	
Maître d'œuvre ou AMO			

Modifications

Version rapport	Date	Version carte	Auteur	Vérifié par	Modifications
1.0	13/06/18	1.0	EP	NC	
1.0	05/10/18	1.0	EP		Version finale

Diffusion

Chargé d'études	Eric PICOT	04 76 77 92 00	eric.picot@alpgeorisques.com
Diffusion	Papier	✓	
	Numérique	✓	

Archivage

N° d'archivage (référence)	18101345
Titre	Carte des aléas - Note de présentation
Département	Oise (60)
Commune(s) concernée(s)	Commune de Béthancourt-en-Valois
Cours d'eau concerné(s)	L'Automne
Région naturelle	Oise - Hauts de France
Thème	Carte des aléas
Mots-clefs	carte aléas de Béthancourt-en-Valois département de l'Oise

SOMMAIRE

I.PRÉAMBULE.....	7
II.PRÉSENTATION DE LA COMMUNE.....	9
II.1.Localisation.....	9
II.2.Occupation du territoire.....	9
II.3.Démographie.....	10
II.4.Le milieu naturel.....	11
II.5.Contexte géologique.....	11
II.5.1.Formations Tertiaires.....	12
II.5.2.Formations Quaternaires.....	12
II.6.Réseau hydrographique.....	13
II.7.Hydrogéologie.....	14
II.8.La pluviométrie.....	15
III.PHÉNOMÈNES NATURELS ET ALÉAS.....	16
III.1.Approche historique des phénomènes naturels.....	16
III.2.Observations de terrain et détermination de l'aléa.....	17
III.2.1.Ruissellements ravinement et coulées de boue.....	17
III.2.1.1.Identification des zones de ruissellement et de ravinement.....	18
III.2.1.2.Qualification de l'aléa de ruissellement et de ravinement.....	25
III.2.1.3.Aléa sismique.....	27
III.3.Elaboration de la carte des aléas.....	28
III.3.1.Notion de « zone enveloppe ».....	28
III.3.2.Le zonage « aléa ».....	28
IV.ENJEUX ET VULNÉRABILITÉ.....	29
IV.1.Enjeux communaux.....	29
IV.2.Enjeux vulnérables.....	29
V.CONCLUSION – GESTION DE L'URBANISME ET DES AMÉNAGEMENTS EN ZONE DE RISQUES NATURELS.....	30

I. Préambule

La commune de Béthancourt-en-Valois a confié à la Société ALP'GEORISQUES - Z.I. - rue du Moirond -38420 DOMENE l'élaboration d'une carte des aléas sur l'ensemble de son territoire.

Ce document, établi sur fond cadastral au 1/5 000, s'intéresse aux phénomènes naturels de ruissellements et de coulées de boue pouvant se manifester. Une définition de ces phénomènes naturels est donnée dans les pages suivantes.

La cartographie a été élaborée à partir de reconnaissances de terrain effectuées en mars 2018 par Eric PICOT, chargés d'études, et d'une enquête auprès de la municipalité et de divers services pouvant apporter des informations sur les phénomènes étudiés.

La cartographie des aléas est réalisée dans le respect des guides méthodologiques officiels de l'État (guides PPRN relatifs à la qualification des aléas), des doctrines départementales (lorsqu'elles existent) et des grilles d'aléas présentées dans ce document. Elle repose sur une expertise intégrant :

- la connaissance des événements historiques ;
- l'exploitation de la bibliographie disponible ;
- les reconnaissances de terrain ;
- les incertitudes liées à la méthodologie et à la nature même des phénomènes cartographiés.

La carte des aléas est établie pour des phénomènes ou des scénarios de référence, tels que décrits dans le corps du texte de ce rapport. Elle ne prétend pas à l'exhaustivité, d'autant que les reconnaissances de terrain ne peuvent être réalisées que depuis les espaces publics (voiries et chemins), sauf à obtenir l'accord des propriétaires. Faute de pouvoir accéder aux espaces privés, la connaissance topographique n'est bien souvent fondée que sur l'utilisation de la carte IGN au 1/25 000. La carte IGN et le fond cadastral n'étant pas parfaitement compatibles entre eux, l'expert est parfois amené à faire des approximations. Par ailleurs, la cartographie des aléas ne pouvant représenter, ni toute la finesse, ni la subtilité de la réalité du terrain, elle opère nécessairement à des simplifications (globalisation et symbolisme sémiologique).

La cartographie des aléas est établie au 1/5 000 et sa précision ne peut être supérieure en agrandissant la carte.

Une carte des aléas provisoire est soumise à l'avis des élus (et le cas échéant à son AMO) qui ont tout loisir pour formuler des observations pour compléter ou corriger ce document. L'attention des élus doit en premier lieu porter sur les secteurs urbanisés ou urbanisables concernés par les aléas. Les demandes d'adaptation ou de correction sont systématiquement validées par l'expert, si nécessaire après de nouvelles reconnaissances de terrain ou réunions de travail. Le document définitif n'est édité qu'après validation des modifications par la collectivité (et/ou de son AMO) qui, après avoir pris connaissance des corrections de la version provisoire, a délibéré et délivré son accord.

La carte des aléas constitue donc un consensus d'affichage entre l'expert (connaissance sur les phénomènes naturels, expertise de terrain), les élus (connaissance de la sensibilité du territoire et

des événements passés), l'AMO (s'il existe : compétence technique) et éventuellement les services de l'État (respect des doctrines nationales et départementales) pour la meilleure acceptabilité possible du document.

La carte des aléas ne doit pas être figée. Après chaque événement majeur, il est recommandé de vérifier la conformité du document et, le cas échéant, de procéder à une actualisation de celui-ci.

II. Présentation de la commune

II.1. Localisation



Figure II.1: localisation de la commune de Béthancourt-en-Valois

La commune de Béthancourt-en-Valois se situe au sein de la vallée de l'Automne, à 6 kilomètres au nord de Crépy-en-Valois et à 15 kilomètres au sud de Compiègne. Elle est limitrophe avec les communes de Séry-Magneval, Orrouy, Gilocourt et Morcourt. Elle est administrativement rattachée au canton de Crépy-en-Valois et à l'arrondissement de Senlis.

II.2. Occupation du territoire

La commune de Béthancourt-en-Valois couvre une superficie de 412 hectares (4,12 km²). Elle s'inscrit dans un environnement fortement agricole dominé essentiellement par la culture de la betterave. Plus des trois quarts de son territoire sont ainsi consacrés à cette activité. Seul son village, les zones humides et inondable de l'Automne et quelques zones de versants boisés ou enherbés y échappent.

Le village de Béthancourt-en-Valois regroupe la totalité de l'habitat. Situé dans la partie nord de la commune, il s'avance quasiment jusqu'en bordure de l'Automne et se connecte avec la zone urbaine de la commune de Gilocourt. Sa partie ancienne est organisée le long de la RD332 et des

rues de l'Église et de l'Orme-Mon-Conseil. Elle est composée de maisons individuelles de style traditionnel, dont certaines sont mitoyennes. Un bâti pavillonnaire plus récent s'est développé à sa périphérie, notamment le long de la rue des Bourbottes. Relativement contenu, il n'entraîne pas d'étalement excessif de l'urbanisation.

La commune est principalement desservie par la RD332 qui relie Crépy-en-Valois à Compiègne (axe départemental sud - nord). Cette route recoupe la vallée de l'Automne empruntée par la RD32 et la RD123 qui desservent plus indirectement la commune (voies départementales secondaires traversant la commune voisine de Gilocourt). Quelques chemins communaux complètent ce maillage routier, dont celui de Glaignes qui rejoint la commune du même nom.

Quelques exploitations agricoles et de petites entreprises artisanales ou de services sont installées sur la commune. Elles permettent le maintien d'une activité économique assurant quelques revenus à la collectivité. Le village ne dispose pas de commerce. Les habitants se tournent vers les localités voisines pour s'approvisionner.

II.3. Démographie

La courbe démographique de la commune de Béthancourt-en-Valois a connu une évolution en dents de scie jusqu'au recensement de 1968. Elle a ensuite progressé régulièrement jusqu'en 1999, avant de stagner jusqu'en 2009 puis de connaître un léger infléchissement. En 2014, la commune comptait 240 habitants.

Le tableau et le graphe ci-dessous retranscrivent l'évolution démographique de la commune sur les soixante dernières années.

Année de recensement	1954	1962	1968	1975	1982	1990	1999	2009	2014
Population	204	202	179	194	213	228	249	249	240

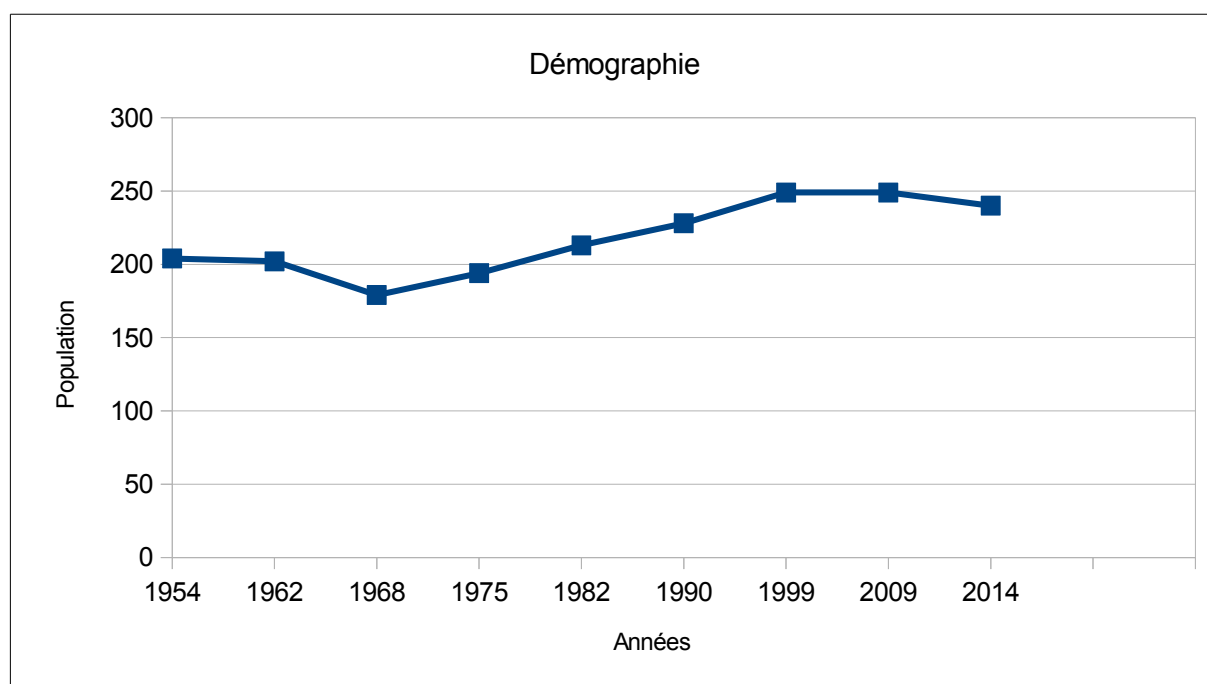


Figure II.2: évolution de la population entre 1954 et 2015

II.4. Le milieu naturel

La commune de Béthancourt-en-Valois se situe au sein d'un vaste plateau entaillé par la vallée de l'Automne et ses nombreuses ramifications. Une topographie vallonnée s'observe au niveau de ce réseau de vallées plus ou moins larges et encaissées. Des pentes faibles à modérées soulignent le relief ainsi formé. Le reste de la commune est quasiment plat. Quelques buttes ou petites collines se détachent dans le paysage, mais en dehors du territoire communal. Elles montrent que la zone plane correspond à un plateau intermédiaire.

Cette configuration topographique est mise à profit par l'agriculture qui exploite intégralement la zone de plateau et une partie du pied de versant de la vallée de l'Automne. La forêt est peu représentée sur la commune. Quelques bosquets et de petits boisements occupent certaines parties du versant, dont la partie sommitale relativement pentue.

Les altitudes de la commune sont très faibles. Elles s'étagent entre 47 mètres dans la vallée de l'Automne, en limite communale avec Orrouy, et 126 mètres sur la zone de plateau au lieu-dit la Couture Oignon.

II.5. Contexte géologique

La commune de Béthancourt-en-Valois se situe au sein d'un vaste bassin sédimentaire occupant le Centre-Nord de la France (Bassin Parisien). Cette entité géologique se compose de dépôts sédimentaires reposant en couches presque horizontales sur un socle métamorphique. De nombreux sondages géologiques réalisés dans la partie sud-est du département permettent une relative bonne connaissance du sous-sol. Ils montrent invariablement, depuis la surface, une succession de limons superficiels recouvrant une épaisse série de dépôts Éocènes (ère tertiaire) composés de calcaires et de sables. L'ensemble est au contact de formations sédimentaires de l'ère secondaire présentes à grande profondeur.

Tectoniquement, les couches géologiques sont peu déformées. Elles présentent un léger plongement régulier orienté nord-est – sud-ouest en direction du centre du bassin de Paris. Des « rides » synclinales et anticlinales (plissements à grand rayon de courbure) perturbent parfois cette pente régulière. Elles sont la réponse à l'histoire tectonique des grandes régions voisines du Bassin Parisien (répercussion d'ondes tectoniques alpines). La notice de la carte géologique de Senlis décrit de tels plissements synclinaux au niveau des vallées de l'Oise et de l'Automne.

La mise en place du bassin sédimentaire parisien résulte d'un lent effondrement de la région au cours de l'ère primaire, suivi de transgressions marines à grande échelle tout au long des ères secondaire et tertiaire. Cette longue et complexe histoire géologique, liée aux dérives continentales et orchestrée par l'activité tectonique régionale, a donné naissance à un vaste plateau calcaire de plusieurs centaines de mètres d'épaisseur, légèrement incliné vers le sud. Des formations détritiques sableuses s'intercalent parfois au sein des dépôts carbonatés. Elles correspondent à des zones de sédimentation péri-continentale intervenues à des périodes bien précises (zones de sédimentation peu profondes proches des zones continentales émergées) et soulignent les changements de conditions de sédimentation intervenus durant ce long cycle géologique (alternance entre sédimentation en eaux profondes formant du calcaire et sédimentation péri-continentale livrant des matériaux granuleux).

Divers grands stades de sédimentation ont ainsi conduit à la formation du Bassin-Parisien. Chaque type de dépôt identifié au sein de cette vaste région n'occupe cependant pas systématiquement tout le bassin, car les périodes de sédimentations ne se sont pas forcément manifestées

simultanément de partout. A l'échelle de la région, on peut citer les principales phases géologiques suivantes :

- Des matériaux détritiques issus de l'érosion des massifs Hercyniens environnants ont sédimenté au cours du Trias (début de l'ère Secondaire) avant de laisser la place à des dépôts évaporitiques caractéristiques de mers chaudes peu profondes.
- Au jurassique, des dépôts carbonatés se sont accumulés, en même temps que le bassin s'enfonçait sous son propre poids (phénomène de subsidence).
- Au Crétacé, la région est inégalement envahie par la mer. Le Nord du bassin émerge alors que le Sud reste régulièrement inondé. Cette époque voit se former des dépôts sableux. Puis à la suite d'une importante nouvelle transgression, le Crétacé supérieur voit se former d'imposants dépôts marins qui vont donner naissance à la craie.
- Au Paléocène (début de l'Ere Tertiaire) la région se soulève sous l'action de l'orogénèse alpine, ce qui permet son émergence et entraîne une légère courbure des couches géologiques en même temps que l'élévation des Vosges.
- S'en suit de nouvelles phases de transgressions / régressions marines à l'Éocène accompagnées de dépôts calcaires et sableux, la mise en place du réseau hydrographique actuel et de nouveaux ajustements tectoniques au Pliocène qui ont abouti à la configuration régionale actuelle.

Au niveau de la commune de Béthancourt-en-Valois, seules deux formations Tertiaires de l'Éocène affleurent au niveau des versants de la vallée de l'Automne. Le reste du territoire communal est soit recouvert par un limon quaternaire de plusieurs mètres d'épaisseur (secteur de plateau) soit occupé par des alluvions actuelles de l'automne (fond de la vallée de l'automne).

II.5.1. Formations Tertiaires

- Un ensemble de niveaux de sables et d'horizons argileux de l'Yprésien supérieur compose la base des versants de la vallée de l'Antenne. Les sables de granulométrie fine à grossière sont à dominante quartzreuse, parfois argileux (glaucanie) ou parfois assez purs et micacés. L'argile est plus irrégulièrement présente. Elle s'intercale dans les sables sans former des couches réellement continues.
- Des niveaux calcaires du Lutécien reposent sur les sables en formant la moitié supérieure du plateau. Il s'agit de calcaires tendres et relativement friables durcissant à l'air libre. Des passages marneux peuvent également être rencontrés. Au contact des sables de l'Yprésien, les niveaux calcaires présentent un certain aspect grenu lié à la présence de sable dans leur composition.

II.5.2. Formations Quaternaires

- Une grande partie du territoire communal est recouverte d'une épaisse couche de limons loessiques dont l'épaisseur peut atteindre plusieurs mètres. Il s'agit d'une formation composée généralement de matériaux fins et pouvant présenter de fortes proportions argileuses. Sa granulométrie varie toutefois localement au contact des formations qu'elle recouvre. Elle présente ainsi une transition à tendance caillouteuse à sa base, au contact du calcaire.

Le plateau est ainsi recouvert par des limons quaternaires. La carte géologique en signale également au pied des versants de la vallée de l'Automne. A ce niveau, ils peuvent être mélangés avec des colluvions, qui sont des matériaux plus récents issus du lessivage des terrains par des écoulements.

- Le fond de la vallée de l'Automne est occupé par des alluvions modernes et des niveaux de

tourbes liés au cours d'eau actuel. Les épaisseurs de tourbe peuvent être importantes, les conditions étant favorables à sa formation (vallée de l'Automne à fond large et de faible pente permettant l'installation de zones humides, végétation, etc.).

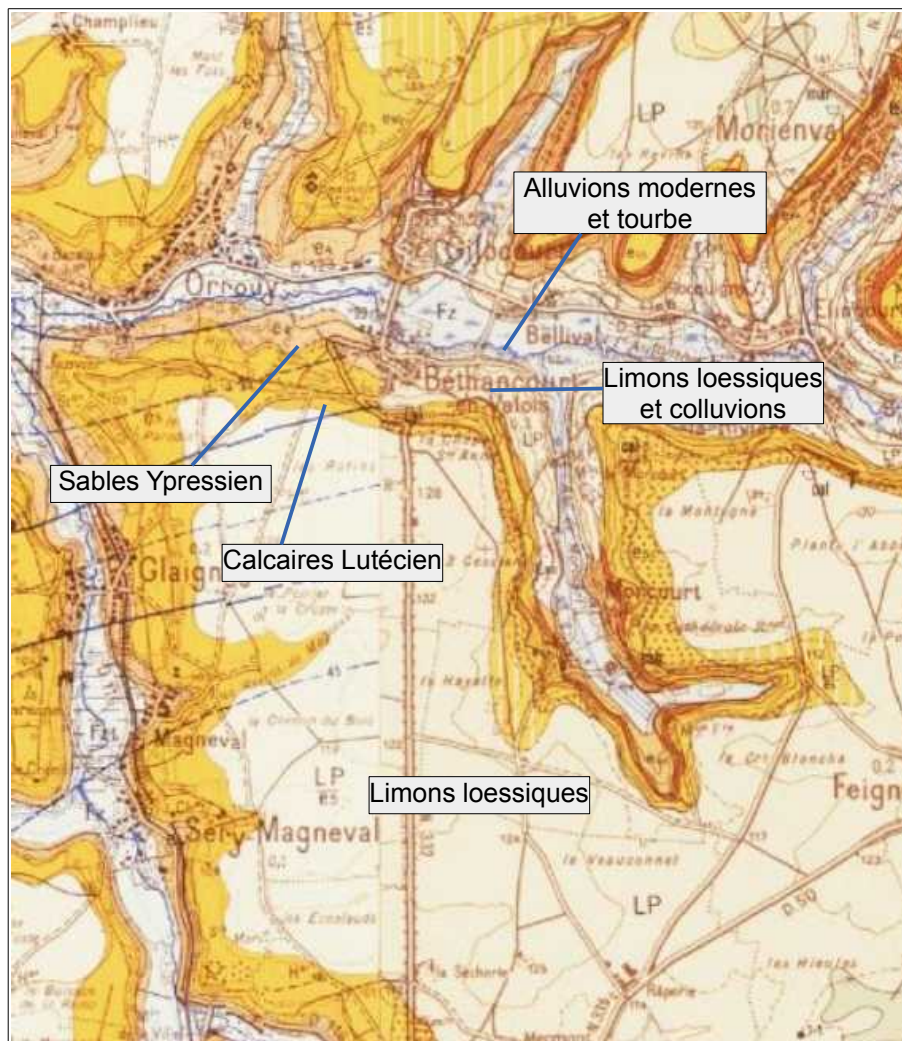


Figure II.3: extrait de la carte géologique (feuilles XXIV-12 Senlis et XXV-12 Villers-Cotterêts).

II.6. Réseau hydrographique

L'Automne longe la limite communale nord de Béthancourt-en-Valois. Ce cours d'eau draine l'intégralité du territoire communal, soit directement par le biais de divers talwegs, soit par l'intermédiaire de ses affluents le Morcourt et le Sainte-Marie situés respectivement à l'est et à l'ouest de la commune.

L'Automne, qui est un affluent de l'Oise, prend sa source près de Villers-Cotterêts. Elle serpente dans une vallée au fond relativement large et dotée d'une très faible pente en long. Elle possède un bassin versant relativement étendu de plusieurs dizaines de kilomètres carrés, ce qui en fait un cours d'eau important.

II.7. Hydrogéologie

Le fond de la vallée de l'Automne est occupé par des alluvions et de la tourbe renfermant un aquifère alluvial. Des zones marécageuses sont présentes. Elles alternent avec des espaces enherbés ou boisés qui montrent également des signes très prononcés d'humidité. Des remontés de nappe sont possibles en période de forte pluviométrie et de débit soutenu du cours d'eau. Le sous-sol est un réservoir répondant très certainement aux conditions hydrologiques régnantes. De l'eau peut ainsi affleurer et stagner en surface, sans forcément qu'il y ait débordement du cours d'eau.

La base de donnée des remontés de nappe du BRGM signale une sensibilité très élevée de remontée de nappe dans l'axe de la vallée de l'Automne. Elle délimite un périmètre relativement large et étendu signalant cet aspect. Cette sensibilité décroît sur les bordures de la vallée. L'affichage qui en découle paraît empiéter exagérément sur les versants, ce qui peut s'expliquer par le type de support du document (fond topographique peu précis avec plage de visualisation s'étendant entre 1/500 000 et 1/100 000).

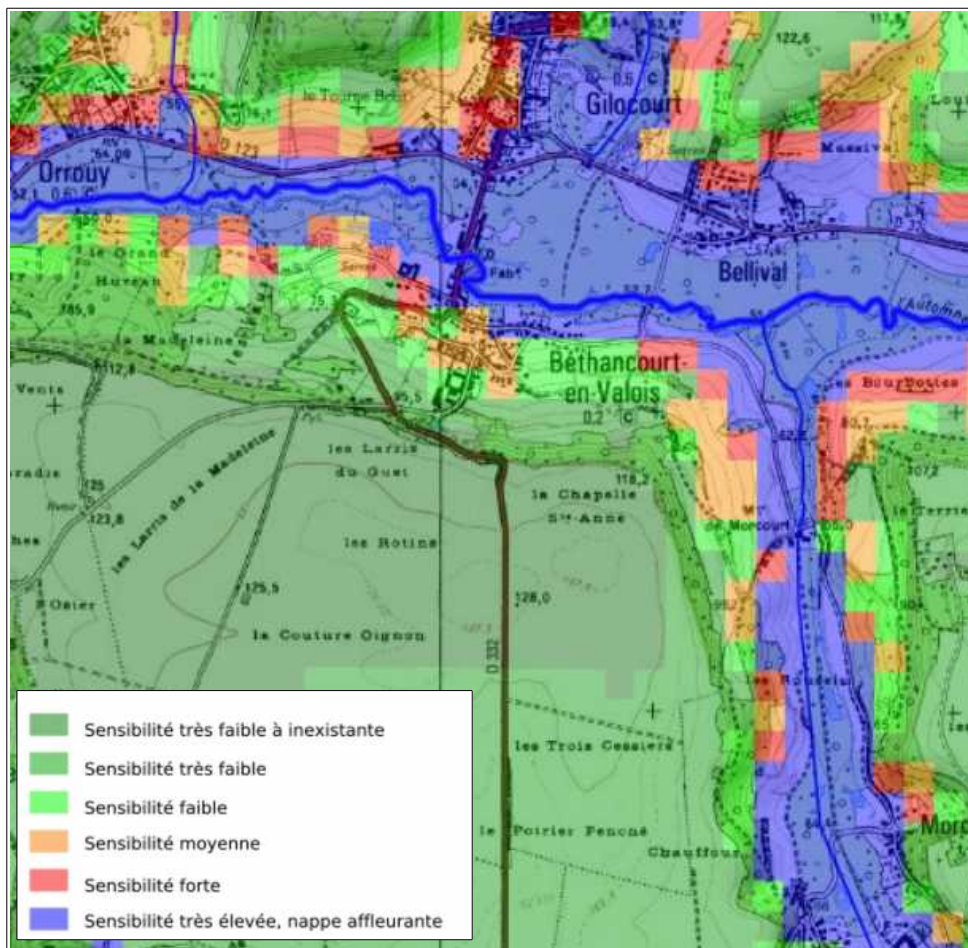


Figure II.4: extrait de la carte BRGM des remontés de nappe.

II.8. La pluviométrie

Les précipitations jouent un rôle essentiel dans l'apparition et l'évolution des phénomènes naturels, notamment de ruissellements et d'inondations. La station météorologique de Creil, située à une trentaine de kilomètres à l'ouest de Béthancourt-en-Valois, nous renseigne sur le régime pluviométrique de la région. Le tableau et le graphe suivants présentent, pour information, les valeurs moyennes mensuelles relevées sur la période 1981 – 2010.

<i>Janvier</i>	<i>Février</i>	<i>Mars</i>	<i>Avril</i>	<i>Mai</i>	<i>Juin</i>
<i>58,8 mm</i>	<i>45,6 mm</i>	<i>52,6 mm</i>	<i>48,1 mm</i>	<i>61,8 mm</i>	<i>58,2 mm</i>
<i>Juillet</i>	<i>Août</i>	<i>Septembre</i>	<i>Octobre</i>	<i>Novembre</i>	<i>Décembre</i>
<i>55,6 mm</i>	<i>56,6 mm</i>	<i>50,1 mm</i>	<i>70,8 mm</i>	<i>56,6 mm</i>	<i>65,4 mm</i>

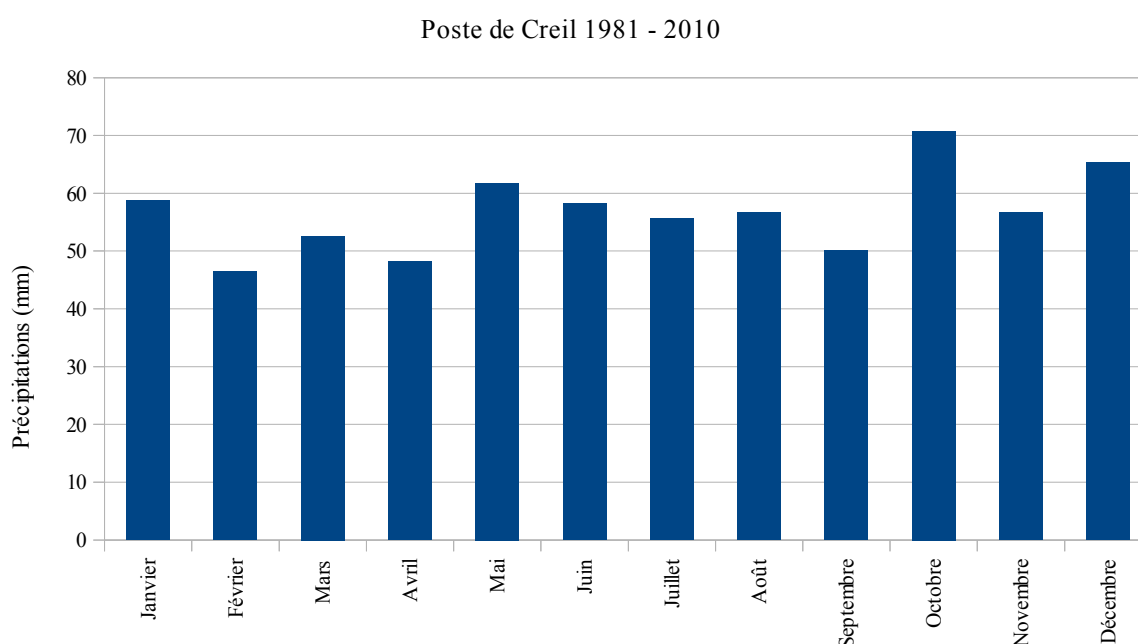


Figure II.5: précipitations mensuelles moyennes relevées à Creil sur la période 1981 - 2010 (source Météo-France).

Ce graphique met en évidence une pluviométrie relativement constante au cours de l'année. Quelques pics se remarquent au printemps et à l'automne mais sans réellement se détacher par rapport au reste de l'année.

Ces valeurs moyennes masquent toutefois les précipitations importantes qui peuvent être observées lors d'épisodes pluvieux prolongés ou qui peuvent s'abattre sur des périodes de temps très courtes. Ainsi, des orages violents peuvent générer des précipitations supérieures aux normales et être à l'origine de nombreux désordres du fait d'intenses ruissellements.

III. Phénomènes naturels et aléas

Parmi les divers phénomènes naturels susceptibles de se manifester, seuls les ruissellements / ravinements / coulées de boue ont été étudiés sur la commune.

L'exposition sismique de la commune est rappelée. Elle ne fait pas l'objet d'un zonage particulier.

Les définitions retenues pour les phénomènes naturels identifiés sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Phénomènes	Symboles	Définitions
Ruissellement sur versant / Ravinement	V	Divagation des eaux météoriques en dehors du réseau hydrographique suite à de fortes précipitations. Ce phénomène peut provoquer l'apparition d'érosions localisées (ravinement) et des écoulements boueux.
Séisme	-	Il s'agit d'un phénomène vibratoire naturel affectant la surface de l'écorce terrestre et dont l'origine est la rupture mécanique brusque d'une discontinuité de la croûte terrestre.

Tableau n° III.1 : définition des phénomènes naturels étudiés

III.1. Approche historique des phénomènes naturels

Quelques phénomènes historiques ont été répertoriés sur la commune. Ils concernent des ruissellements au niveau du village.

Ces événements sont synthétisés dans le tableau ci-dessous et sont localisés à l'aide d'un numéro sur une carte informative réalisée sur fond de plan cadastral au 1/10 000 (voir la carte informative annexée au dossier).

Date	Phénomène	Numéro de localisation	Observations (sources d'information)
Avant 1993 (mois de mai)	Ruissellement	1	Des ruissellements se sont formés sur un terrain agricole et ont atteint deux maisons à l'aval de la rue des Bourbottes. Source : Mairie
Non précisé	Ruissellement	2	Des écoulements du plateau empruntant le fossé de la RD332 se sont déversés dans le versant du village, au niveau du virage de la RD332. Ils se sont propagés jusqu'au village où ils ont traversé le jardin d'une propriété (maison épargnée). Ils ont ensuite atteint la rue de l'Orme-Mon-Conseil en ravinant une partie de son talus. La chaussée a été en partie engravée. Le talus a été rétabli en posant une toile de paillage pour fixer le terrain et en aménageant un passage pour l'eau, en prévision d'éventuels autres écoulements. Le point de déversement de l'eau dans le versant (au niveau de la RD332) a été obstrué à l'aide d'une petite butte de terre. Actuellement l'eau est ainsi redirigée sur la chaussée de la RD332. Source : Mairie

Tableau n° III.2 : approche historique des phénomènes naturels

Ajoutons à cette liste de phénomènes historiques que la commune a fait l'objet de plusieurs arrêtés de catastrophe naturelle, relatifs aux phénomènes traités dans cette étude :

- Inondations et coulées de boue entre le 4 juin 1985 et le 7 juin 1985 (arrêté du 2 octobre 1985) ;
- Inondations et coulées de boue entre le 20 mai 1986 et le 21 mai 1986 (arrêté du 30 juillet 1986) ;
- Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain entre le 25 décembre 1999 et le 29 décembre 1999 (arrêté du 29 décembre 1999) ;
- Inondations et coulées de boue le 3 juin 2000 (arrêté du 6 juillet 2001) ;

Remarque : Les deux phénomènes historiques rapportés par la commune sont de date incertaine. Dans la réalité, ils peuvent correspondre avec l'un des quatre arrêtés de catastrophe naturelle ci-dessus (1986 et 1999 ou 2000?). On note cependant que, pour au moins deux dates d'arrêté de catastrophe naturelle, aucun phénomène historique n'a été signalé sur la commune. Certains arrêtés de catastrophe naturelle ont pu être pris sur l'ensemble d'un territoire, sans que toutes les communes de ce territoire ne soient réellement touchées

III.2. Observations de terrain et détermination de l'aléa

III.2.1. Ruissellements ravinement et coulées de boue

De part sa configuration topographique, la commune présente une certaine exposition aux phénomènes de ruissellements. Son plateau agricole est parcouru par de très légers talwegs (points bas légèrement marqués, de forme linéaire, drainant les écoulements) orientés dans différentes directions. Le plateau présente ainsi une bosse dans sa partie centrale (secteur compris entre les lieux-dits Les Larris du Guet, La Chapelle Sainte-Anne, Les Trois Cessiers et la Couture Oignon), à partir de laquelle se dessinent plusieurs axes d'écoulements. Ces axes hydrauliques se dirigent vers les versants des vallées de l'Automne, de Sainte-Marie et de Morcourt, où ils peuvent prendre un peu plus d'importance selon les quantités d'eau drainées.

La zone de coteaux de la vallée de l'Automne peut également produire ses propres écoulements, en plus de ceux qu'elle reçoit du plateau. On remarque à son niveau plusieurs combes ou talwegs propices au développement de ruissellements.

Enfin, une partie de l'eau peut emprunter des routes, en se concentrant dans les fossés routiers ou en s'écoulant directement sur les chaussées (RD332, et voirie du village). Des ruissellements peuvent ainsi être déviés de leur axe naturel d'écoulement et rejoindre artificiellement d'autres bassins versants.

D'une manière générale, la topographie et l'imperméabilité relative de certains terrains sont favorables à la formation de ruissellements d'intensité variable. Certains contextes sont toutefois plus prédisposés au développement d'écoulements inhabituels. L'absence de végétation tend, notamment, à favoriser les ruissellements en accélérant les processus d'érosion des sols, alors qu'un tapis végétal joue un rôle de rétention des eaux et de protection. Les terrains cultivés sont ainsi plus exposés à l'apparition de tels phénomènes, surtout entre les périodes de culture (terres labourées, période de germination et d'enracinement des plants, etc.). Les mêmes effets peuvent également se manifester en cas de coupe à blanc de secteurs boisés.

Selon les types d'occupation et d'utilisation des sols, des ruissellements peuvent ainsi se former de façon plus ou moins conséquente, y compris localement au niveau de faibles bassins versants.

III.2.1.1. Identification des zones de ruissellement et de ravinement

Le village de Béthancourt-en-Valois est exposé à plusieurs zones de ruissellement dont au moins deux se sont déjà manifestées (voir §III.1 approche historique des phénomènes naturels).

III.2.1.1.1. Secteur du village rue de l'Orme-Mon-Conseil

Une partie des eaux du plateau peut emprunter la RD332 par le biais de deux fossés. L'un des cas d'inondation du village est lié à cet axe d'écoulement qui a été depuis modifié. A l'époque, l'eau s'était propagée en contournant un parapet de la route (virage au sommet du versant). Ce passage d'eau a été obstrué par une petite levée de terre qui, maintenant, renvoie l'eau sur la chaussée.



Figure III.3: RD332 au sommet du versant du village et passage d'eau obstrué.

Actuellement les écoulements peuvent donc emprunter la RD332 et la suivre en partie jusqu'à la vallée de l'Automne, en rejoignant un autre fossé routier et / ou en se maintenant sur la chaussée. On remarque toutefois qu'une buse drainant probablement l'un des fossés du plateau se déverse à l'aval du parapet de la RD332 et qu'un léger dévers de la chaussée peut continuer à renvoyer une partie de l'eau dans le versant dominant directement le village.



Figure III.4: buse à l'aval du parapet de la RD332.

Cet axe d'écoulement a été en partie traité mais n'est donc pas totalement supprimé. De plus, à l'aval de la zone traitée, la topographie du pied de versant est favorable à la production d'autres écoulements (présence d'un léger talweg) qui peuvent emprunter le même cheminement que les écoulements provenant du plateau. De nouveaux ruissellements en direction de la rue de l'Orme-Mon-Conseil semblent ainsi toujours possibles.



Figure III.5: topographie en forme de talweg à l'amont de la rue de l'Orme-Mon-Conseil.

En atteignant le village, cet axe d'écoulement traverse une propriété puis se déverse sur la rue de L'Orme-Mon-Conseil. L'eau suit cette route puis elle la quitte pour rejoindre un fossé aménagé parallèlement au sentier des Bourbottes. Des débordements sont possibles en rive droite de ce sentier, la capacité du fossé étant faible. Une lame d'eau débordante peut ainsi se former et divaguer en direction des propriétés situées à l'aval du sentier. On précisera qu'une des propriétés a pris des dispositions en érigeant une petite levée de terre pour dévier les éventuels débordements.



Figure III.6: les écoulements rejoignent la rue de l'Orme-Mon-Conseil. Le talus de la rue a été rétabli suite à l'inondation des années 1990 (toile de paillage et passage d'eau aménagé).



Figure III.7: fossé parallèle au sentier des Bourbottes.

Le fossé atteint ensuite la rue des Bourbottes. Il s'engage dans une buse pour franchir la route, puis il rejoint l'Automne en souterrain. L'embouchure de l'ouvrage est très étroite, ce qui peut favoriser la formation d'embâcles. En cas de trop fort débit, la section de l'entonnement peut également s'avérer insuffisante, sans qu'il y ait formation d'embâcles. Des débordements sur la rue des Bourbottes sont ainsi fortement possibles. Une propriété située en contrebas de la rue des Bourbottes, dans l'axe des débordements, peut être atteinte malgré une légère bosse aménagée devant son portail. L'eau peut franchir cette bosse sous l'effet des vitesses d'écoulement.



Figure III.8: entrée du busage du fossé et franchissement de la rue des Bourbottes. On notera l'étroite ouverture de la buse.

La rue des Bourbottes descend légèrement vers l'ouest. Elle peut drainer les débordements jusqu'à une cuvette, puis l'eau cherchera à rejoindre l'Automne en empruntant divers passages (points bas du terrain). Il n'est pas possible de déterminer précisément où elle passera, car la topographie est faiblement marquée et des aménagements (constructions) peuvent la dévier. Cela explique l'étendue des zones de ruissellements représentées. De plus, le profil du terrain peut évoluer en fonction des aménagements à venir, ce qui peut modifier les points de passage actuels de l'eau.

III.2.1.1.2. Secteur du village rue des Bourbottes

L'extrémité est du village est exposée à un talweg pouvant drainer des écoulements du plateau. Des ruissellements peuvent ainsi se former au niveau du lieu-dit la Chapelle-Sainte-Anne et franchir le versant, malgré un cordon de terre presque continu aménagé en bordure de plateau (délimitation plateau / rupture de pente). Les écoulements trouvent ensuite un talweg en pied de versant qui débouche au niveau de la zone pavillonnaire de la rue des Bourbottes. Ce talweg qui traverse une zone agricole en pente peut également produire ses propres ruissellements.

En atteignant la zone pavillonnaire, les écoulements rencontrent des obstacles (murs de clôture) qui peuvent dévier l'eau vers la rue des Bourbottes et permettent d'épargner les maisons situées à l'amont de la route. Au moins deux propriétés implantées dans le point bas du talweg sont ainsi actuellement à l'abri ; elles doivent cependant être considérées comme potentiellement inondables par des ruissellements du fait de leur implantation au point le plus bas du terrain et sachant qu'elles sont soumises au bon fonctionnement du rôle déflecteur de leurs murs de clôture.



Figure III.9: talweg en zone agricole à l'amont de la zone pavillonnaire des Bourbottes.



Figure III.10: les eaux du talweg longent préférentiellement la clôture de la propriété. Par contre, l'axe naturel du talweg traverse des propriétés, dont celle de la photo. Un cheminement préférentiel de 3 mètres de large doit être créé (voir ci-dessous).

L'eau peut ensuite suivre la rue des Bourbottes et se diffuser en direction de quasiment toutes les propriétés situées à l'aval de la route. Les deux premières semblent toutefois les plus exposées.



Figure III.11: les écoulements peuvent atteindre la rue des Bourbottes et se diffuser en direction des propriétés situées à l'aval.

Quelques aménagements ont été apportés au profil de la chaussée pour intercepter les écoulements et les envoyer vers l'Automne, avant les premières maisons. Ils doivent être complétés par la réalisation d'un parcours à moindre dommage qui assurera un transit contrôlé de l'eau en direction du cours d'eau (création d'une bande d'écoulement de 5 mètres de large le long de la parcelle 191).



Figure III.12: aménagements actuels le long de la rue des Bourbottes pour détourner les écoulements. Des travaux complémentaires doivent être réalisés.

La même opération est envisagée à l'amont de la rue des Boubottes avec comme projet la création une bande d'écoulement de 3 mètres de large le long de la parcelle 189 (renforcement du rôle actuel des murs de clôture - photo III.10).

Ces aménagements permettront une meilleure maîtrise des ruissellements dans ce quartier. Leur réalisation ne permettra toutefois pas d'effacer l'emprise de l'aléa qui caractérise les écoulements pouvant toucher le secteur, des dysfonctionnements restant possibles (par exemple, obstruction par des dépôts de matériaux divers et déviation des écoulements).

III.2.1.1.3. Autres zones de ruissellements à signaler

D'autres zones de ruissellements peuvent impacter la commune et entraîner quelques gênes. Outre la RD332 déjà abordée au §III.2.1.1.1, certaines routes peuvent canaliser des écoulements au niveau de la zone de versant. Il s'agit de voiries aménagées dans le sens de la pente et / ou recoupant des zones de ruissellement sur versant. On en note deux dans le village et une en zone agricole :

- La principale est la rue de Savoie à l'amont du village. Cette rue peut recevoir les eaux de terrains voisins et les drainer jusqu'au niveau de l'église où elles peuvent se partager entre la rue de l'Eglise et la rue de l'Orme-Mon-Conseil.
- La seconde est l'impasse aux Loups qui se situe dans le prolongement d'un talweg apparaissant à mi-versant, à l'aval de la RD332. Cette impasse peut recevoir les ruissellements produits par le talweg et les diriger vers la RD332.
- Le troisième est le chemin agricole des Larris qui peut drainer des écoulements en direction du versant des Vaux.



Figure III.13: rue de Savoie pouvant drainer des ruissellements en direction du village.



Figure III.14: débouché d'un talweg sur l'impasse aux Loups.

D'autres zones de ruissellement ne sont pas à écarter au niveau du village :

- Dans le village même, de petits talwegs peuvent générer quelques écoulements peu conséquents (amont de la mairie et proximité de l'église).
- A niveau de la RD332, la lame d'eau empruntant la chaussée peut parfois s'en écarter et divaguer de façon diffuse (phénomène de faible intensité, voire très faible) à l'entrée du village et dans sa traversée. Le profil légèrement déversant de la chaussée peut dévier les écoulements en les orientant vers les bas-cotés.



Figure III.15: RD332 à l'entrée du village. On notera son profil qui peut renvoyer les écoulements à l'aval de la chaussée.

Quelques axes de ruissellement sont enfin à signaler en secteur uniquement agricole, au niveau des lieux-dits La Madeleine, les Larris-de-la-Madeleine, le Moulin de Morcourt, les Trois Cessiers et la Couture Oignon. Mis à part un appauvrissement du sol qu'ils peuvent provoquer par phénomène de lessivage, ils n'impactent pas d'enjeux de la commune.

III.2.1.2. Qualification de l'aléa de ruissellement et de ravinement

Le tableau suivant présente les principaux critères retenus pour la qualification de l'aléa ruissellement / ravinement.

Aléa	Indice	Critères
Fort	V3	<ul style="list-style-type: none"> • Axes préférentiel d'écoulement matérialisé par un aménagement, un ouvrage ou une topographie fortement marquée, entraînant une concentration des eaux de ruissellement (voirie, fossé, combe encaissée, etc.)
Moyen	V2	<ul style="list-style-type: none"> • Débouché d'axe d'écoulements concentrés • Talweg principal • Zone d'écoulement de bassins versants réputés productifs, dont la superficie est supérieure à plusieurs dizaines d'hectares
Faible	V1	<ul style="list-style-type: none"> • Zone à formation potentielle d'écoulements • Talweg secondaire • Zone d'écoulement de petits bassins versants (superficie maximum de quelques dizaines d'hectares)

Très faible	V0	<ul style="list-style-type: none"> • Zone soumise à une activité de ruissellement plutôt résiduelle • Zone d'extension maximale des ruissellements • zone de très faible diffusion sans cheminement préférentiel identifiable).
-------------	----	--

Remarque : l'aléa est affiché sans tenir compte des aménagements de protection réalisés (doctrine nationale).

Le fossé parallèle au sentier des Bourbottes, qui reçoit une partie des ruissellements provenant de l'amont du village, est traduit en **aléa fort (V3)** de ruissellement / ravinement sous la forme de bandes de 2 mètres de large de part et d'autre de son axe, soit 4 mètres au total (axe de concentration des écoulements). La largeur de cet aléa (4 mètres au total) permet de souligner la forte intensité que peuvent connaître les écoulements dès qu'ils se concentrent (risque d'érosion localisé, etc.) et surtout de réserver un espace suffisamment accessible pour toute action d'entretien de l'axe hydraulique (dans le cas présent préservation de l'accessibilité par le sentier des Bourbottes).

Les routes que peuvent emprunter les ruissellements sont également traduites en **aléa fort (V3)** de ruissellement pour souligner leur rôle de vecteur préférentiel des écoulements. L'aléa fort comprend uniquement l'emprise stricte des chaussées, car il ne s'agit pas d'axes hydrauliques naturels ou aménagés en tant que tel. Certaines routes classées en aléa fort disposent de fossés routiers. Ces derniers sont inclus dans la zone d'aléa fort.

Les deux secteurs d'aménagement prévus au niveau de la rue des Bourbottes sont traduits en **aléa fort (V3)**. Ils sont destinés à recevoir toutes les eaux de ruissellement atteignant l'extrémité est de la zone pavillonnaire des Bourbottes. La largeur d'aléa fort est de 3 mètres à l'amont de la rue et de 5 mètres à l'aval. Les aménagements projetés (parcours à moindre dommage) seront dédiés au transit des écoulements, avec à l'aval de la rue des Bourbottes la création d'un cheminement piéton.

Sur le reste de la commune, les bassins versants produisant des ruissellements sont plutôt de faible superficie. Les écoulements à attendre à leur niveau devraient être de faible intensité, mis à part les secteurs d'aléas fort précédemment décrits. Ils sont en grande majorité traduits en **aléa faible (V1)** de ruissellement. Seules trois exceptions nécessitent un niveau d'aléa plus élevé :

- Une zone d'**aléa fort (V3)** est affichée à l'amont de l'impasse aux Loups pour souligner la présence d'un point bas recevant les eaux d'un talweg (possibilité d'accumulation et de stagnation temporaire de l'eau et rôle de stockage limitant les apports en direction de l'impasse aux Loups).
- Deux zones d'**aléa moyen (V2)** sont affichées sur le parcours des écoulements atteignant la rue de l'Orme-Mon-Conseil. L'une se situe au niveau du talus de cette route (secteur déjà endommagé). La seconde concerne la rue des Bourbottes et ses abords, à l'aval du tronçon busé.

Une zone de **très faible ruissellement (V0)** est affichée à l'aval de la rue des Bourbottes pour souligner le caractère résiduel que peuvent adopter les ruissellements, après les premières maisons.

On précisera concernant les aménagements projetés au niveau de la rue des Bourbottes, qu'une fois les travaux réalisés, il conviendra de conserver la mémoire de l'aléa initial en maintenant son affichage. Il faut en effet tenir compte d'un éventuel dysfonctionnement des aménagements en cas de concours de circonstances défavorables. Cet aspect impose donc de demander des dispositions individuelles aux particuliers, en lien avec l'aléa affiché, malgré les aménagements

Cet aléa est cité pour mémoire. Les particularités de ce phénomène, et notamment l'impossibilité de l'analyser hors d'un contexte régional - au sens géologique du terme - imposent une approche spécifique. Cette approche nécessite des moyens importants qui n'entrent pas dans le cadre de cette mission. L'aléa sismique est donc déterminé par référence au zonage sismique de la France défini par le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010, portant délimitation des zones de sismicité du territoire français pour l'application des nouvelles règles de construction parasismiques. Ce zonage sismique divise le territoire national en cinq zones de sismicité croissante (de très faible à forte), en fonction de la probabilité d'occurrence des séismes. Les limites de ces zones sont, selon les cas, ajustées à celles des communes ou celles des circonscriptions cantonales. D'après ce zonage, la commune de Béthancourt-en-Valois se situe en zone de sismicité très faible.

III.3. Elaboration de la carte des aléas

Chaque zone distinguée sur la carte des aléas est matérialisée par une limite et une couleur traduisant le degré d'aléa et la nature des phénomènes naturels intéressant la zone.

III.3.1. Notion de « zone enveloppe »

L'évolution des phénomènes naturels est continue, la transition entre les divers degrés d'aléas est donc théoriquement linéaire. Lorsque les conditions naturelles (et notamment la topographie) n'imposent pas de variation particulière, les zones d'aléas fort, moyen et faible sont « emboîtées ». Théoriquement, il existe donc, pour une zone d'aléa fort donnée, une zone d'aléa moyen et une zone d'aléa faible qui traduisent la décroissance de l'activité et/ou de la probabilité d'apparition du phénomène avec l'éloignement. Cette gradation théorique n'est pas toujours représentée, notamment du fait des contraintes d'échelle et de dessin.

III.3.2. Le zonage « aléa »

De nombreuses zones, dans lesquelles aucun phénomène actif n'est signalé, ou n'a été décelé, sont décrites comme exposées à un aléa. Ce zonage traduit un contexte topographique et/ou géologique favorable à la survenance de phénomènes naturels et souligne le caractère potentiel de chaque phénomène naturel. Soulignons également qu'au niveau de ces secteurs, toute modification des conditions actuelles peut entraîner une aggravation des phénomènes connus, voire l'apparition de nouveaux phénomènes. Ces modifications peuvent être très variables tant par leur importance que par leurs origines. Les plus fréquentes sont liées aux aménagements réalisés lors de travaux, tels que les terrassements, les rejets d'eau, etc.

Le tableau suivant récapitule les différents cas de figure d'aléas rencontrés et les indices les identifiant.

Phénomènes	Aléas		
	Faible	Moyen	Fort
Ruissellement et ravinement	V1	V2	V3

IV. Enjeux et vulnérabilité

IV.1. Enjeux communaux

La commune de Béthancourt-en-Valois dispose d'un village regroupant la totalité du bâti communal, avec toutefois certains quartiers qui sont légèrement détachés du coeur du village (secteurs bâtis à l'ouest de la RD332). Le reste de son territoire est à vocation exclusivement agricole. Les enjeux urbains sont donc concentrés en un même point.

IV.2. Enjeux vulnérables

Une partie du village est concernée par des phénomènes de ruissellements d'importance variable. Deux secteurs ont déjà été touchés (secteurs de la rue de l'Orme-Mon-Conseil et de la rue des Bourbottes). De nouveaux phénomènes sont possibles à leur niveau tels que cela est décrit précédemment.

Mis à part des concentrations possibles sur certaines routes et quelques points de débordements préférentiels, les ruissellements devraient être de faible intensité. On ne remarque ainsi pas d'enjeux gravement menacé. Les désagréments à attendre sont plus des gênes à la circulation lorsque des routes sont touchées et des dégâts matériels plus ou moins importants si des écoulements boueux parviennent à pénétrer à l'intérieur d'habitations. Ils seront plus forts si des sous-sols enterrés sont atteints.

V. Conclusion – gestion de l'urbanisme et des aménagements en zone de risques naturels

La commune de Béthancourt-en-Valois peut être impactée par des phénomènes de ruissellements d'intensité variable. Les phénomènes les plus forts sont affichés au niveau de routes pouvant propager les écoulements. Les enjeux bâtis de la commune sont exposés à des phénomènes de moindre intensité (intensité modérée à faible, voire très faible). On retrouve ainsi 4 niveaux d'aléa sur la commune : aléas fort, moyen, faible et très faible.

Face aux risques encourus, il est conseillé d'adopter un certain nombre de mesures, afin de se protéger au mieux des conséquences de ces phénomènes naturels. Seules les mesures d'urbanisme peuvent être reprises dans le règlement du document d'urbanisme. Ainsi, si des mesures pour garantir la pérennité des constructions s'avèrent utiles (adaptation des fondations, renforcements des structures, etc.) elles ne peuvent être que recommandées, car correspondant à des règles constructives. Toutefois, en l'absence de PPRN, le maire, s'il le juge nécessaire, peut faire application de l'article R111-2 du code de l'urbanisme pour conditionner la délivrance des autorisations d'urbanisme à l'observation de prescriptions spéciales afin de garantir la salubrité ou la sécurité publique.

- L'aléa fort de ruissellement ne pose pas de réels problème pour le développement de la commune puisqu'il est localisé sur des routes et dans des fossés. Il convient uniquement de s'assurer que les aménagements réalisés le long des routes concernées ne se situent pas à un niveau inférieur aux zones traduites en aléa fort, afin d'éviter que l'eau ne soit détournée vers les projets ;
- Deux zones d'aléa moyen de ruissellement sont affichées dans le village. L'une concerne le talus de la rue de l'Orme-Mon-Conseil et la seconde concerne la rue des Bourbottes et ses abords. La première touche uniquement les infrastructures routières de la commune, alors que la seconde empiète légèrement sur des terrains à l'aval de la rue des Bourbottes, dont un qui est bâti. Situé au sein de la zone urbaine du village, cet aléa moyen apparaît compatible avec une poursuite de l'urbanisation, car de simples aménagements peuvent permettre de réduire la vulnérabilité des biens exposés (voir ci-après) ;
- L'aléa faible de ruissellement est prédominant sur la commune. L'aléa très faible est plus marginal. Ces deux niveaux d'aléas sont compatibles avec l'implantation de nouvelles constructions, sous réserve d'adaptation.

Principales dispositions à prendre face aux ruissellements

Ces éléments peuvent être repris ou adaptés dans le document d'urbanisme :

- Projets autorisés en **aléa faible** de ruissellement :
 - Une mise hors d'eau des planchers habitables et des biens et équipements sensibles est nécessaire. Pour cela, une surélévation de 50 centimètres par rapport au terrain naturel peut être retenue.
 - Il est conseillé d'éviter toute ouverture de plain-pied sur les façades exposées (façades situées face aux écoulements ou façades latérales aux écoulements) et il est toujours

recommandé de les surélever ou de les protéger à l'aide de systèmes déflecteurs.

- Les niveaux enterrés doivent être évités.
- ➔ Cas particulier de la zone d'**aléa moyen** de la rue des Bourbottes :
 - Les mêmes préconisations qu'en aléa faible peuvent être appliquées, en portant toutefois la cote de surélévation à 70 centimètres par rapport à la chaussée de la rue des Bourbottes et sans remblayer la totalité des terrains de sorte à maintenir des passages pour l'eau, en direction de l'Automne.
- ➔ Projets situés en **aléa très faible** de ruissellement :
 - les mêmes mesures qu'en aléa faible sont recommandées. Toutefois, la cote de référence peut être fixée à 30 centimètres par rapport au terrain naturel.
- ➔ Plus généralement, on rappellera qu'en cas de précipitations exceptionnelles des **phénomènes de ruissellements généralisés** peuvent se manifester (formation de lames d'eau plus ou moins importantes en fonction de la micro-topographie), y compris dans des secteurs où aucun aléa n'apparaît sur le présent document car d'apparence non sensible au phénomène en conditions habituelles. Cet aspect des ruissellements concerne tout le territoire et il n'est pas représenté cartographiquement. Face à cette imprévisibilité, seules des mesures de « bon sens » sont conseillées au moment de la construction en évitant notamment la réalisation de planchers au niveau du terrain naturel (surélévation d'une trentaine de centimètres souhaitable), les niveaux enterrés ou semi-enterrés, etc.

BIBLIOGRAPHIE

1. **Plan topographique IGN** (Géoportail).
2. **Orthophotoplan de la commune** (Géoportail).
3. **Plan cadastral** au 1/5000 de la commune.
4. **Carte géologique de la France** au 1/50 000 – Feuilles de Senlis XXIV-12 et de Villers-Cotterêts XXV-12 – BRGM.
5. www.insee.fr
6. www.météofrance.fr
7. www.geoportail.fr
8. http://www.inondationsnappes.fr/donnees_SIG.htm?map=tout&dpt=60&x=635977&y=2455899&r=2
9. <http://www.planseisme.fr/Zonage-sismique-de-la-France.html>
10. www.infoterre.brgm.fr
11. www.georisques.gouv.fr
12. Google Earth



ALP'GEORISQUES - Z.I. - 52, rue du Moirond - Bâtiment Magbel - 38420 DOMENE - FRANCE
Tél. : 04-76-77-92-00 Fax : 04-76-77-55-90
sarl au capital de 18 300 €
Siret : 380 934 216 00025 - Code A.P.E. 7112B
N° TVA Intracommunautaire : FR 70 380 934 216
Email : contact@alpgeorisques.com
Site Internet : <http://www.alpgeorisques.com/>



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'OISE

Direction départementale
des territoires

Service de l'eau, de l'Environnement
et de la Forêt

Arrêté préfectoral portant approbation du classement sonore
des infrastructures de transports routiers
du département de l'Oise

LE PRÉFET DE L'OISE
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU le Code de l'environnement, notamment les articles L571-10 et R571-32 à R571-43 relatifs au recensement et au classement des infrastructures de transports terrestres ;

VU le Code de la construction et de l'habitation, notamment les articles L111-11-1 et L111-11-2, et R111-4-1 relatifs aux caractéristiques acoustiques des habitations ;

VU le Code de l'urbanisme, notamment les articles R123-13 et R123-14, relatifs au périmètre des secteurs situés au voisinage des infrastructures de transports terrestres et les prescriptions acoustiques ;

VU la loi n°92-1444 du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit ;

VU le décret n°95-20 du 9 janvier 1995 pris pour l'application de l'article L111-11-1 du code la construction et de l'habitation, et relatif aux caractéristiques acoustiques de certains bâtiments autres que d'habitation et de leurs équipements ;

VU le décret n°95-21 du 9 janvier 1995 relatif au classement des infrastructures de transports terrestres et modifiant le code de l'urbanisme et le code de la construction et de l'habitation ;

VU le décret n°95-22 du 9 janvier 1995 relatif à la limitation du bruit des aménagements et infrastructures de transports terrestres ;

VU l'arrêté ministériel du 23 juillet 2013 modifiant l'arrêté du 30 mai 1996 relatif aux modalités de classement des infrastructures de transports terrestres et à l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit ;

VU les 314 arrêtés préfectoraux du 28 décembre 1999 portant approbation du classement sonore des infrastructures de transports terrestres pour les communes listées en annexe 1 ;

VU les 9 arrêtés préfectoraux du 5 janvier 2000 portant approbation du classement sonore des infrastructures de transports terrestres pour les communes listées en annexe 1 ;

VU l'arrêté préfectoral du 12 juillet 2000 portant approbation du classement sonore des infrastructures de transports terrestres sur la commune de Compiègne ;

VU les 3 arrêtés préfectoraux du 9 août 2001 portant approbation du classement sonore des infrastructures de transports terrestres sur les communes listées en annexe 1 ;

VU la consultation préalable des gestionnaires sur le trafic et les caractéristiques de leurs réseaux respectifs ;

VU les résultats des études réalisées par le bureau d'études ACOUPLUS, avec l'appui technique du CEREMA ;

VU la consultation des communes portant sur le classement sonore des infrastructures de transports routiers du 21 septembre 2015 au 21 décembre 2015 inclus, et les avis formulés ;

ARRETE

Article 1er : Les 327 arrêtés préfectoraux portant approbation du classement sonore des infrastructures de transports terrestres pour les communes listées en annexe 1 sont abrogés.

Article 2 : Le présent arrêté vise à approuver la révision totale du classement sonore de ces infrastructures. Le classement sonore comporte le présent arrêté, la liste des communes concernées (annexe 1), un atlas cartographique (annexe 2), et un récapitulatif des routes faisant l'objet d'un classement sonore (annexe 3).

Article 3 : Les dispositions de l'arrêté du 23 juillet 2013 susvisé sont applicables dans le département de l'Oise aux abords du tracé des infrastructures de transports terrestres définies en annexes 2 et 3 du présent arrêté.

Article 4 : La catégorie des infrastructures de transports terrestres est définie en fonction de leur niveau sonore. Le tableau ci-dessous indique la largeur du secteur affecté par le bruit de part et d'autre des tronçons, ainsi que le niveau sonore que les constructeurs doivent prendre en compte pour la construction de bâtiments inclus dans ces secteurs.

Niveau sonore de référence Laeq (6h – 22h) en dB(A)	Niveau sonore de référence Laeq (22h – 6h) en dB(A)	Catégorie de l'infrastructure	Secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure à partir du bord extérieur de la chaussée le plus proche
L>81	L>76	1	300 m
76<L≤81	71<L≤76	2	250 m
70<L≤76	65<L≤71	3	100 m
65<L≤70	60<L≤65	4	30 m
60<L≤65	55<L≤60	5	10 m

Les niveaux sonores des voies sont évalués en des points de référence situés, conformément à la norme NF S31-30 « cartographie du bruit en milieu extérieur » :

- à une hauteur de 5 mètres au-dessus du plan de roulement ;
- à 2 mètres en avant de la ligne moyenne des façades pour les « rues en U » ;
- à une distance de l'infrastructure de 10 mètres, augmentés de 3 dB, pour les tissus ouverts.

Les notions de « rue en U » et « tissu ouvert » sont définies dans la norme citée précédemment.

Article 5 : Les bâtiments d'habitation, d'enseignement, de santé, de soins et d'action sociale ainsi que les bâtiments d'hébergement à caractère touristique, à construire dans les secteurs affectés par le bruit, doivent présenter un isolement acoustique minimum contre les bruits extérieurs conformément à l'arrêté du 23 juillet 2013 susvisé.

Article 6 : Le classement sonore des infrastructures de transports terrestres et les périmètres des secteurs affectés par le bruit doivent être reportés par les maires des communes concernées, ainsi que les communes limitrophes, le cas échéant, dans les annexes des documents d'urbanisme (y compris plan d'occupation des sols), à titre d'information.

Il sera également fait mention du présent arrêté ainsi que des lieux où il peut être consulté.

Conformément aux dispositions des articles R410-11 et suivants du code de l'urbanisme, le certificat d'urbanisme informera le demandeur, lorsqu'il y a lieu, que son terrain se trouve dans le secteur affecté par le bruit d'une infrastructure de transport terrestre bruyante.

Article 7 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs et affiché pendant un mois à la mairie des communes concernées, ainsi que dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département. Le classement sonore est disponible sur le site internet des services de l'État dans l'Oise.

Article 8 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 9 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Mesdames et Messieurs les maires des communes concernées listées en annexe du présent arrêté
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires
- Messieurs les sous-préfets

Article 10 : Monsieur le secrétaire général de la préfecture de l'Oise, Messieurs les sous-préfets, le directeur départemental des Territoires de l'Oise et Mesdames et Messieurs les maires des communes listées en annexe sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Beauvais, le

23 NOV. 2016

Pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général



Blaise GOURTAY

CLASSEMENT SONORE DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS TERRESTRES DE L'OISE

ANNEXE 1

Communes ayant fait l'objet d'un arrêté préfectoral portant sur le classement sonore des infrastructures de transports terrestres en 1999, 2000 ou 2001

314 arrêtés ont été pris le 28 décembre 1999 sur les communes de :

Abbecourt, Abbeville-Saint-Lucien, Achy, Agnetz, Airion, Allonne, Amblainville, Andeville, Angicourt, Angy, Antheuil-Portes, Appilly, Apremont, Armancourt, Arsy, Auger-Saint-Vincent, Aumont-en-Halatte, Auneuil, Auteuil, Aux-Marais, Avilly-saint-Leonard, Avrechy, Avricourt, Avrigny, Baboeuf, Bacouel, Bailleul-sur-Therain, Barbery, Baron, Baugy, Beaulieu-les-Fontaines, Beaurains-les-nyon, Beaurepaire, Beauvais, Behericourt, Belle-Eglise, Bienville, Biermont-les-Précy, Blancfossé, Blicourt, Boissy-Fresnoy, Bonlier, Bonneuil-les-eaux, Boran-sur-Oise, Borest, Boubiers, Bouconvillers, Boury-en-Vexin, Boutencourt, Bornel, Brasseuse, Brenouille, Bresles, Breuil-le-sec, Breuil-le-Vert, Brunvillers-la-Motte, Bury, Cambronne-les-Clermont, Candor, Canly, Catenoy, Catigny, Cauffry, Chamant, Chambly, Chantilly, Chaumont-en-Vexin, Chepoix, Chevieres, Chiry-Ourscamps, Choisy-au-Bac, Choisy-la-Victoire, Cinqueux, Cires-les-Melo, Clermont, Conchy-les-Pots, Corbeil-Cerf, Cormeilles, Coudun, Couloisy, Courteuil, Courtieux, Coye-la-Forêt, Crépy-en-Valois, Creil, Crisolles, Cuigy-en-Bray, Cuise-la-Motte, Cuts, Cuvilly, Delincourt, Dieudonne, Duvy, Ecuville, Enencourt-Léage, Eragny-sur-Epte, Ermenonville, Esches, Espaubourg, Esquennoy, Essuiles, Estrees-saint-Denis, Eve, Fitz-James, Flavy-le-Meldeux, Le-Plessis-Belleville, Flechy, Fleurines, Fontaine-Chaalis, Fontaine-Lavaganne, Fontaine-saint-Lucien, Fosseuse, Fouquerolles, Francieres, Fresnoy-en-Thelle, Fresnoy-le-Luat, Frocourt, Froissy, Gannes, Gaudechart, Goincourt, Golancourt, Gondreville, Gournay-sur-Aronde, Gouvieux, Gouy-les-Groseillers, Grandfresnoy, Grandvilliers, Guignecourt, Guiscard, Halloy, Hardivillers, Hemevillers, Hermes, Hondainville, Houdancourt, Jamericourt, Jaulzy, Jaux, Jonquieres, La-Chapelle-en-Serval, La-Chaussee-du-Bois-d'Ecu, La-Herelle, La-Houssoye, La-Neuville-d'Aumont, La-Neuville-en-Hez, La-Neuville-saint-Pierre, La-Rue-saint-Pierre, Laberliere, Laboissiere-en-Thelle, Labosse, Lacroix-saint-Ouen, Lagny, Lagny-le-sec, Laigneville, Lamorlaye, Lataule, Lattainville, Laversines, Le-Crocq, Le-Fay-saint-Quentin, Le-Fayel, Le-Mesnil-en-Thelle, Le-Meux, Le-Plessier-sur-Bulles, Le-Plessis-Belleville, Le-Plessis-Brion, Le-Plessis-Patte-d'Oie, Les-Ageux, Levignen, Liancourt, Lierville, Lieuvillers, Litz, Longueil-sainte-Marie, Lormaison, Machemont, Maisoncelle-Tuileries, Margny-aux-Cerises, Margny-les-Compiègne, Marqueglise, Marseille-en-Beauvaisis, Maulers, Melicocq, Meru, Milly-sur-Therain, Monceaux, Monchy-Humieres, Monchy-saint-Eloi, Mondescourt, Mont-l'Eveque, Montagny-ste-Felicite, Montataire, Montepilly, Montherlant, Montmartin, Morangles, Morlincourt, Mortefontaine, Mortefontaine-en-Thelle, Mory-Moncrux, Mouy, Moyvillers, Nanteuil-le-Haudouin, Neuilly-en-Thelle, Neuilly-sous-Clermont, Nivillers, Noailles, Nogent-sur-Oise, Nointel, Noiremont, Nourard-le-Franc, Novillers-les-Cailloux, Noyon, Ognon, Ons-en-Bray, Ormoy-Villers, Oroer, Orry-la-Ville, Orvillers-Sorel, Ourcel-Maison, Paillart, Passel, Peroy-les-Gombries, Pimprez, Plailly, Plainval, Ponchon, Pont-sainte-Maxence, Pontarme, Pontoise-les-Noyon, Pontpoint, Porcheux, Porquericourt, Precy-sur-Oise, Puiseux-le-Hauberger, Puits-la-Vallée, Quinquempoix, Rainvillers, Rantigny, Raray, Remy, Ressons-l'Abbaye, Ressons-sur-Matz, Rhuis, Ricquebourg, Rieux, Rivecourt, Roberval, Rochy-Condé, Rocquencourt, Rosieres, Rouville, Rouvillers, Rouvroy-les-Merles, Roye-sur-Matz, Rully, Russy-Bemont, Sacy-le-grand, Sacy-le-petit, Salency, Sempigny, Senlis, Serans, Serfontaine, Sermaize, Silly-le-Long, Saint-Aubin-en-Bray, Saint-Crepin-Ibouillers, Saint-Felix, Saint-Germer-de-Fly, Saint-Just-en-Chaussée, Saint-Leu-d'Esserent, Saint-Martin-Longueau, Saint-Maximin, Saint-Omer-en-Chaussee, Saint-Paul, Saint-Remy-en-l'eau, Saint-Sulpice, Sainte-Eusoye, Sainte-Genevieve, Talmontiers, Tartigny, Therdonne, Thiers-sur-Theve, Thieuloy-saint-Antoine, Thiverny, Tillé, Trie-Chateau, Trie-la-Ville, Troissereux, Trosly-Breuil, Trumilly, Valdampierre, Valescourt, Varesnes, Vauchelles, Vauciennes, Vaumoise, Vendeuil-Caply, Venette, Ver-sur-Launette, Verberie, Verneuil-en-Halatte, Versigny, Vieux-Moulin, Villeneuve-les-Sablons, Villeneuve-sur-Verberie, Villers-sous-saint-Leu, Villers-saint-Barthélémy, Villers-Saint-Frambourg, Villers-saint-Paul, Villers-Vicomte, Vineuil-saint-Firmin, Warluis

9 arrêtés ont été pris le 5 janvier 2000 sur les communes de :

Bazicourt, Cambronne-les-Ribecourt, Clairoix, Janville, La-Neuville-sur-Ressons, Longueil-Annel, Montmacq, Ribecourt-Dreslincourt, Thourotte

1 arrêté a été pris le 12 juillet 2000 sur la commune de :

Compiègne

3 arrêtés ont été pris le 9 août 2001 sur les communes de :

Bornel, Breteuil, Pont-l'Eveque

CLASSEMENT SONORE DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS TERRESTRES DE L'OISE

ANNEXE 2 ATLAS CARTOGRAPHIQUE

Carte générale du département de l'Oise

Carte secteur de Marseille en Beauvaisis (zoom Nord-Ouest)

Carte secteur de Breteuil / Saint Just en Chaussée (zoom Nord)

Carte secteur de Noyon (zoom Nord-Est)

Carte secteur de Beauvais (zoom Ouest)

Carte secteur de Clermont / Pont Sainte Maxence (zoom Centre)

Carte secteur de Compiègne (zoom Est)

Carte secteur de Amblainville (zoom Sud-Ouest)

Carte secteur de Chantilly (zoom Sud)

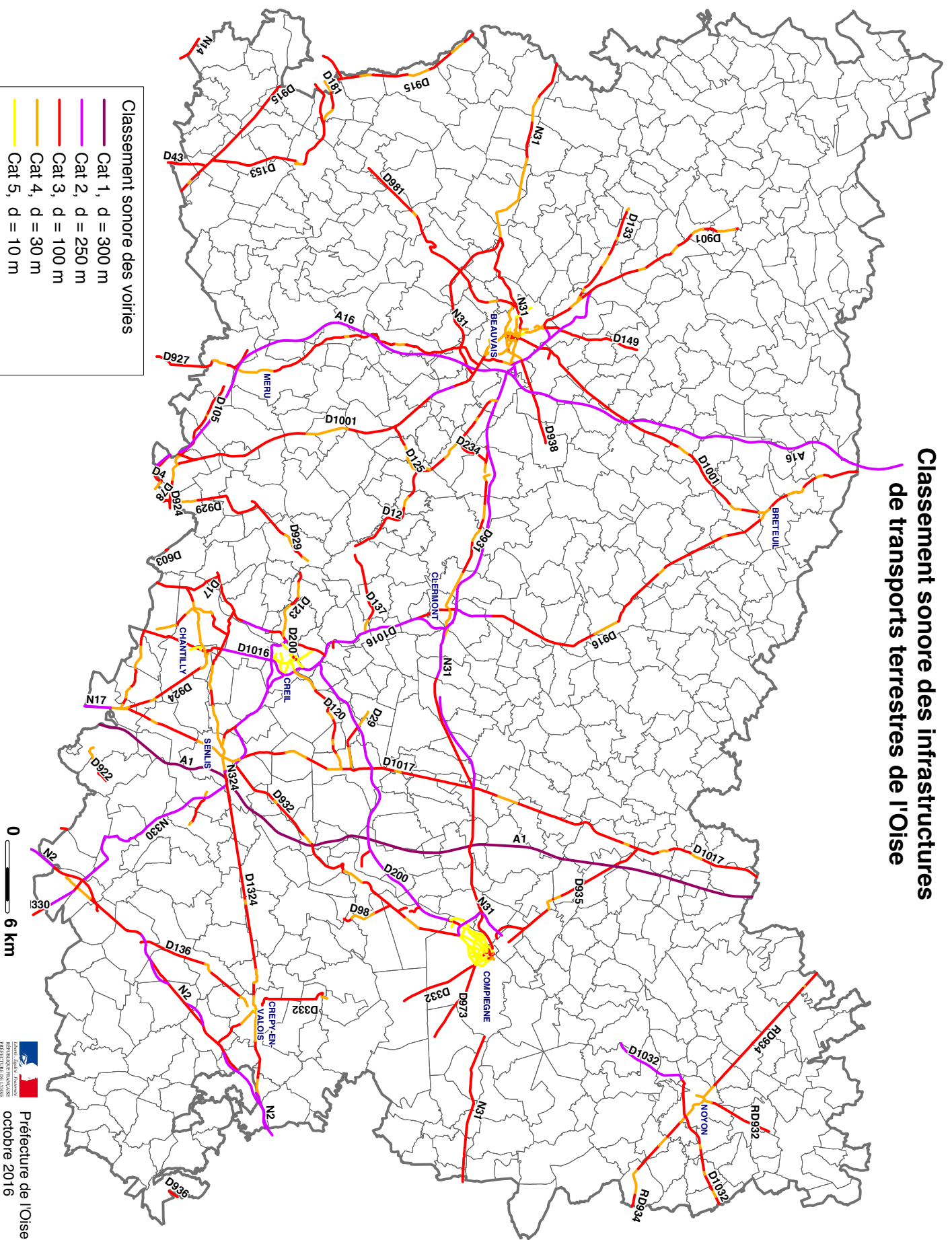
Carte secteur de Crépy en Valois (zoom Sud-Est)

Carte détaillée du secteur de Compiègne

Carte détaillée du secteur de Creil

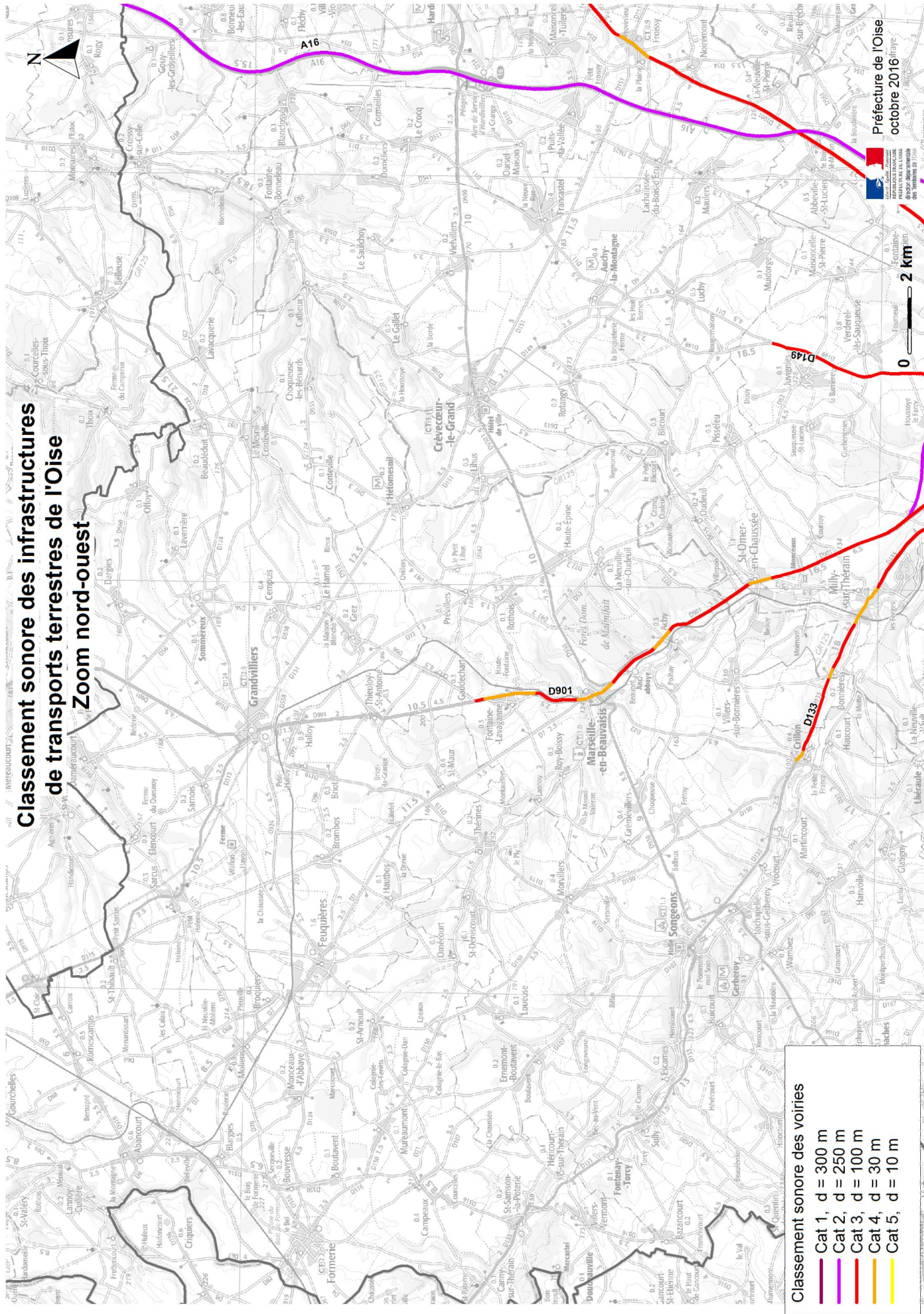
Carte détaillée du secteur de Beauvais

Classement sonore des infrastructures de transports terrestres de l'Oise



Classement sonore des infrastructures de transports terrestres de l'Oise

Zoom nord-ouest



Classement sonore des voiries

- Cat 1, d = 300 m
- Cat 2, d = 250 m
- Cat 3, d = 100 m
- Cat 4, d = 30 m
- Cat 5, d = 10 m

Préfecture de l'Oise
octobre 2016 (trajet)

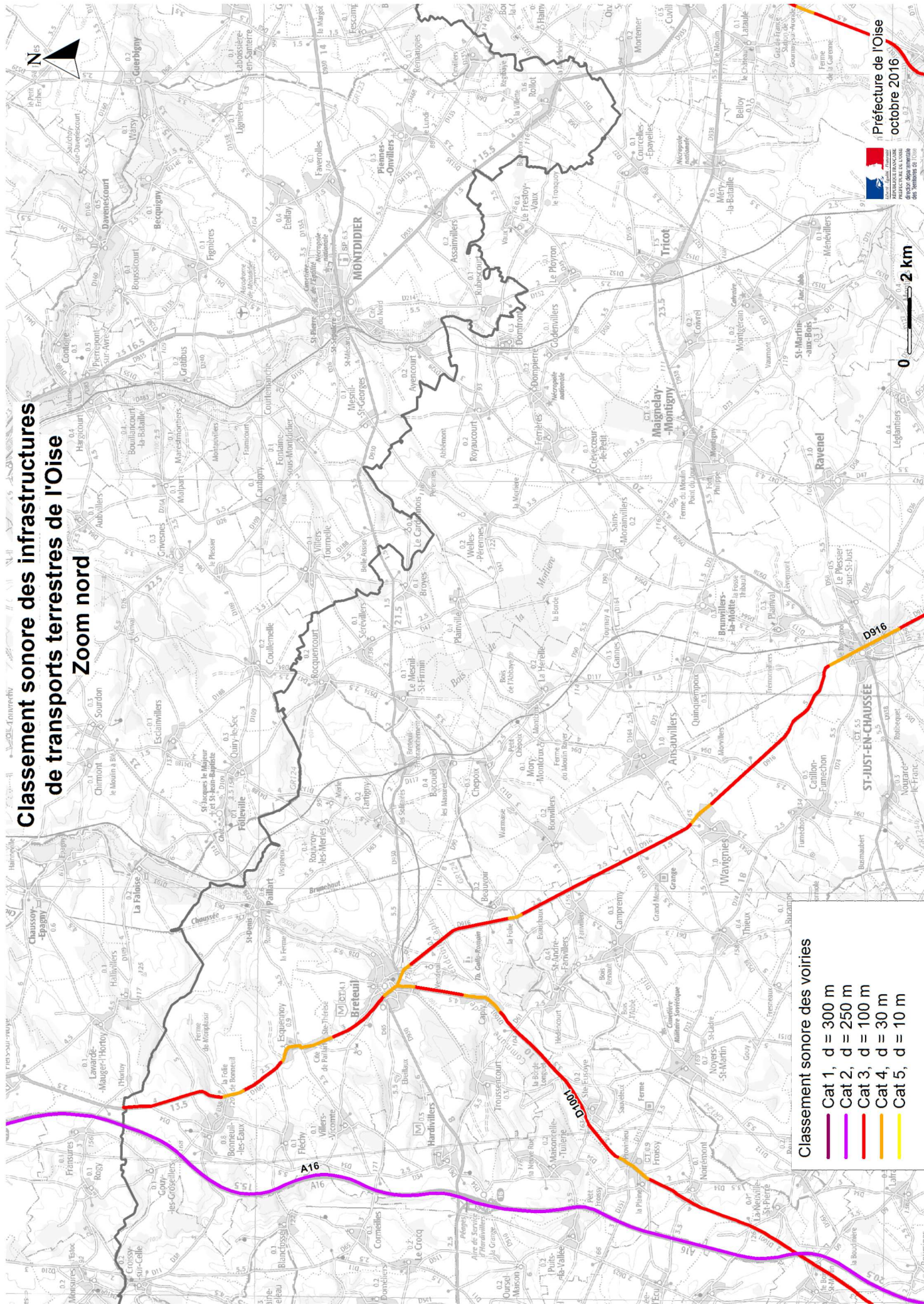


INFORMATION GÉOGRAPHIQUE
Département de l'Oise
des Territoires de l'Oise

0 2 km

Classement sonore des infrastructures de transports terrestres de l'Oise

Zoom nord



Classement sonore des voiries

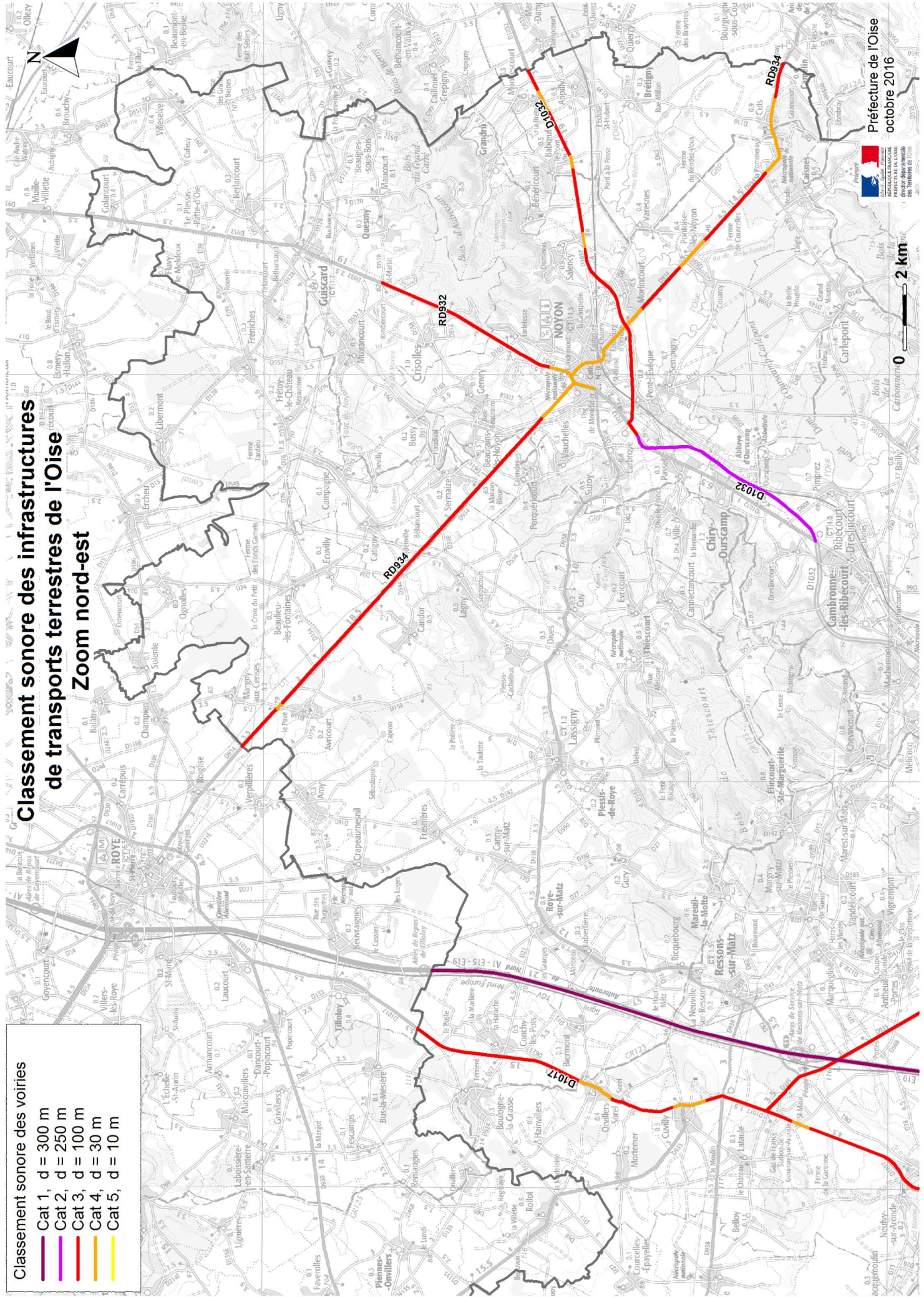
—	Cat 1, d = 300 m
—	Cat 2, d = 250 m
—	Cat 3, d = 100 m
—	Cat 4, d = 30 m
—	Cat 5, d = 10 m

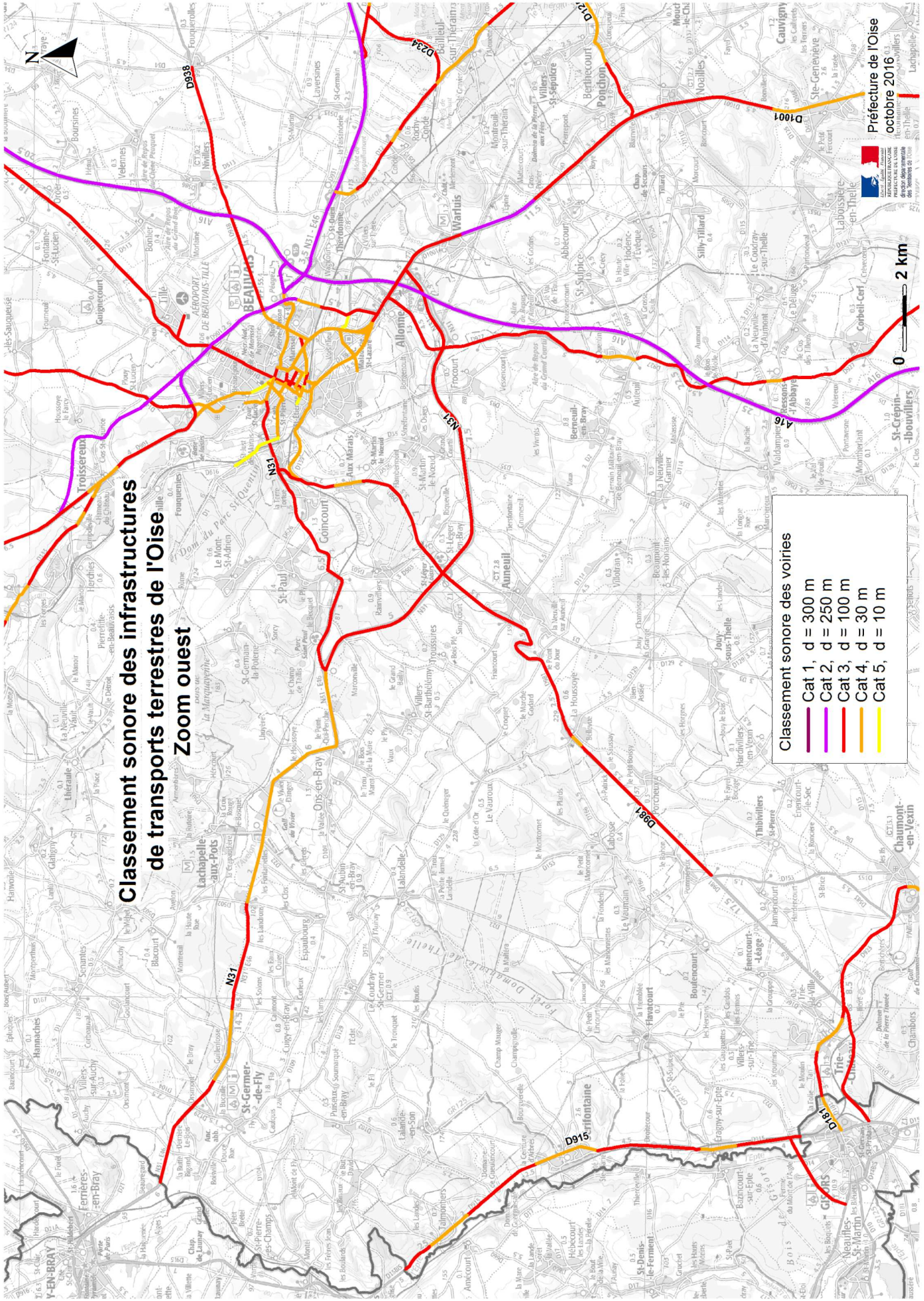
Classement sonore des voiries

- Cat 1, d = 300 m
- Cat 2, d = 250 m
- Cat 3, d = 100 m
- Cat 4, d = 30 m
- Cat 5, d = 10 m

Classement sonore des infrastructures de transports terrestres de l'Oise

Zoom nord-est





Classement sonore des infrastructures de transports terrestres de l'Oise

Zoom ouest

Classement sonore des voiries

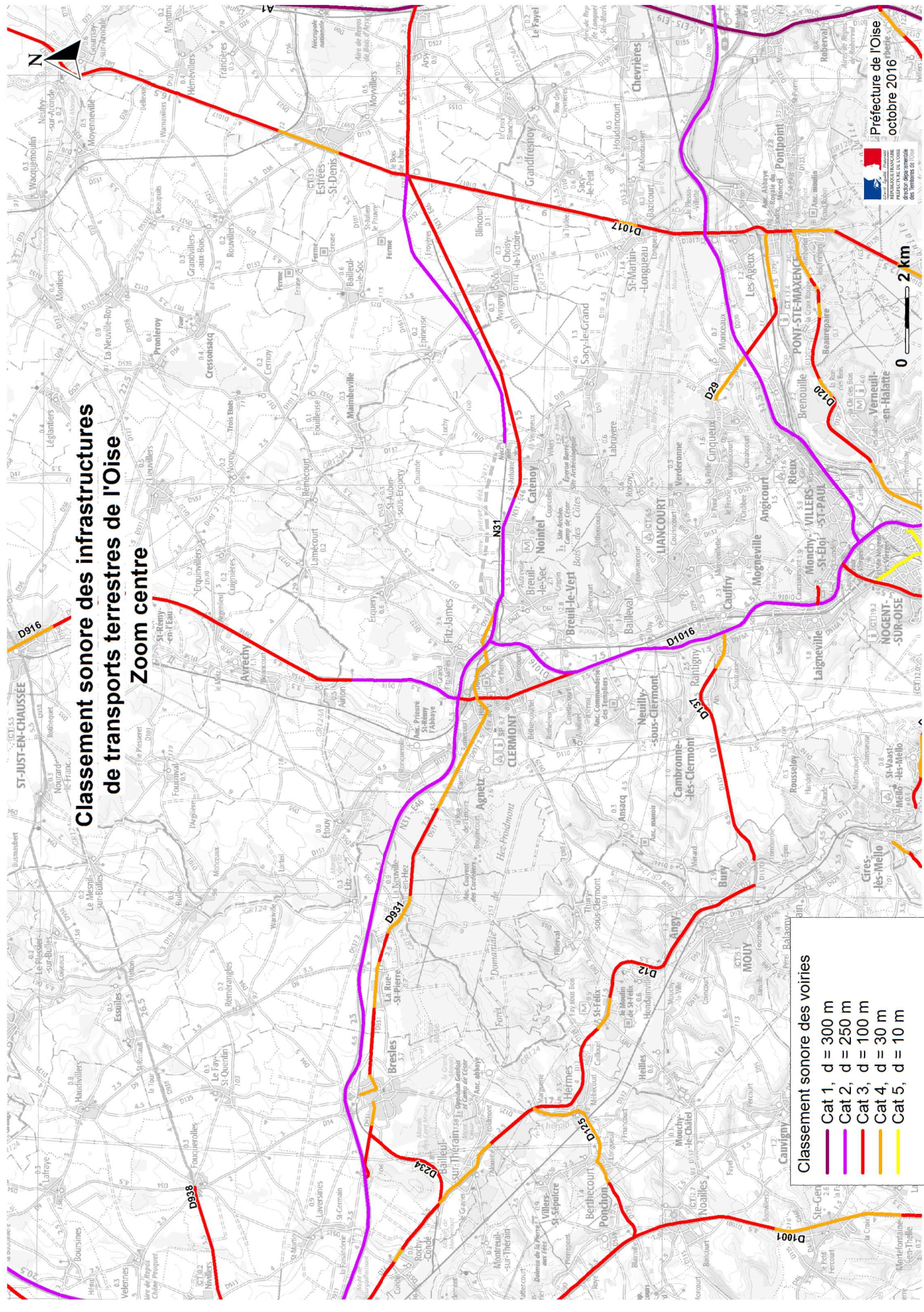
—	Cat 1, d = 300 m
—	Cat 2, d = 250 m
—	Cat 3, d = 100 m
—	Cat 4, d = 30 m
—	Cat 5, d = 10 m

Préfecture de l'Oise
 octobre 2016



Classement sonore des infrastructures de transports terrestres de l'Oise

Zoom centre

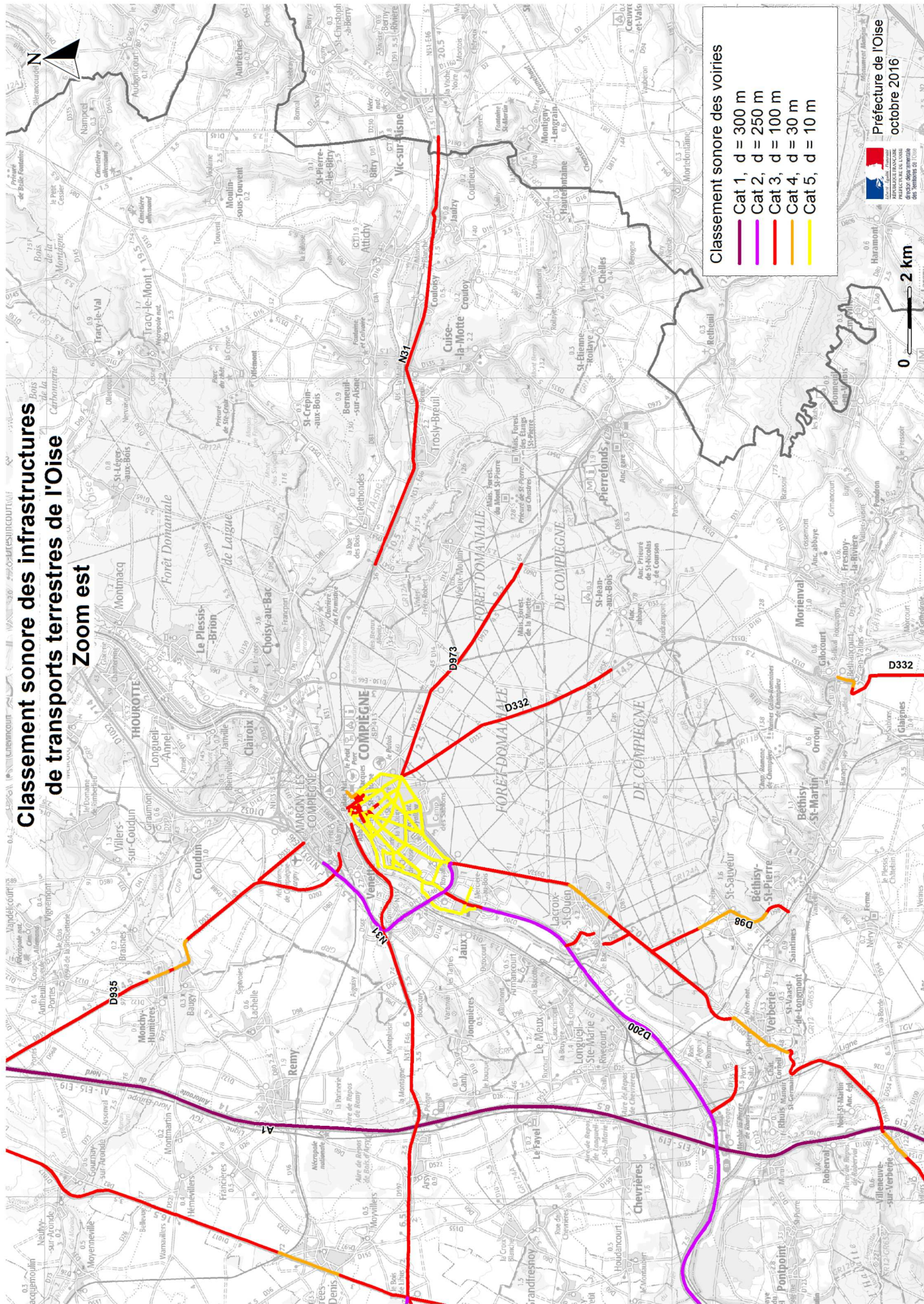


Classement sonore des voiries

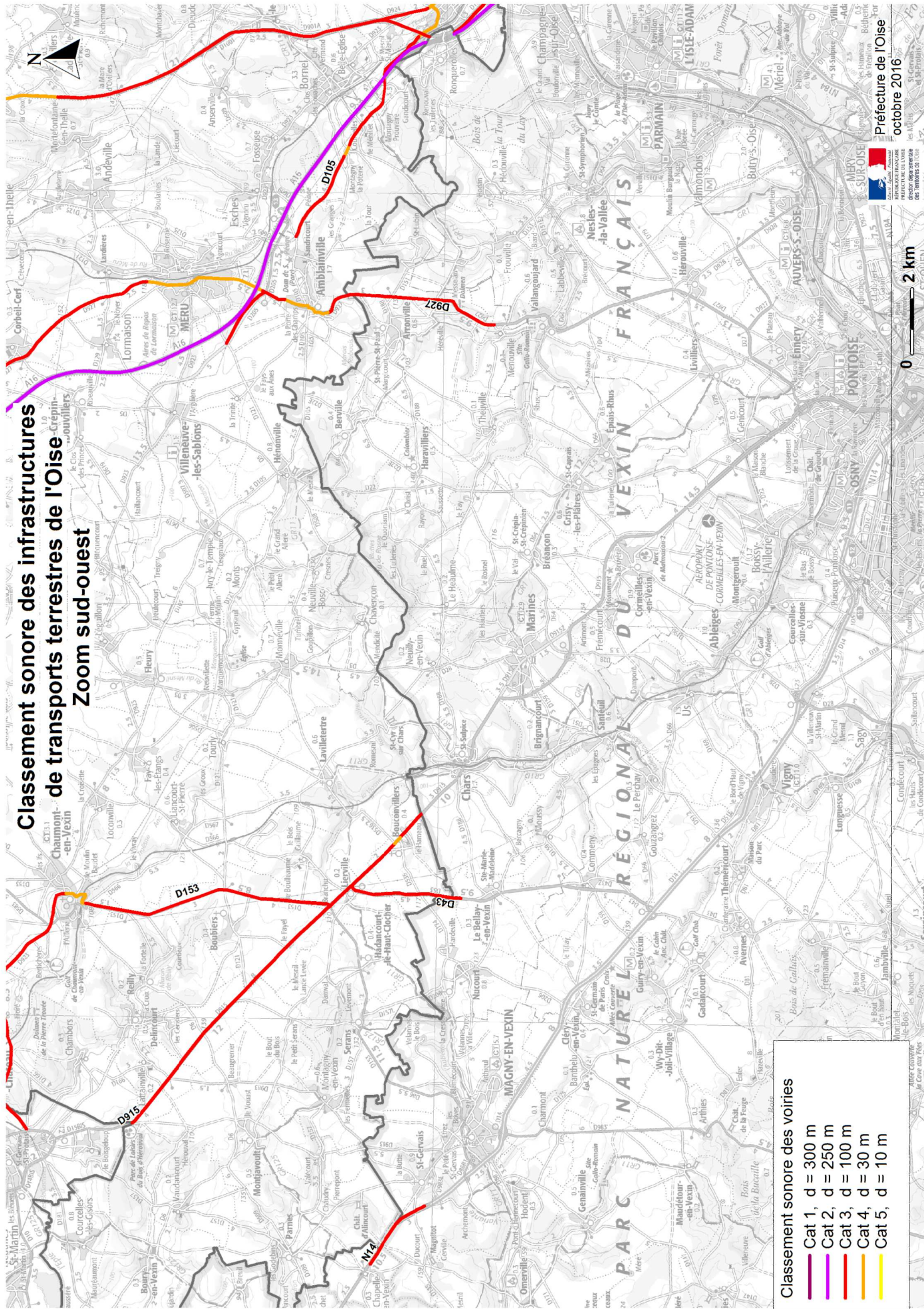
	Cat 1, d = 300 m
	Cat 2, d = 250 m
	Cat 3, d = 100 m
	Cat 4, d = 30 m
	Cat 5, d = 10 m

Classement sonore des infrastructures de transports terrestres de l'Oise

Zoom est



Classement sonore des infrastructures de transports terrestres de l'Oise Zoom sud-ouest

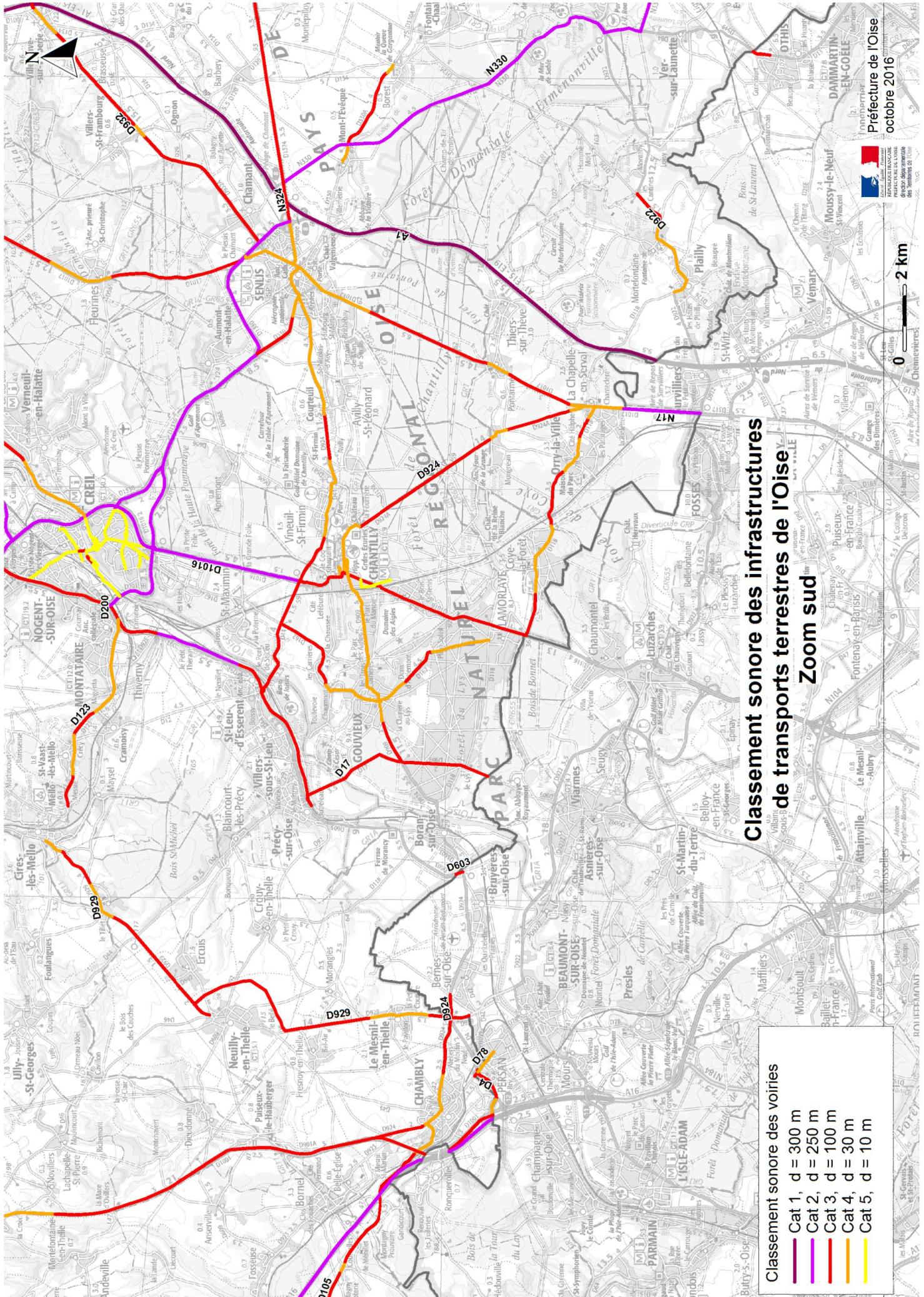


Classement sonore des voiries

—	Cat 1, d = 300 m
—	Cat 2, d = 250 m
—	Cat 3, d = 100 m
—	Cat 4, d = 30 m
—	Cat 5, d = 10 m



0 2 km



Classement sonore des infrastructures de transports terrestres de l'Oise - Zoom sud

Classement sonore des voiries

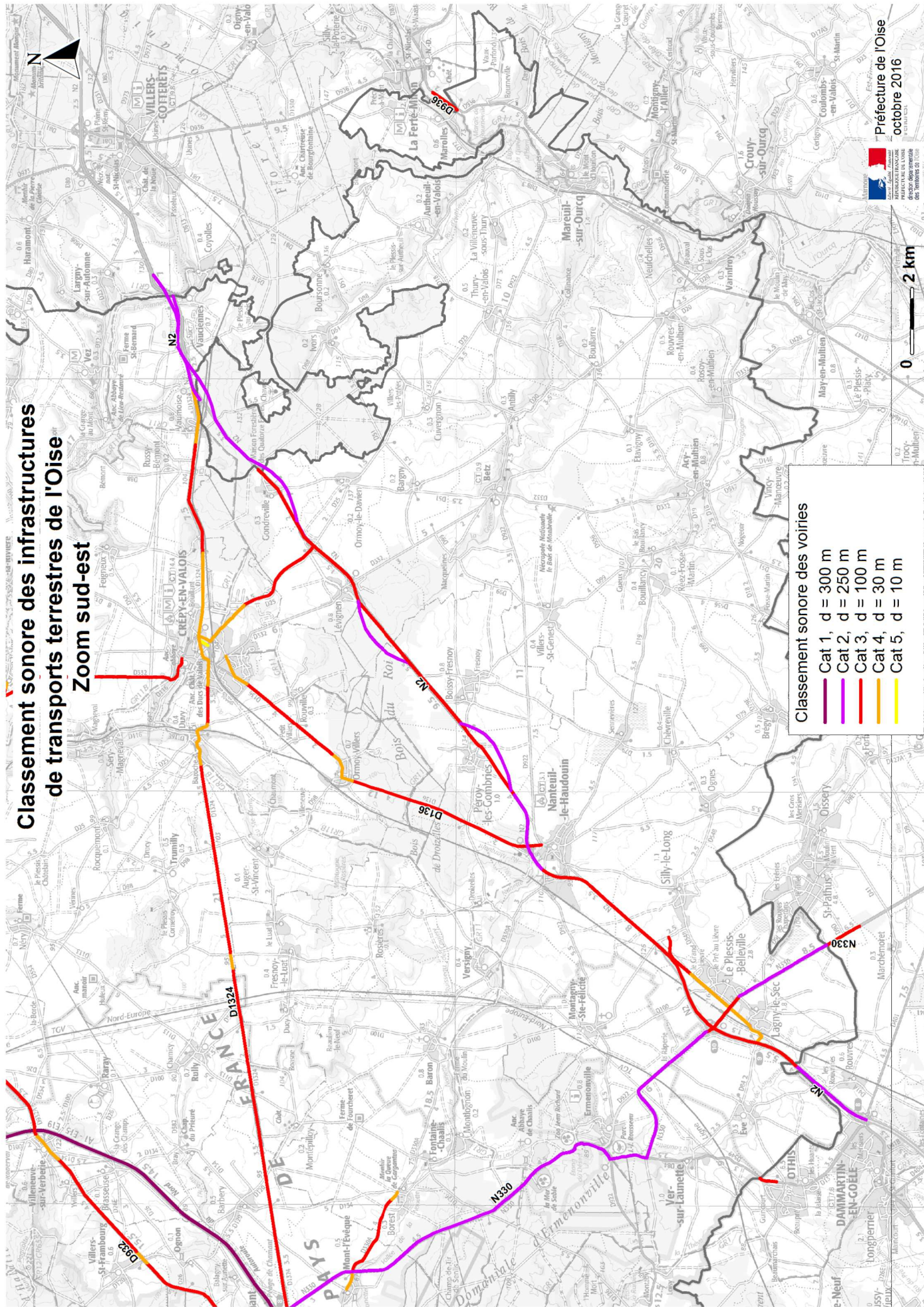
—	Cat 1, d = 300 m
—	Cat 2, d = 250 m
—	Cat 3, d = 100 m
—	Cat 4, d = 30 m
—	Cat 5, d = 10 m



0 2 km

Classement sonore des infrastructures de transports terrestres de l'Oise

Zoom sud-est

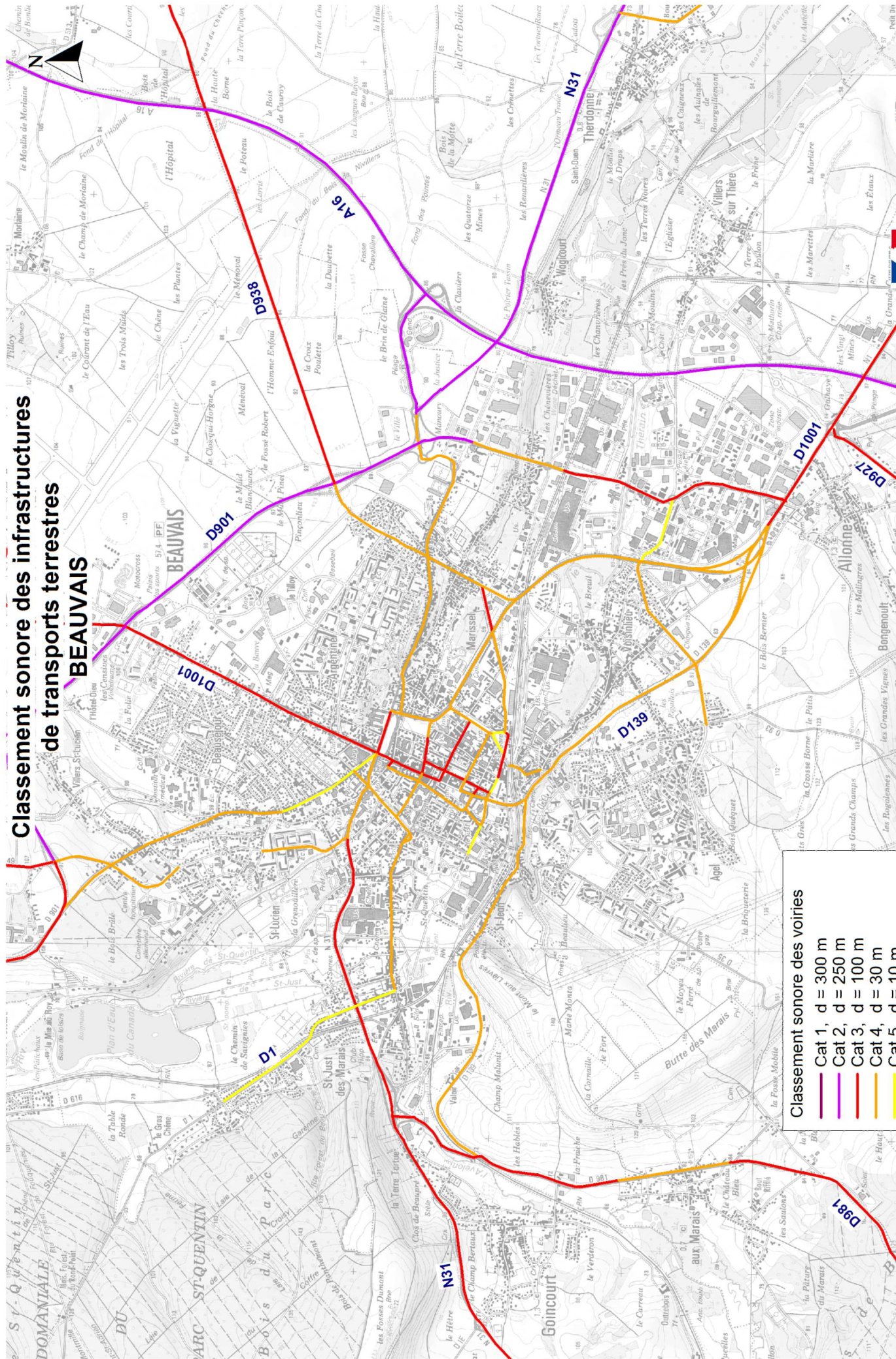


Classement sonore des voiries

- Cat 1, d = 300 m
- Cat 2, d = 250 m
- Cat 3, d = 100 m
- Cat 4, d = 30 m
- Cat 5, d = 10 m



Classement sonore des infrastructures de transports terrestres BEAUVAIS



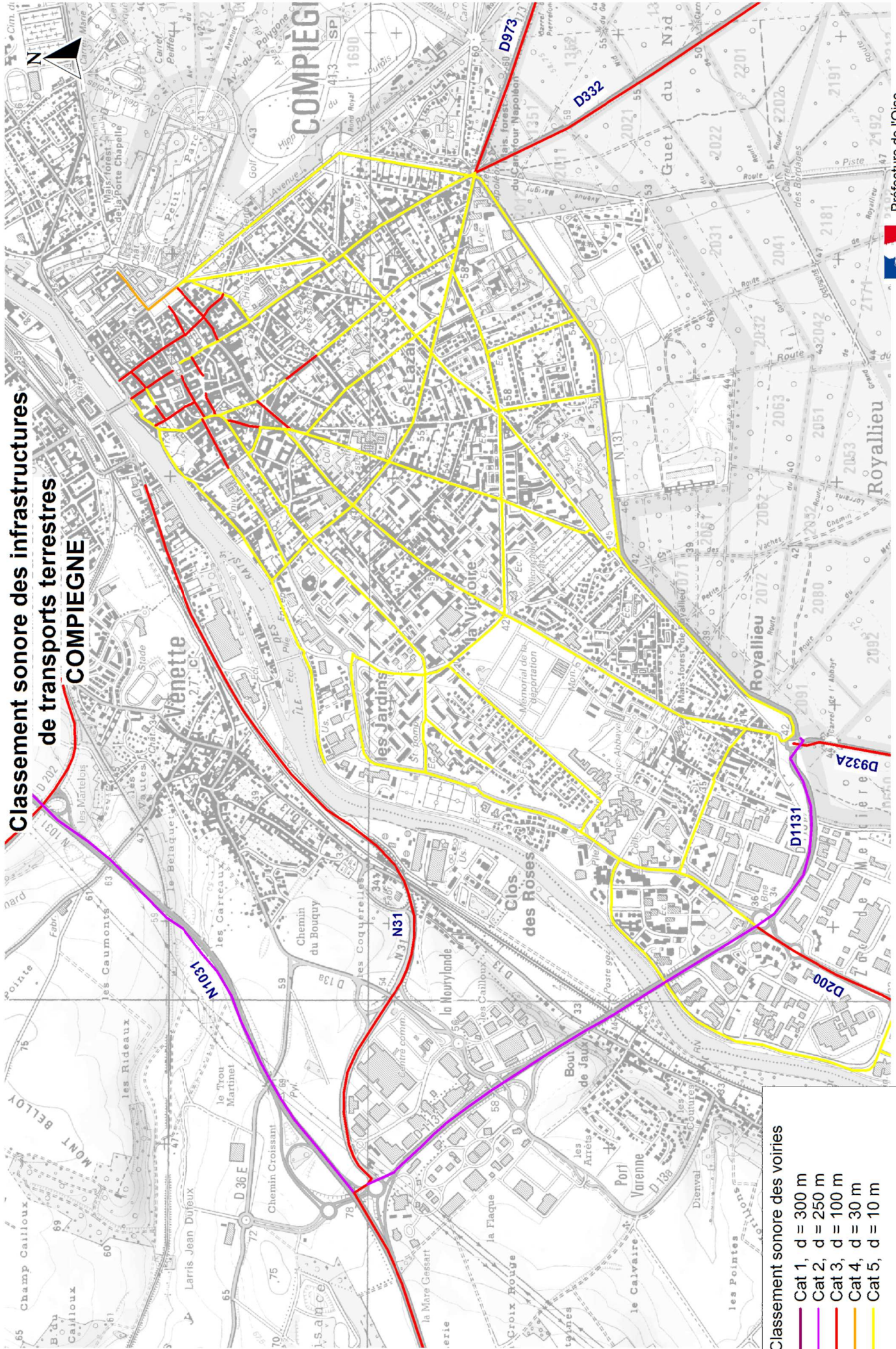
Classement sonore des voiries

- Cat 1, d = 300 m
- Cat 2, d = 250 m
- Cat 3, d = 100 m
- Cat 4, d = 30 m
- Cat 5, d = 10 m



Classement sonore des infrastructures de transports terrestres

COMPIEGNE



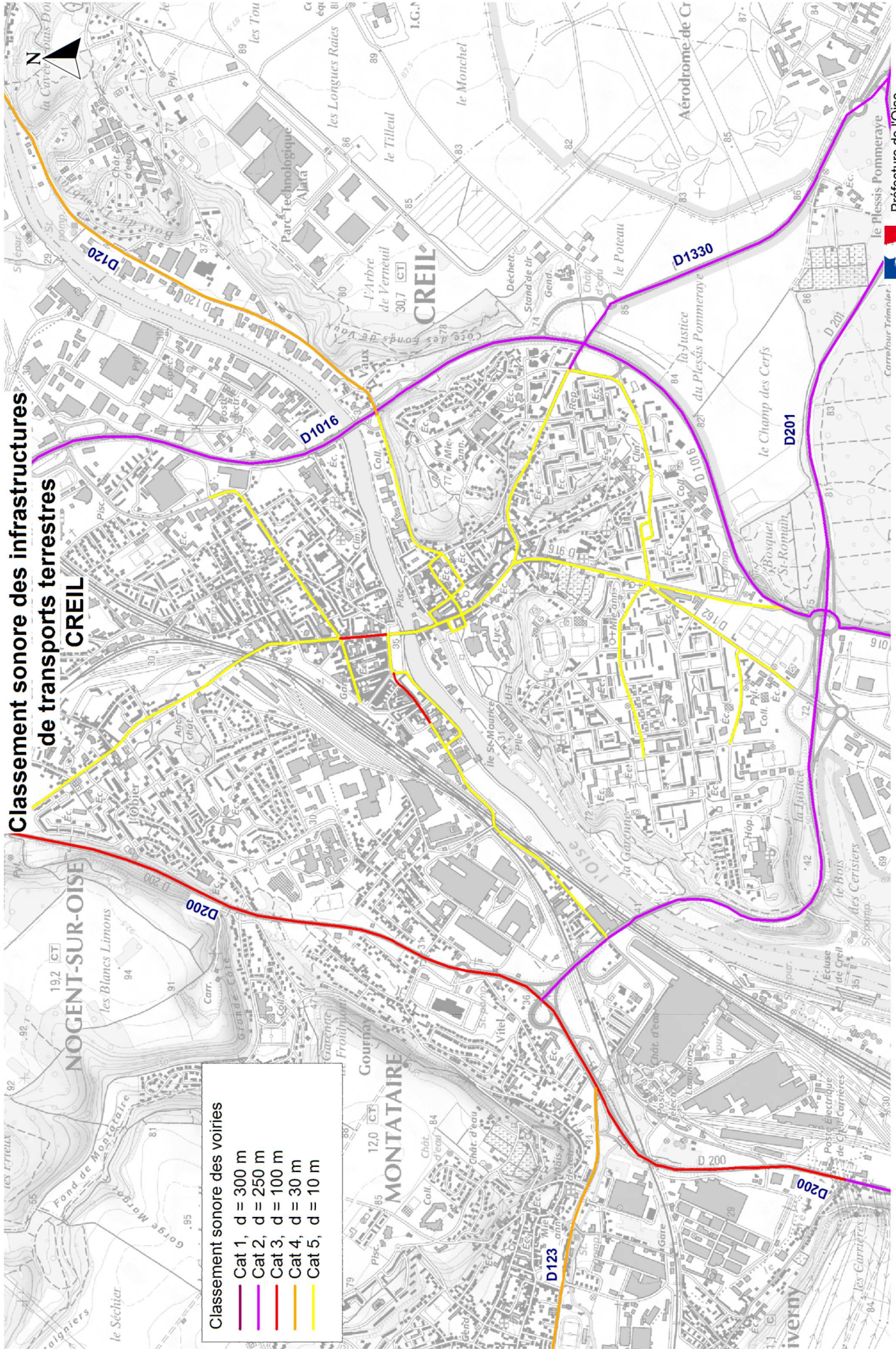
Classement sonore des voiries

—	Cat 1, d = 300 m
—	Cat 2, d = 250 m
—	Cat 3, d = 100 m
—	Cat 4, d = 30 m
—	Cat 5, d = 10 m



Classement sonore des infrastructures de transports terrestres

CREIL



Classement sonore des voiries

- Cat 1, d = 300 m
- Cat 2, d = 250 m
- Cat 3, d = 100 m
- Cat 4, d = 30 m
- Cat 5, d = 10 m

**CLASSEMENT SONORE DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS TERRESTRES DE
L'OISE**

ANNEXE 3
Récapitulatif des routes faisant l'objet d'un classement sonore

RECAPITULATIF DES ROUTES FAISANT L'OBJET D'UN CLASSEMENT SONORE (trié par gestionnaire)

AUTOROUTES

Type voie	Nom rue	Débutant	Finissant	Commune	Linéaire (en m)	Catégorie Bruit	Largeur secteur affecté par le bruit	Evolution	Nom section MapBruit	Référence planche
Autoroute	A1	Compiègne Ouest	Ressons	Canly; Montmartin; Monchy-Humières; Antheuil-Portes; Goumay-sur-Aronde; Ressons-sur-Matz; Remy; Frandères; Aisy	14261,94	1	300	non	A1.5	58; 59; 60; 63
Autoroute	A1	Senlis Chamant	Pont Ste Maxence	Longueil-Sainte-Marie; Roberval; Villeneuve-sur-Verberie; Brasseur; Senlis; Barbery; Ognon; Pontpoint; Chamant	15161,85	1	300	non	A1.3	52; 54; 64; 65; 66
Autoroute	A1	Ressons	Bord NORD du dep	Conchy-les-Pois; Roye-sur-Matz; Laberlière; Biermont; La Neuville-sur-Ressons; Ressons-sur-Matz; Riquebourg;	11435,59	1	300	non	A1.6	60; 61; 62
Autoroute	A1	Pont Ste Maxence	Compiègne Ouest	Chevrières; Longueil-Sainte-Marie; Le Fayel; Canly	8704,46	1	300	non	A1.4	63; 64
Autoroute	A1	Parc Asterix	Senlis Chamant	Senlis; Thiers-sur-Thève; Mont-Évéque; Fontaine-Chaalis; Plially	9142,04	1	300	non	A1.2	51; 52; 66
Autoroute	A1	Bord SUD du dep	Parc Asterix	Plially	2608,11	1	300	non	A1.1	51; 69
Autoroute	A16	Beauvais Centre	Beauvais Nord	Therdonne; Beauvais; Allonne	3811,79	2	250	oui	A16.3	20; 31
Autoroute	A16	Meru	Beauvais Centre	Amblainville; Méru; Lormaison; Auteuil; Allonne; Saint-Sulpice; Valdampierre; Ressons-à-Abbaye; La Neuville-d'Amont; Saint-Crépin-ibouvillers; Montherlant	24843,07	2	250	oui	A16.2	20; 21; 22; 23; 24
Autoroute	A16	Meru	Beauvais Centre	Amblainville; Méru; Lormaison; Auteuil; Allonne; Saint-Sulpice; Valdampierre; Ressons-à-Abbaye; La Neuville-d'Amont; Saint-Crépin-ibouvillers; Montherlant	24843,07	2	250	oui	A16.2	20; 21; 22; 23; 24
Autoroute	A16	Chambly - Bord SUD du dep	Meru	Borneil; Chambly; Belle-Eglise; Fosseuse; Amblainville	8277,39	2	250	oui	A16.1	24; 25; 26
Autoroute	A16	Hardivillers	Bord NORD du dep	Cornailles; Villers-Vicomte; Fléchy; Gouy-les-Groseillers; Bonneuil-les-Eaux; Hardivillers	11637,93	2	250	oui	A16.5	35; 36; 37

ROUTES NATIONALES

Type voie	Nom rue	Débutant	Finissant	Commune	Linéaire (en m)	Catégorie bruit	Largeur secteur affecté par le bruit	Evolution	Nom section MapBruit	Référence planche
Nationale	D1324	RN 330 (1,99)	CREPY en VALOIS (21,235)	Senlis; Chamant	1165,6	3	100	non	RN324C1T2	66
Nationale	N31	RD1031	D1032	Venette, Margny-lès-Compiègne	2726,0	2	250	non	RN31.12	79; 80
Nationale	N2	Nanteuil-le-Haudouin	Levignen	Boissy-Fresnoy; Lévigignen; Péroy-les-Gombries	5224,52	2	250	oui	N2Projet	72; 73
Nationale	N2	Gondreville	Villers-Cotterets	Gondreville; Vauciennes; Vaurnoise; Lévigignen	9565,0	2	250	oui	N2Projet	73; 74
Nationale	N2	Limite département	D922	Lagny-le-Sec; Sully-le-Long; Le Plessis-Belleville; Nanteuil-le-Haudouin	9821,53	3	100	oui	RN2.01	70; 72
Nationale	N2	Traversée Nanteuil	Traversée Nanteuil	Nanteuil-le-Haudouin; Péroy-les-Gombries	2488,6	2	250	non	RN2.02	70; 72
Nationale	N2	Nanteuil	Boissy Levignen	Boissy-Fresnoy; Péroy-les-Gombries	5686,54	3	100	oui	RN2.03	72
Nationale	N2	Traversée Boissy Levignen	Traversée Boissy Levignen	Boissy-Fresnoy; Lévigignen	623,54	3	100	oui	RN2.04	73
Nationale	N2	Boissy Levignen	Gondreville	Gondreville; Lévigignen	5044,59	3	100	oui	RN2.05	73; 74
Nationale	N2	Traversée Gondreville	Traversée Gondreville	Gondreville	522,1	3	100	oui	RN2.06	73; 74
Nationale	N2	Gondreville	Limite département	Gondreville	397,7	3	100	oui	RN2.07	73; 74
Nationale	N2	Vaurnoise	Lagny sur Autonne	Vauciennes	1314	2	250	non	RN2C11T1	74
Nationale	N2	Gondreville	Vauciennes	Vaurnoise	800	2	250	non	RN2C10T3	74
Nationale	N31	Limite département	Guillenfosse	Saint-Germer-de-Fly	3541,2	3	100	non	RN31.01	5
Nationale	N31	Traversée Guillenfosse	Traversée Guillenfosse	Cuigy-en-Bray; Saint-Germer-de-Fly	2200,9	4	30	oui	RN31.02	5
Nationale	N31	Guillenfosse	D502	Cuigy-en-Bray; Espaubourg	3206,17	3	100	non	RN31.03	5
Nationale	N31	D502	D1031	Espaubourg; Saint-Aubin-en-Bray; Saint-Paul; Ons-en-Bray	8100,88	4	30	oui	RN31.04	5; 6
Nationale	N31	D1031	D1001	Saint-Paul; Villers-Saint-Barthélemy; Rainvillers; Allonne; Auneuil; Frocourt; Berneuil-en-Bray; Saint-Martin-le-Nœud; Saint-Léger-en-Bray	14670,78	3	100	oui	RN31.05	6; 11; 20
Nationale	N31	D901	D931	Beauvais; Bresles; Laversines; Rochy-Condé; Therdonne;	7586,37	2	250	non	RN31.06	30; 31
Nationale	N31	D931	D94	Bresles	2687,5	2	250	non	RN31.07	30
Nationale	N31	D94	D9	La Rue-Saint-Pierre; Bresles	3678,74	2	250	non	RN31.08	30
Nationale	N31	D9	D151	La Neuville-en-Hez; Agnetz; Litz; La Rue-Saint-Pierret	7235,53	2	250	non	RN31.09	30; 42
Nationale	N31	D151	D916	Clermont; Agnetz	1573,81	2	250	non	RN31.10	42; 43
Nationale	N31	D916	Catenoy	Breuil-He-Sec; Fitz-James; Mointel; Clermont; Choisy-la-Victoire; Bailleul-le-Soc; Moyvillers; Sacy-le-Grand; Catenoy; Epineuse	6408,11	2	250	oui	N31 projet	43; 57; 58

Type voie	Nom rue	Débutant	Finissant	Commune	Linéaire (en m)	Catégorie bruit	Largeur secteur affecté par le bruit	Evolution	Nom section MapBruit	Référence planche
Nationale	N31	Venette	Catenoy	Choisy-la-Victoire; Avrigny; Moyvillers; Sacy-le-Grand; Catenoy; Arsy; Grandfresnoy; Cantly; Jonquières; Jaulz; Venette	21174,87	3	100	oui	RN31.11b	43; 57; 58; 63; 78
Nationale	N31	Compiègne	Trosly Breuil	Vieux-Moulin; Trosly-Breuil	3018,8	3	100	oui	RN31.13	83
Nationale	N31	Trosly Breuil	D335	Cuise-la-Motte; Trosly-Breuil	3164,6	3	100	non	RN31.14	83
Nationale	N31	D335	Sortie La Motte	Cuise-la-Motte; Couloisy	533,0	3	100	non	RN31.15	83
Nationale	N31	La motte	Couloisy	Couloisy	751,6	3	100	oui	RN31.15.01	83
Nationale	N31	Traversée Couloisy	Traversée Couloisy	Couloisy	827,2	3	100	non	RN31.15.02	83
Nationale	N31	Couloisy	Maison Blanche	Couloisy	760,3	3	100	oui	RN31.16	83
Nationale	N31	Traversée Maison Blanche	Traversée Maison Blanche	Couloisy; Jaulzy	298,8	3	100	non	RN31.17	83; 88
Nationale	N31	Maison Blanche	Jaulzy	Jaulzy	628,9	3	100	oui	RN31.18	88
Nationale	N31	Traversée Jaulzy	Traversée Jaulzy	Jaulzy	1529,7	3	100	non	RN31.19	88
Nationale	N31	Jaulzy	Limite département	Jaulzy; Courtieux	1018,3	3	100	oui	RN31.20	88
Nationale	N31	023+600	25+225	Beauvais	652,3	3	100	oui	RN31BA-1	17
Nationale	N330	Limite départementale	Le Plessis Belleville	Lagny-le-Sec	2991,3	2	250	oui	RN330.01	70
Nationale	N330	Traversée Plessis Belleville	Traversée Plessis Belleville	Lagny-le-Sec; Le Plessis-Belleville	1441,1	3	100	non	RN330.02	70
Nationale	N330	Le Plessis en Belleville	D126	Ermenonville; Fontaine-Chaalis; Ver-sur-Launette; Lagny-le-Sec; Ève; Le Plessis-Belleville	10499,12	2	250	oui	RN330.03	68; 70
Nationale	N330	D126	D330	Borest; Mont-l'Évêque; Fontaine-Chaalis	4461,70	2	250	oui	RN330.04	52; 68
Nationale	N330	D330	D1324	Sentlis; Mont-l'Évêque	310,1	2	250	oui	RN330.05	52

ROUTES DEPARTEMENTALES

Type voie	Nom rue	Débutant	Finissant	Commune	Linéaire (en m)	Catégorie bruit	Largeur secteur affecté par le bruit	Evolution	Nom section MapBruit	Référence planche
Départementale	D1001	Limite département	Rue du Chauffours	Bonneuil-les-Eaux	2988,7	3	100	non	D1001.01	36
Départementale	D1001	Rue du Chauffours	Limite 50	Bonneuil-les-Eaux	687,1	4	30	non	D1001.02	36
Départementale	D1001	Limite 50	Esquennoy	Esquennoy; Bonneuil-les-Eaux	1379,28	3	100	non	D1001.03	36
Départementale	D1001	Traversée Esquennoy	Traversée Esquennoy	Esquennoy	1905,4	4	30	non	D1001.04	36
Départementale	D1001	Esquennoy	D930	Esquennoy; Breteuil	2003,10	3	100	non	D1001.05	35; 36
Départementale	D1001	D930	D916	Breteuil	466,2	4	30	non	D1001.06	35
Départementale	D1001	D916	Sortie Breteuil	Breteuil	508,55	4	30	non	D1001.07	35
Départementale	D1001	Breteuil	Vendeuil Caply	Vendeuil-Caply; Breteuil	1446,1	3	100	non	D1001.08	35; 38
Départementale	D1001	Traversée Vendeuil Caply	Traversée Vendeuil Caply	Vendeuil-Caply	1323,7	4	30	non	D1001.09	38
Départementale	D1001	Vendeuil Caply	Froissy	Sainte-Eusoye; Froissy; Vendeuil-Caply	5544,49	3	100	non	D1001.10	34; 38
Départementale	D1001	Traversée Froissy	Traversée Froissy	Froissy	1100,3	4	30	non	D1001.11	34
Départementale	D1001	Froissy	D34	Froissy	440,0	3	100	non	D1001.12	34
Départementale	D1001	D34	D9	Abbeville-Saint-Lucien; Noirmont; La Neuville-Saint-Pierre; Froissy	5089,68	3	100	non	D1001.13	33; 34
Départementale	D1001	D9	D901	Abbeville-Saint-Lucien; Fontaine-Saint-Lucien; Tillé; Guignecourt; Oroër	9914,94	3	100	non	D1001.14	17; 32; 33
Départementale	D1001	D139	N31	Beauvais; Allonne	1800,31	3	100	non	D1001.15	20
Départementale	D1001	N31	Wartuis	Allonne; Wartuis	1295,03	3	100	non	D1001.16	20
Départementale	D1001	Traversée Wartuis	Traversée Wartuis	Wartuis	710,3	3	100	non	D1001.17	20; 21
Départementale	D1001	Wartuis	Gros Poirier	Abbecourt; Wartuis	2463,79	2	250	non	D1001.18	21
Départementale	D1001	Traversée Gros Poirier	Traversée Gros Poirier	Abbecourt	546,2	3	100	non	D1001.19	21
Départementale	D1001	Gros Poirier	Roye	Ponchon; Abbecourt	984,41	3	100	oui	D1001.20	21
Départementale	D1001	Traversée Roye	Traversée Roye	Ponchon	738,3	3	100	non	D1001.21	21
Départementale	D1001	Roye	D125	Ponchon	1524,1	3	100	non	D1001.22	21
Départementale	D1001	D125	Sortie Noailles	Ponchon; Noailles	2713,6	3	100	non	D1001.23	21; 22
Départementale	D1001	Noailles	Saint Geneviève	Cauvigny; Sainte-Geneviève; Noailles	1578,1	3	100	non	D1001.24	22
Départementale	D1001	Entrée Saint Geneviève	D46	Sainte-Geneviève	1650,8	4	30	oui	D1001.25	22
Départementale	D1001	D46	Sortie Saint Geneviève	Novillers; Sainte-Geneviève	2156,1	4	30	oui	D1001.26	23
Départementale	D1001	Saint Geneviève	D809	Dieudonné; Novillers; Montfontaine-en-Thelle; Ansoville; Puisseux-le-Hauberger	4780,29	3	100	non	D1001.27	23; 24; 27
Départementale	D1001	D609	Puisseux le Hauberger	Puisseux-le-Hauberger	681,4	3	100	non	D1001.28	27
Départementale	D1001	Traversée Puisseux hauberger	Traversée Puisseux hauberger	Puisseux-le-Hauberger	2041,1	3	100	non	D1001.29	27
Départementale	D1001	Puisseux hauberger	Limite département	Borne; Belle-Eglise; Puisseux-le-Hauberger; Chambly	5773,07	3	100	non	D1001.30	25; 26; 27
Départementale	D1016	N31	D916	Breuil-le-Sec; Breuil-le-Vert	2867,65	2	250	non	D1016.01	43
Départementale	D1016	D916	D540	Breuil-le-Vert	915,8	2	250	non	D1016.02	43
Départementale	D1016	D916	D540	Breuil-le-Vert; Neuilly-sous-Clermont; Rantigny	2092,68	2	250	non	D1016.03	43
Départementale	D1016	D916E	D137	Cauvigny; Rantigny	1602,28	2	250	non	D1016.04	43; 45
Départementale	D1016	D137	D62	Cauvigny; Monchy-Saint-Éloi; Laigneville	3144,49	2	250	non	D1016.05	45

Type voie	Nom rue	Débutant	Finissant	Commune	Linéaire (en m)	Catégorie bruit	Largeur secteur affecté par le bruit	Evolution	Nom section MapBruit	Référence planche
Départementale	D1016	D137	D62	Caufray, Monchy-Saint-Éloi; Laigneville	3144,49	2	250	non	D1016.05	45
Départementale	D1016	D62	D200	Nogent-sur-Oise; Monchy-Saint-Éloi; Laigneville	2364,65	2	250	non	D1016.06	45
Départementale	D1016	D200	D120	Nogent-sur-Oise; Creil	594,7	2	250	non	D1016.07	45; 46; 47
Départementale	D1016	D120	D1330	Creil	1079,0	2	250	non	D1016.08	47
Départementale	D1016	D1330	D201	Creil	1772,4	2	250	non	D1016.09	47
Départementale	D1016	D201	Chantilly	Saint-Maximin; Creil; Gouvieux	4489,6	2	250	non	D1016.10	47; 48
Départementale	D1016	Entrée Chantilly	D924	Chantilly; Gouvieux; Saint-Maximin	1528,97	3	100	non	D1016.11	48; 49
Départementale	D1016	D909	Limite département	Chantilly; Gouvieux; Lamorlaye	5728,39	3	100	non	D1016.12	49; 50
Départementale	D1017	Limite département	Orvillers Sorel	Conchy-les-Pots; Boulogne-la-Grasse; Orvillers-Sorel	5175,16	3	100	non	D1017.01	61; 62
Départementale	D1017	Traversée Orvillers Sorel	Traversée Orvillers Sorel	Orvillers-Sorel	1083,3	4	30	oui	D1017.02	61
Départementale	D1017	Orvillers Sorel	Cuvilly	Mortemer; Orvillers-Sorel; Cuvilly	1880,09	3	100	non	D1017.03	61
Départementale	D1017	Entrée Cuvilly	D935	Cuvilly	345,7	4	30	non	D1017.04	61
Départementale	D1017	D935	Sortie Cuvilly	Cuvilly	737,5	4	30	oui	D1017.05	60; 61
Départementale	D1017	Cuvilly	Saint Maur	Gournay-sur-Aronde; Cuvilly	2716,41	3	100	non	D1017.06	60
Départementale	D1017	Traversée Saint Maur	Traversée Saint Maur	Gournay-sur-Aronde	561,1	4	30	non	D1017.07	60
Départementale	D1017	Saint Maur	D521	Héméviliers; Gournay-sur-Aronde; Rouvillers	6823,91	3	100	non	D1017.08	59; 60
Départementale	D1017	D521	Estrées Saint Denis	Héméviliers; Francières	3263,82	3	100	non	D1017.09	58; 59
Départementale	D1017	Traversée Estrées Saint Denis	Traversée Estrées Saint Denis	Francières; Estrées-Saint-Denis	1927,9	4	30	oui	D1017.10	58; 59
Départementale	D1017	Estrées Saint Denis	Saint Martin Longueau	Sacy-le-Petit; Saint-Martin-Longueau; Bazicourt; Blincourt; Moyvillers; Estrées-Saint-Denis	8576,16	3	100	non	D1017.11	56; 57; 58
Départementale	D1017	Entrée Saint Martin Longueau	D13	Bazicourt; Saint-Martin-Longueau	485,1	4	30	oui	D1017.12	56
Départementale	D1017	D13	Sortie Saint Martin Longueau	Saint-Martin-Longueau; Sacy-le-Grand	1134,9	3	100	non	D1017.13	56
Départementale	D1017	Saint Martin Longueau	Les Ageux	Les Ageux; Monceaux	1225,98	3	100	non	D1017.14	55
Départementale	D1017	Les Ageux	D120	Les Ageux; Pont-Sainte-Maxence	2403,72	3	100	non	D1017.15	55
Départementale	D1017	D123	Sortie Pont Sainte Maxence	Pont-Sainte-Maxence	1175,9	4	30	oui	D1017.16	54; 55
Départementale	D1017	Pont Sainte Maxence	Fleurine	Pont-Ste-Maxence; Fleurines	2156,29	3	100	non	D1017.17	54
Départementale	D1017	Traversée Fleurines	Traversée Fleurines	Fleurines	1894,3	4	30	non	D1017.18	54
Départementale	D1017	Fleurines	D1330	Senlis; Fleurines	4013,22	3	100	non	D1017.19	53; 54
Départementale	D1017	Traversée Senlis	Traversée Senlis	Senlis	4244,0	4	30	oui	D1017.20	52
Départementale	D1017	Senlis	Pontarmé	Senlis	3891,6	3	100	non	D1017.21	52
Départementale	D1017	Traversée Pontarmé	Traversée Pontarmé	Pontarmé; Senlis	710,1	4	30	oui	D1017.22	52
Départementale	D1017	Pontarmé	D924A	Pontarmé; Orvy-la-Ville; La Chapelle-en-Serval	1956,22	3	100	non	D1017.23	51; 52
Départementale	D1017	D924A	Limite département	La Chapelle-en-Serval	1684,35	4	30	oui	D1017.24	51
Départementale	D1017	Limite département de l'Oise	Limite département de l'Oise	La Chapelle-en-Serval	2284,7	2	250	non	D1017.25	51
Départementale	D1031	N31	Sortie Compiègne	Compiègne; Margny-lès-Compiègne; Venette	3726,7	3	100	oui	D1031.01	78; 79; 80

Type voie	Nom rue	Débutant	Finissant	Commune	Linéaire (en m)	Catégorie bruit	Largeur secteur affecté par le bruit	Evolution	Nom section MapBruit	Référence planche
Départementale	D1032	Limite département	La Bretelle	Appilly	685,2	3	100	non	D1032.01	86
Départementale	D1032	Traversée La Bretelle	Traversée La Bretelle	Appilly, Mondescourt	687,1	4	30	oui	D1032.02	86
Départementale	D1032	La Bretelle	Baboeuf	Baboeuf, Mondescourt	1439,7	3	100	non	D1032.03	86
Départementale	D1032	Traversée Baboeuf	Traversée Baboeuf	Baboeuf	404,2	4	30	oui	D1032.04	86
Départementale	D1032	Baboeuf	Salency	Baboeuf, Behéncourt, Salency	1907,5	3	100	non	D1032.05	86
Départementale	D1032	Traversée Salency	Traversée Salency	Salency	468,2	4	30	oui	D1032.06	86
Départementale	D1032	Salency	D934	Salency, Morlincourt, Noyon	2670,5	3	100	non	D1032.07	84; 86
Départementale	D1032	D934	D64	Passel, Pont-l'Évêque, Noyon	3356,6	3	100	non	D1032.08	84
Départementale	D1032	Ribecourt	Noyon	Pimprez, Chiry-Ourscamp, Dreslincourt	6477,9	2	250	oui	D1032Projet	84
Départementale	D105	D609	Courcelles	Bornel, Amblainville	2785,83	3	100	non	RD105.01	24; 25
Départementale	D105	Traversée Courcelles	Traversée Courcelles	Bornel	381,8	4	30	non	RD105.02	25
Départementale	D105	Courcelles	Chambly	Chambly, Belle-Église, Bornel	4367,72	3	100	non	RD105.03	25; 26
Départementale	D105	Entrée Chambly	D924	Chambly	872,9	4	30	non	RD105.04	26
Départementale	D1131	N31	D932A	Compiègne, Jaux, Venette	3086,9	2	250	non	RD1131.01	78; 79
Départementale	D118	D1016	Coye la Forêt	Coye-la-Forêt	1259,5	3	100	non	RD118.01	50
Départementale	D118	Traversée Coye la Forêt	Traversée Coye la Forêt	Orry-la-Ville, Coye-la-Forêt	2224,5	4	30	non	RD118.02	50; 51
Départementale	D118	Coye la Forêt	Orry la Ville	Orry-la-Ville	1734,7	3	100	non	RD118.03	51
Départementale	D118	Traversée Orry la Ville	Traversée Orry la Ville	Orry-la-Ville	1175,89	4	30	oui	RD118.04	51
Départementale	D118	Orry la Ville	La Chapelle en Serval	Orry-la-Ville; La Chapelle-en-Serval	708,83	3	100	non	RD118.05	51
Départementale	D118	Traversée La Chapelle	Traversée La Chapelle	La Chapelle-en-Serval	386,3	4	30	non	RD118.06	51
Départementale	D12	D137D	D929	Angy, Bury	1979,12	3	100	oui	RD12.01	44
Départementale	D12	D929	Saint-Félix	Angy, Hondainville, Saint-Félix	4101,85	3	100	non	RD12.02	29; 44
Départementale	D12	Traversée Saint-Félix	Traversée Saint-Félix	Saint-Félix	1032,0	4	30	non	RD12.03	29
Départementale	D12	Saint-Félix	D125	Saint-Félix, Hermes	3945,82	3	100	non	RD12.04	29
Départementale	D12	D125	Bailleul sur Thérain	Bailleul-sur-Thérain	1404,5	3	100	non	RD12.05	29
Départementale	D12	Traversée Bailleul sur Thérain	Traversée Bailleul sur Thérain	Bailleul-sur-Thérain	2398,29	4	30	oui	RD12.06	29; 30
Départementale	D12	Bailleul sur Thérain	Rochy Condé	Bailleul-sur-Thérain; Rochy-Condé	1673,06	3	100	non	RD12.07	30
Départementale	D12	Traversée Rochy Condé	Traversée Rochy Condé	Rochy-Condé	419,5	4	30	non	RD12.08	30
Départementale	D12	Rochy Condé	Bourguillemont	Rochy-Condé; Therdonne	1777,06	3	100	non	RD12.09	31
Départementale	D12	Entrée Bourguillemont	N31	Therdonne	688,4	4	30	non	RD12.10	31
Départementale	D120	D1016	D565	Verneuil-en-Halatte, Creil	2591,24	4	30	oui	RD120.01	47; 55
Départementale	D120	D565	La Rue des Bois	Verneuil-en-Halatte	2575,3	3	100	non	RD120.02	55
Départementale	D120	Traversée La Rue des Bois	Traversée La Rue des Bois	Verneuil-en-Halatte	601,6	4	30	non	RD120.03	55
Départementale	D120	La Rue des Bois	Rue des Etangs	Beaurepaire; Verneuil-en-Halatte	1946,88	3	100	non	RD120.04	55
Départementale	D120	Traversée Rue des Etangs	Traversée Rue des Etangs	Beaurepaire	359,2	4	30	non	RD120.05	55
Départementale	D120	Rue des Etangs	Hameau La Croix Rouge	Beaurepaire	290	3	100	oui	RD120.06a	55
Départementale	D120	Traversée La Croix Rouge	Traversée La Croix Rouge	Beaurepaire	363,89	4	30	oui	RD120.06b	55
Départementale	D120	Hameau La Croix Rouge	Pont Ste Maxence	Beaurepaire; Pont Sainte Maxence	145	3	100	oui	RD120.06c	55
Départementale	D120	Pont Sainte Maxence	D1017	Pont-Sainte-Maxence	1541,3	4	30	non	RD120.07	55
Départementale	D123	D200	Sortie Montataire	Montataire	3066,6	4	30	oui	D123.01	46
Départementale	D123	Montataire	Saint Vaast	Montataire; Saint-Vaast-lès-Mello	880,7	3	100	oui	D123.02	28; 46

Type voie	Nom rue	Débutant	Finissant	Commune	Linéaire (en m)	Catégorie bruit	Largeur secteur affecté par le bruit	Evolution	Nom section MapBruit	Référence planche
Départementale	D123	Traversée Saint Vaast	Traversée Saint Vaast	Saint-Vaast-lès-Mello	1164,3	4	30	oui	D123.03	28
Départementale	D123	Saint Vaast	D12	Mello, Saint-Vaast-lès-Mello	988,1	3	100	oui	D123.04	28
Départementale	D125	D12	Sortie Berthecourt	Hermes; Berthecourt	3895,5	4	30	oui	D125.01	21; 29
Départementale	D125	Berthecourt	D1001	Berthecourt; Ponchon; Noailles	1805,0	3	100	oui	D125.02	21
Départementale	D1324	D1017	N324	Senlis	1286,9	4	30	oui	D1324.01	53
Départementale	D1324	N3310	Fresnoy de Luat	Montépilloy; Barbery; Rully; Mont-l'Évêque; Chamant; Senlis; Trumilly; Fresnoy-le-Luat;	10145,27	3	100	non	D1324.02	66; 67
Départementale	D1324	Traversée Fresnoy de luat	Traversée Fresnoy de luat	Trumilly	467,3	4	30	non	D1324.03	67
Départementale	D1324	Fresnoy de luat	Duvy	Duvy; Auger-Saint-Vincent; Trumilly	5595,25	3	100	non	D1324.04	67
Départementale	D1324	Traversée Duvy	Traversée Duvy	Duvy	1418,9	4	30	non	D1324.05	67
Départementale	D1324	Duvy	Crépy en Valois	Duvy; Crépy-en-Valois	1146,9	3	100	non	D1324.06	67; 75
Départementale	D1324	Traversée Crépy en Valois	Traversée Crépy en Valois	Russy-Bémont; Crépy-en-Valois	4007,3	4	30	oui	D1324.07	75
Départementale	D1324	Crépy en Valois	Vaumoise	Gondreville; Russy-Bémont; Vaumoise	3286,2	3	100	non	D1324.08	74; 75
Départementale	D1324	Entrée Vaumoise	N2	Vaumoise; Vauciennes	1710,0	4	30	oui	D1324.09	74
Départementale	D133	D901	Sortie Troisseroux	Troisseroux	470,8	4	30	non	RD133.01	16
Départementale	D133	Troisseroux	Campdeville	Troisseroux	556,4	3	100	non	RD133.02	16
Départementale	D133	Traversée Campdeville	Traversée Campdeville	Troisseroux; Milly-sur-Thérain	440,7	4	30	oui	RD133.03	16
Départementale	D133	Campdeville	Milly sur Thérain	Milly-sur-Thérain	2239,4	3	100	oui	RD133.04	13; 16
Départementale	D133	Entrée Milly sur Thérain	D615	Milly-sur-Thérain	457,48	4	30	oui	RD133.05	13; 16
Départementale	D133	Entrée Milly sur Thérain	D615	Milly-sur-Thérain	883,6	4	30	oui	RD133.06	13; 16
Départementale	D133	Milly sur Thérain	Bonniâ'res	Milly-sur-Thérain; Bonnières	1457,1	3	100	oui	RD133.07	13; 15
Départementale	D133	Traversée Bonniâ'res	Traversée Bonniâ'res	Bonnières	336,0	4	30	oui	RD133.08	13
Départementale	D133	Bonniâ'res	Crillon	Bonnières; Crillon	2171,9	3	100	oui	RD133.09	13
Départementale	D133	Entrée Crillon	D22	Crillon	393,6	4	30	oui	RD133.10	13
Départementale	D1330	D201	D1016	Creil	2319,56	2	250	oui	RD1330.01	46; 47
Départementale	D1330	D201	D330	Aumont-en-Halatte; Apremont; Courteuil	4278,33	2	250	non	RD1330.02	47; 53
Départementale	D1330	D330	D1017	Senlis; Aumont-en-Halatte	2907,99	2	250	oui	RD1330.03	53
Départementale	D1330	D1017	N324	Senlis; Chamant	2027,88	2	250	oui	RD1330.04	53; 66
Départementale	D136	D922	Ormy Villiers	Nanteuil-le-Haudouin; Péroy-les-Gombries; Ormy-Villiers	5947,32	3	100	oui	RD136.01	72; 73
Départementale	D136	Traversée Ormy Villiers	Traversée Ormy Villiers	Ormy-Villiers	1131,5	4	30	oui	RD136.02	73
Départementale	D136	Ormy Villiers	Crépy en Valois	Ormy-Villiers; Rouville; Crépy-en-Valois	3240,55	3	100	oui	RD136.03	73; 75
Départementale	D136	Entrée Crépy en Valois	D332	Crépy-en-Valois	1062,7	4	30	oui	RD136.04	75
Départementale	D137	D137 D	Cauffy	Cauffy; Bury; Cambronne-lès-Clermont	6148,98	3	100	oui	RD137.01	44; 45
Départementale	D137	Entrée Cauffy	D1016	Cauffy	1086,7	4	30	oui	RD137.02	45
Départementale	D139	D1001	D981	Beauvais; Goincourt	3914,98	4	30	oui	D139.01	12; 18
Départementale	D149	D901	D52	Beauvais; Troisseroux; Verdere-lès-Sauqueuse; Juvignies; Tillé	6423,1	3	100	oui	D149.01	15; 16; 17
Départementale	D149	D52	D11	Juvignies	1986,5	3	100	oui	D149.02	15; 16

Type voie	Nom rue	Débutant	Finissant	Commune	Linéaire (en m)	Catégorie bruit	Largeur secteur affecté par le bruit	Evolution	Nom section MapBruit	Référence planche
Départementale	D153	Traversée Chaumont en Vexin	Traversée Chaumont en Vexin	Chaumont-en-Vexin	1012,8	4	30	oui	D153.01	8
Départementale	D153	Chaumont en Vexin	D915	Lierville; Boubiers; Chaumont-en-Vexin; Reilly; Liancourt-Saint-Pierre	7402,8	3	100	oui	D153.02	8; 9; 10
Départementale	D155	D26	D156	Longueil-Sainte-Marie	1752,7	3	100	oui	D155.01	64
Départementale	D162	D44	Gouvieux	Gouvieux	2572,3	3	100	non	RD162.01	48; 49
Départementale	D162	Entrée Gouvieux	D909	Gouvieux	1836,5	4	30	oui	RD162.02	48; 49; 50
Départementale	D162	D909	Sortie Gouvieux	Gouvieux	997,4	4	30	non	RD162.03	49; 50
Départementale	D162	Gouvieux	Lamorlaye	Gouvieux	1233,94	3	100	oui	RD162.04	50
Départementale	D162	Entrée Lamorlaye	D118	Lamorlaye	1719,2	4	30	oui	RD162.05	50
Départementale	D17	D92	D924	Gouvieux; Précly-sur-Oise	3185,0	3	100	oui	D17.01	49
Départementale	D200	D1016	Sortie Montataire	Thiverny; Nogent-sur-Oise; Montataire; Monchy-Saint-Éloi	5445,6	3	100	oui	RD200.01	45; 46
Départementale	D200	D1016	D75	Nogent-sur-Oise; Rieux; Villers-Saint-Paul	3897,4	2	250	oui	RD200.02	45; 55
Départementale	D200	D75	D29	Brenouille; Rieux	2928,61	2	250	non	RD200.03	55
Départementale	D200	D29	D1017	Les Ageux; Brenouille; Monceaux	3702,13	2	250	oui	RD200.04	55
Départementale	D200	D1017	A1	Houdancourt; Longueil-Sainte-Marie; Les Ageux; Pont-Sainte-Maxence	7389,08	2	250	oui	RD200.05	55; 56; 64
Départementale	D200	A1	D98	Le Meux; Rivecourt; Longueil-Sainte-Marie	5821,77	2	250	oui	RD200.06	64
Départementale	D200	D98	Jaux	Lacroix-Saint-Ouen; Le Meux	3742,03	2	250	oui	RD200.07	64; 77
Départementale	D200	Jaux	D1131	Compiègne; Lacroix-Saint-Ouen	1278,8	3	100	non	RD200.08	77; 78; 79
Départementale	D201	D1016	D1330	Creil	2502,0	2	250	non	RD201.02	46; 47
Départementale	D201	D1016	D1016	Montataire	2738,02	2	250	non	RD201.01	46
Départementale	D202	D13	D935	Venette, Margny-lès-Compiègne	3152,4	3	100	non	RD202.01	80
Départementale	D210	D555	D200	Lacroix-Saint-Ouen	1022,2	3	100	oui	D210.01	77
Départementale	D234	D12	D931	Bailleul-sur-Thérain; Bresles	3309,8	3	100	oui	D234	30
Départementale	D25	N2	Crépy en Valois	Crépy-en-Valois; Lévisignen	2799,8	3	100	oui	RD125.01	73; 75
Départementale	D25	D121	D927	Amblainville	1908,8	3	100	non	RD205.01	24
Départementale	D29	Entrée Crépy en Valois	D1324	Crépy-en-Valois	1863,64	4	30	non	RD25.02	75
Départementale	D29	D1017	ZI Pont Sainte Maxence	Pont-Sainte-Maxence	2011,7	4	30	non	RD29.01	55
Départementale	D29	Pont Sainte Maxence	D200	Pont-Sainte-Maxence; Brenouille	1967,1	3	100	non	RD29.02	55
Départementale	D29	D200	D75	Brenouille; Monceaux; Cinqueux	1565,65	4	30	non	RD29.03	55
Départementale	D330	D1330	Senlis	Senlis; Courteuil; Aumont-en-Halatte	1621,3	3	100	oui	D330.01	53
Départementale	D330	Entrée Senlis	D924	Senlis	666,7	4	30	oui	D330.02	53
Départementale	D330A	Mont l'Éveque	N330	Mont-l'Éveque	548,3	4	30	oui	D330A.01	52
Départementale	D330A	N330	Borest	Borest; Mont-l'Éveque	2512,0	3	100	oui	D330A.02	52
Départementale	D330A	Borest	D134	Borest	278,2	4	30	oui	D330A.03	52
Départementale	D332	Traversée Bethancourt en Valoi	Traversée Bethancourt en Valoi	Gloucourt; Béthancourt-en-Valois	711,0	4	30	oui	D332.01	76

Type voie	Nom rue	Débutant	Finissant	Commune	Linéaire (en m)	Catégorie bruit	Largeur secteur affecté par le bruit	Evolution	Nom section MapBruit	Référence planche
Départementale	D332	Bethancourt en Valois	D335	Séry-Magneval; Feigneux; Béthancourt-en-Valois; Crépy-en-Valois	6119,2	3	100	oui	D332.02	75; 76
Départementale	D332	D85	D973	Compiègne; Saint-Jean-aux-Bois	7001,5	3	100	oui	D332.03	77; 82
Départementale	D44	D924	D1016	Saint-Maximin; Vineuil-Saint-Firmin	1453,67	3	100	non	RD44.01	48; 53
Départementale	D44	D1016	Saint Leu d'Esserent	Saint-Maximin; Gouvieux	3155,64	3	100	non	RD44.02	48
Départementale	D44	Entrée Saint Leu	D92	Gouvieux; Saint-Leu-d'Esserent	548,3	3	100	non	RD44.03	48
Départementale	D53	D915	Limite département D1016	Bouconville; Lierville	3046,79	3	100	non	RD53.01	10
Départementale	D62	Rue de la République	D1016	Monchy-Saint-Eloi	506,1	3	100	oui	D62.01	45
Départementale	D84	D548	Le Plessis Belleville	Silly-le-Long; Le Plessis-Belleville	1359,5	3	100	oui	D84.01	70; 72
Départementale	D84	Le Plessis Belleville	N2	Lagny-le-Sec; Le Plessis-Belleville	3043,8	4	30	oui	D84.02	70
Départementale	D901	Beauvais	Troisseries	Beauvais; Troisseries; Milly-sur-Thérain	6380,3	2	250	oui	D901Projet	13; 16
Départementale	D901	D56	Fontaine-Lavaganne	Fontaine-Lavaganne	252,1	3	100	non	RD901.01	14
Départementale	D901	Entrée Fontaine-Lavaganne	Sorfie Fontaine-Lavaganne	Fontaine-Lavaganne	1475,9	4	30	oui	RD901.02	14
Départementale	D901	Fontaine-Lavaganne	Marseille en Beauvaisis	Fontaine-Lavaganne; Marseille-en-Beauvaisis	1351,18	3	100	non	RD901.03	14
Départementale	D901	Entrée Marseille en Beauvaisis	Sotie Marseille en Beauvaisis	Marseille-en-Beauvaisis	1218,2	4	30	oui	RD901.04	14
Départementale	D901	Marseille en Beauvaisis	Achy	Achy; Marseille-en-Beauvaisis	1590,36	3	100	oui	RD901.05	14
Départementale	D901	Traversée Achy	Traversée Achy	Achy	636,9	4	30	oui	RD901.06	14
Départementale	D901	Achy	Saint-Omer en chaussée	Achy; Saint-Omer-en-Chaussée	2814,83	3	100	oui	RD901.07	14; 15
Départementale	D901	Traversée Saint-Omer	Traversée Saint-Omer	Saint-Omer-en-Chaussée	696,6	4	30	oui	RD901.08	15
Départementale	D901	Saint-Omer en chaussée	Troisseries	Milly-sur-Thérain; Saint-Omer-en-Chaussée; Troisseries	5506,81	3	100	oui	RD901.09	13; 15; 16
Départementale	D901	Traversée Troisseries	Traversée Troisseries	Troisseries	1120,4	4	30	oui	RD901.10	16
Départementale	D901	Troisseries	D149	Beauvais; Troisseries	3170,9	3	100	non	RD901.11	16; 17
Départementale	D901	D149	Rue de Tille	Beauvais; Tille	1521,4	2	250	oui	RD901.12	17
Départementale	D901	Rue de Tille	D1001	Tille	670,07	2	250	oui	RD901.13	17
Départementale	D909	Chantilly	D162	Chantilly; Gouvieux	4156,03	4	30	non	RD909.01	49
Départementale	D909	Gouvieux	D924	Gouvieux	1923,54	3	100	oui	RD909.02	49
Départementale	D909	D924	D118	Gouvieux; Lamorlaye	1846,93	3	100	oui	RD909.03	49
Départementale	D909	D118	Limite départementale	Lamorlaye	734,56	3	100	non	RD909.04	49
Départementale	D915	Limite département	D153	Lattainville; Delincourt; Boubiers; Serans; Lierville	8613,75	3	100	non	RD915.01	9; 10
Départementale	D915	D153	Bouconville	Bouconville; Lierville	2645,80	3	100	oui	RD915.02	10
Départementale	D915	Traversée Bouconville	Traversée Bouconville	Bouconville	268,8	4	30	non	RD915.03	10
Départementale	D915	Bouconville	Limite département	Bouconville	914,6	3	100	non	RD915.04	10

Type voie	Nom rue	Débutant	Finissant	Commune	Linéaire (en m)	Catégorie bruit	Largeur secteur affecté par le bruit	Evolution	Nom section MapBruit	Référence planche
Départementale	D915	Limite département	Taimontiers	Taimontiers	967,8	3	100	non	RD915.05	4
Départementale	D915	Traversée Taimontiers	Traversée Taimontiers	Taimontiers	1465,4	4	30	non	RD915.06	4
Départementale	D915	Taimontiers	Sérifontaine	Sérifontaine; Taimontiers	2563,34	3	100	non	RD915.07	4
Départementale	D915	Traversée Sérifontaine	Traversée Sérifontaine	Sérifontaine	1943,2	4	30	non	RD915.08	4
Départementale	D915	Sérifontaine	Eragny sur Epte	Sérifontaine; Eragny-sur-Epte	3024,93 7	3	100	oui	RD915.09	3; 4
Départementale	D915	Traversée Eragny sur Epte	Traversée Eragny sur Epte	Eragny-sur-Epte	1082,7	4	30	oui	RD915.10	3
Départementale	D915	Eragny sur Epte	Limite département	Eragny-sur-Epte	1940,30	3	100	non	RD915.11	2; 3
Départementale	D916	D158	Argenlieu	Avrechy; Saint-Remy-en-Ileau; Le Plessier-sur-Saint-Just; Saint-Remy-en-Ileau; Valescourt; Saint-Just-en-Chaussée	5065,6	3	100	non	RD916.01	40;41
Départementale	D916	Traversée Argenlieu	Traversée Argenlieu	Avrechy	767,6	3	100	non	RD916.02	41
Départementale	D916	Argenlieu	D158	Airion	3889,08	3	100	non	RD916.03	41
Départementale	D916	D158	N31	Airion; Fitz-James; Clermont	3255,73	2	250	oui	RD916.04	41; 42; 43
Départementale	D916	N31	D1016	Breuil-le-Vert; Clermont	3715,8	3	100	oui	RD916.04b	43
Départementale	D916	Traversée Saint-Just	Traversée Saint-Just	Saint-Just-en-Chaussée	2336,1	4	30	non	RD916.05	40
Départementale	D916	Saint-Just en Chaussée	Wavignies	Saint-Just-en-Chaussée; Catillon-Fumechon; Wavignies	5434,4	3	100	oui	RD916.06	39; 40
Départementale	D916	Traversée Wavignies	Traversée Wavignies	Wavignies	879,3	4	30	oui	RD916.07	39
Départementale	D916	Wavignies	La Folle	Wavignies; Campremy; Bonvillers; Saint-André-Farvillers; Beauvoir	5665,4	3	100	oui	RD916.08	38; 39
Départementale	D916	Traversée La Folle	Traversée La Folle	Beauvoir	364,1	4	30	oui	RD916.09	38
Départementale	D916	La Folle	Breteuil	Vendeuil-Caply; Beauvoir	3279,8	3	100	oui	RD916.10	35; 38
Départementale	D916	Traversée Breteuil	Traversée Breteuil	Vendeuil-Caply; Breteuil	788,8	4	30	oui	RD916.11	35; 38
Départementale	D92	D200	Saint Leu d'Esserent	Thiverny; Saint-Leu-d'Esserent	2658,43	2	250	oui	RD92.01	46; 48
Départementale	D92	Saint Leu d'Esserent	Précy sur Oise	Villers-sous-Saint-Leu; Précy-sur-Oise; St Leu d'Esserent	4902,88	3	100	non	RD92.02	48; 49
Départementale	D922	D118	Sortie Mortefontaine	Plailly; Mortefontaine	2507,61	4	30	oui	RD922.01	69
Départementale	D922	Mortefontaine	D126	Mortefontaine	1271,0	3	100	non	RD922.02	69
Départementale	D923	D981	Chaumont en Vexin	Trié-la-Ville; Chaumont-en-Vexin	4400,09	3	100	oui	RD923.01	2; 8
Départementale	D924	Rue de Paris	Rue de Senlis	Chanilly	998,49	4	30	oui	RD924	49
Départementale	D924	D929	Chambly	Le Mesnil-en-Thelle; Chambly	1644,85	3	100	oui	RD924.01	26
Départementale	D924	D330	Courteuil	Courteuil; Vineuil-Saint-Firmin	4701,8	4	30	oui	RD924.01b	53
Départementale	D924	Traversée Chambly	Traversée Chambly	Chambly	1854,8	4	30	oui	RD924.02	26
Départementale	D924	Courteuil	Saint-Firmin	Courteuil; Vineuil-Saint-Firmin	1319,9	3	100	oui	RD924.02b	53
Départementale	D924	Saint-Firmin	Vilneuil Saint Firmin	Vilneuil-Saint-Firmin	2490,0	4	30	non	RD924.03b	53
Départementale	D924	Chambly	D1001	Chambly	1513,6	3	100	non	RD924.04	25
Départementale	D924A	D1017	Fin lim 50	La Chapelle-en-Serval	431,1	4	30	non	RD924A.01	51
Départementale	D924A	Limite 50	Mongresin	Orry-la-Ville; La Chapelle-en-Serval	1987,31	3	100	non	RD924A.02	51
Départementale	D924A	Traversée Mongresin	Traversée Mongresin	Orry-la-Ville	636,9	4	30	non	RD924A.03	51

Type voie	Nom rue	Débutant	Finissant	Commune	Linéaire (en m)	Catégorie bruit	Largeur secteur affecté par le bruit	Evolution	Nom section MapBruit	Référence planche
Départementale	D924A	Mongresin	Av. Plaine des Aigles	Chantilly; Avilly-Saint-Léonard; Orry-la-Ville	4644,45	3	100	non	RD924A.04	50
Départementale	D927	Av. Plaine des Aigles	Chantilly	Chantilly	706,8	4	30	non	RD924A.04b	50
Départementale	D927	Limite département	Amblainville	Amblainville	993,8	3	100	non	RD927.01	24; 25
Départementale	D927	Entrée Amblainville	D105	Amblainville	688,6	4	30	non	RD927.02	24; 25
Départementale	D927	D105	Sortie Amblainville	Amblainville	758,9	4	30	non	RD927.03	24; 25
Départementale	D927	Amblainville	D205	Amblainville; Méru	710,5	3	100	non	RD927.04	24; 25
Départementale	D927	D205	Sortie Méru	Méru	3556,2	4	30	oui	RD927.05	23; 24
Départementale	D927	Méru	D5	Méru; Corbeil-Cerf; Lormaison; Ressons-l'Abbaye	200,3	3	100	oui	RD927.06	22; 23; 24
Départementale	D927	D5	Ressons L'abbaye	Ressons-l'Abbaye	1112,4	3	100	non	RD927.07	22
Départementale	D927	Traversée Ressons L'abbaye	Traversée Ressons L'abbaye	Ressons-l'Abbaye	477,5	4	30	oui	RD927.08	22
Départementale	D927	Ressons L'abbaye	Auteuil	Ressons-l'Abbaye	3254,65	3	100	non	RD927.09	21; 22
Départementale	D927	Traversée Auteuil	Traversée Auteuil	Auteuil	1097,8	4	30	oui	RD927.10	21
Départementale	D927	Auteuil	N31	Allonne; Auteuil; Frocourt	5193,4	3	100	oui	RD927.11	20; 21
Départementale	D927	N31	D1001	Allonne	2193,8	3	100	oui	RD927.12	20
Départementale	D929	D49	D46	Ercuis; Neuilly-en-Thelle	3709,5	3	100	oui	RD929.01	26; 27
Départementale	D929	Neuilly en Thelle	Le Mesnil en Thelle	Fresnoy-en-Thelle; Neuilly-en-Thelle; Le Mesnil-en-Thelle; Morangles	684,5	3	100	oui	RD929.02	26; 27
Départementale	D929	Traversée Le Mesnil en Thelle	Traversée Le Mesnil en Thelle	Le Mesnil-en-Thelle	1034,9	4	30	oui	RD929.03	26
Départementale	D929	Le Mesnil en Thelle	Limite département	Le Mesnil-en-Thelle	594,9	3	100	non	RD929.04	26
Départementale	D929	Neuilly en Thelle	D44	Cires-ès-Mello; Ercuis; Neuilly-en-Thelle	3226,37	3	100	oui	RD929.05	27; 28
Départementale	D929	D44	Le Tillet	Cires-ès-Mello	930,7	3	100	oui	RD929.06	28
Départementale	D929	Traversée Le Tillet	Traversée Le Tillet	Cires-ès-Mello	1249,3	4	30	oui	RD929.07	28
Départementale	D929	CirA's Les Mello	Le Tillet	Cires-ès-Mello	1333,0	3	100	oui	RD929.08	28
Départementale	D929	Entrée CirA's les Mello	D123	Cires-ès-Mello	538,5	4	30	oui	RD929.09	28
Départementale	D931	N31	Bresles	Bresles; Laversines	1658,1	3	100	oui	D931.001	30
Départementale	D931	D151	D916	Clermont; Agnetz	1964,3	4	30	oui	D931.0010	42; 43
Départementale	D931	D916	D37	Breuil-He-Sec; Fitz-James; Clermont	3106,5	4	30	oui	D931.0011	43
Départementale	D931	Bresles	D34	Bresles	677,9	4	30	oui	D931.002	30
Départementale	D931	D94	Sortie Bresles	Bresles	1014,1	4	30	oui	D931.003	30
Départementale	D931	Bresles	La Rue Saint Pierre	La Rue-Saint-Pierre; Bresles	1887,2	3	100	oui	D931.004	30
Départementale	D931	Traversée La Rue Saint Pierre	Traversée La Rue Saint Pierre	La Rue-Saint-Pierre	1449,6	4	30	oui	D931.005	30
Départementale	D931	La Rue Saint Pierre	Neuville en Hez	La Neuville-en-Hez; La Rue-Saint-Pierre	884,1	3	100	oui	D931.006	30
Départementale	D931	Traversée Neuville en Hez	Traversée Neuville en Hez	La Neuville-en-Hez	1322,6	4	30	oui	D931.007	30; 42
Départementale	D931	Neuville en Hez	Agnetz	La Neuville-en-Hez; Agnetz	2685,0	3	100	oui	D931.008	42
Départementale	D931	Agnetz	D151	Agnetz	1800,4	4	30	oui	D931.009	42

Type voie	Nom rue	Débutant	Finissant	Commune	Linéaire (en m)	Catégorie bruit	Largeur secteur affecté par le bruit	Evolution	Nom section MapBruit	Référence planche
Départementale	D931	N31	D626	Goincourt; Saint-Paul; Villiers-Saint-Barthélemy; Rainvillers	5146,27	3	100	non	RD931.01	6; 12
Départementale	D931	D626	D981	Goincourt	1513,6	3	100	non	RD931.02	12
Départementale	D932	D558	D103	Crisolles; Noyon	4200,1	3	100	non	RD932.01	85
Départementale	D932	D103	Noyon	Noyon	1423,4	3	100	non	RD932.02	85
Départementale	D932	Traversée Lacroix Saint Ouen	Traversée Lacroix Saint Ouen	Lacroix-Saint-Ouen	1520,9	4	30	oui	RD932A.02	77
Départementale	D932A	Entrée Noyon	D938	Noyon	1513,5	4	30	oui	RD932.03	85
Départementale	D932A	D1131	Lacroix Saint Ouen	Compiègne; Lacroix-Saint-Ouen	3605,7	3	100	non	RD932A.01	77
Départementale	D932A	Lacroix Saint Ouen	Verberie	Lacroix-Saint-Ouen; Verberie	4781,03	3	100	non	RD932A.03	65; 77
Départementale	D932A	Traversée Verberie	Traversée Verberie	Verberie	2043,83	4	30	oui	RD932A.04	65
Départementale	D932A	Verberie	Villeneuve sur Verberie	Villeneuve-sur-Verberie; Verberie;	4863,85	3	100	non	RD932A.05	54; 65
Départementale	D932A	Traversée Villeneuve/Verberie	Traversée Villeneuve/Verberie	Villeneuve-sur-Verberie	991,0	4	30	non	RD932A.06	54; 65
Départementale	D932A	Villeneuve sur Verberie	Villiers Saint Frambourg	Ognon; Villiers-Saint-Frambourg	3559,86	3	100	non	RD932A.07	54
Départementale	D932A	Traversée Villiers Saint Framb	Traversée Villiers Saint Framb	Villiers-Saint-Frambourg; Ognon	451,8	4	30	non	RD932A.08	54
Départementale	D932A	Villiers Saint Frambourg	D1330	Chamant; Ognon; Villiers-Saint-Frambourg	4826,36	3	100	oui	RD932A.09	53; 54; 66
Départementale	D934	Limite département	Croisement la Croix Blanche	Margny-aux-Cerises; Avrincourt	1520,2	3	100	non	RD934.01	81
Départementale	D934	Croisement la Croix Blanche	Croisement la Croix Blanche	Avrincourt; Margny-aux-Cerises	236,6	4	30	non	RD934.02	81
Départementale	D934	Le Croix Blanche	Noyon	Beaulieu-les-Fontaines; Candor; Avrincourt; Ecuville; Sermaise; Catigny; Porquéricourt; Noyon	11372,8	3	100	oui	RD934.03	81; 85
Départementale	D934	Entrée Noyon	D932	Porquéricourt; Vauchelles; Noyon	1540,0	4	30	oui	RD934.04	85
Départementale	D934	D932	Sortie Noyon	Noyon	3056,6	4	30	oui	RD934.05	84
Départementale	D934	Noyon	Pontoise les Noyon	Morlincourt; Noyon	1673,0	3	100	non	RD934.06	84; 86
Départementale	D934	Traversée Pontoise les Noyon	Traversée Pontoise les Noyon	Pontoise-lès-Noyon; Noyon	1077,7	4	30	non	RD934.07	84; 86
Départementale	D934	Pontoise les Noyon	Cuts	Pontoise-lès-Noyon; Cuts	2709,0	3	100	non	RD934.08	86; 87
Départementale	D934	Traversée Cuts	Traversée Cuts	Cuts	2462,8	4	30	oui	RD934.09	87
Départementale	D934	Cuts	Limite département	Cuts	1025,9	3	100	non	RD934.10	87
Départementale	D935	D1017	Monchy-Humières	Cuvilly; Ressons-sur-Matz; Monchy-Humières; Antheuil-Portes;	7804,54	3	100	non	RD935.01	59; 60
Départementale	D935	Traversée Monchy-Humières	Traversée Monchy-Humières	Monchy-Humières	674,6	4	30	oui	RD935.02	59
Départementale	D935	Monchy-Humières	Baugy	Monchy-Humières	154,9	3	100	oui	RD935.03	59
Départementale	D935	Traversée Baugy	Traversée Baugy	Coudun; Monchy-Humières; Baugy;	1224,3	4	30	oui	RD935.04	59
Départementale	D935	Baugy	N31	Coudun; Margny-lès-Compiègne; Baugy	4518,4	3	100	non	RD935.05	59; 80
Départementale	D938	D901	D513	Beauvais; Therdonne; Nivillers; Tillé	4114,41	3	100	non	RD938.01	31; 32
Départementale	D938	D513	D34	Fouquerolles; Nivillers	3376,8	3	100	non	RD938.02	31

Type voie	Nom rue	Débutant	Finissant	Commune	Linéaire (en m)	Catégorie bruit	Largeur secteur affecté par le bruit	Evolution	Nom section MapBruit	Référence planche
Départementale	D973	D332	D130	Compiègne	2660,3	3	100	oui	RD973.01	82
Départementale	D973	D130	D602	Compiègne; Vieux-Moulin	4614,2	3	100	oui	RD973.02	82
Départementale	D98	D555	D932A	Lacroix-Saint-Ouen	839,7	3	100	oui	D98.01	77
Départementale	D98	D932A	Saint Sauveur	Lacroix-Saint-Ouen; Saint-Sauveur	1554,6	3	100	oui	D98.02	65; 77
Départementale	D98	Traversée Saint Sauveur	Traversée Saint Sauveur	Béthisy-Saint-Pierre; Saint-Sauveur	2271,2	4	30	oui	D98.03	65
Départementale	D98	Saint Sauveur	D123	Béthisy-Saint-Pierre; Saint-Sauveur	806,8	3	100	oui	D98.04	65
Départementale	Déviation D981	Trie-Château	Trie-la-Ville	Trie-la-Ville; Trie-Château	3788,3	3	100	oui	D981projet	2
Départementale	D981	D1031	Aux Marais	Goincourt	1858,1	3	100	non	RD981.01	12
Départementale	D981	Traversée Aux Marais	Traversée Aux Marais	Aux Marais	844,5	4	30	non	RD981.02	12
Départementale	D981	Aux Marais	N31	Saint-Léger-en-Bray; Aux Marais	3813,75	3	100	oui	RD981.03	11; 12
Départementale	D981	N31	La Houssoye	Auneuil; La Houssoye; Saint-Léger-en-Bray	6788,9	3	100	non	RD981.04	7; 11
Départementale	D981	Traversée la Houssoye	Traversée la Houssoye	La Houssoye	655,2	3	100	non	RD981.05	7
Départementale	D981	D129	Traversée la Houssoye	La Houssoye	339,8	4	30	oui	RD981.06	7
Départementale	D981	La Houssoye	D153	Boutencourt; Labosse; Porcheux; La Houssoye	5440,68	3	100	oui	RD981.07	7
Départementale	D981	D923	Trie-Château	Trie-la-Ville; Trie-Château	381,4	3	100	non	RD981.08	2
Départementale	D981	Traversée Trie-Château	Traversée Trie-Château	Trie-Château	1273,3	4	30	non	RD981.09	2
Départementale	D981	Trie-Château	Gisors	Trie-Château	1305,15	3	100	oui	RD981.10	2
Départementale	RD14 Val d'Oise		Entrée agglo la Chapelle	Parnes	701,1	3	100	non	RD14 Val d'Oise	1
Départementale	RD14 Val d'Oise		Limite La Chapelle en Vexin	Parnes	1712,4	3	100	non	RD14 Val d'Oise	1

VOIES COMMUNALES

Type voie	Nom rue	Débutant	Finissant	Commune	Linéaire (en m)	Catégorie bruit	Largeur secteur affecté par le bruit	Evolution	Nom section MapBruit	Référence planche
Voie communale	Avenue Blaise Pascal	rue du Moulin Bracheux	rue de l'Industrie	Beauvais	895,33	3	100	non	Avenue Blaise Pascal	20; 31
Voie communale	Avenue COROT	rue de Clermont	D901	Beauvais	933,19	4	30	non	Avenue COROT	19
Voie communale	Avenue Corot	rue de Clermont	av Kennedy	Beauvais	726,57	4	30	non	Avenue Corot	19
Voie communale	Avenue de la Paix	Rue d'Allone	Avenue Jean Rostand	Beauvais	245,23	4	30	oui	Avenue de la Paix	19
Voie communale	Avenue de la République	boulevard jules biere	rue Correus	Beauvais	179,93	3	100	oui	Avenue de la République	19
Voie communale	Avenue de la République	rue de la tapisserie	boulevard jules biere	Beauvais	176,47	3	100	oui	Avenue de la République	19
Voie communale	Avenue de l'Europe	Avenue Jean Mermoz	Rue Louis Prache	Beauvais	669,33	4	30	oui	Avenue de l'Europe	17
Voie communale	Avenue Jean Mermoz	Rue de Rouen	Boulevard du Docteur Lamotte	Beauvais	1721,46	3	100	non	Avenue Jean Mermoz	17
Voie communale	Avenue Jean Rostand	Avenue de la Paix	D139	Beauvais	340,01	4	30	oui	Avenue Jean Rostand	19
Voie communale	Avenue JF Kennedy	Boulevard Saint André	D139	Beauvais	3880,76	4	30	oui	Avenue JF Kennedy	19; 20
Voie communale	Avenue Léon Blum	Rue de Brulet	Rue Notre Dame	Beauvais	606,77	4	30	oui	Avenue Léon Blum	17
Voie communale	Avenue M d'Assault	D1001	Rue d'Amiens	Beauvais	956,46	3	100	non	Avenue M d'Assault	17
Voie communale	Avenue PASCAL	rue de l'Industrie	av Kennedy	Beauvais	534,38	5	10	oui	Avenue PASCAL	20
Voie communale	Bd Amyot	rue du gal Leclerc	rue antoine caront	Beauvais	479,54	4	30	oui	Bd Amyot	18
Voie communale	Boulevard d'Assault	Boulevard Docteur Lamotte	Rue Vignacourt	Beauvais	337,91	3	100	non	Boulevard d'Assault	19
Voie communale	Boulevard du Docteur Lamotte	Boulevard d'Assault	Avenue de l'Europe	Beauvais	674,73	4	30	oui	Boulevard du Docteur Lamotte	18
Voie communale	Boulevard Saint André	Rue de Vignacourt	Avenue JF Kennedy	Beauvais	500,61	4	30	oui	Boulevard Saint André	19
Voie communale	Bvd du Général DeGaulle	av. Kennedy	bld J. Briere	Beauvais	363,83	4	30	oui	Bvd du Général DeGaulle	19
Voie communale	Cours SCELLIER	bld A d'Inville	rue GI Leclerc	Beauvais	110,81	4	30	oui	Cours SCELLIER	18
Voie communale	Notre Dame du Thil	route de Crevecoeur	rue de Calais	Beauvais	1355,33	4	30	oui	Notre Dame du Thil	17
Voie communale	Notre Dame du Thil	RD901	route de Crevecoeur	Beauvais	497,36	4	30	oui	Notre Dame du Thil	17

Type voie	Nom rue	Débutant	Finissant	Commune	Linéaire (en m)	Catégorie bruit	Largeur secteur affecté par le bruit	Evolution	Nom section MapBruit	Référence planche
Voie communale	Pl. G. Clémenceau	rue A. Delaherche	rue Beauregard	Beauvais	112,87	4	30	oui	Pl. G. Clémenceau	18
Voie communale	Pont DE PARIS	bld de l'île de France	rue de Malherbe	Beauvais	309,25	4	30	oui	Pont DE PARIS	18
Voie communale	Route de Crevecoeur	rue ND du Thil	D901	Beauvais	439,20	4	30	non	Route de Crevecoeur	17
Voie communale	Rue A. CARON	bd Lamotte	rue de Calais	Beauvais	141,43	4	30	oui	Rue A. CARON	17
Voie communale	Rue A. DELAHERCHE	rue P. Jacoby	pl. Clémenceau	Beauvais	66,44	3	100	non	Rue A. DELAHERCHE	19
Voie communale	Rue ANGRAND LEPRINCE	rue D. Simon	rue de la Tapisserie	Beauvais	195,60	4	30	oui	Rue ANGRAND LEPRINCE	19
Voie communale	Rue BEAUREGARD	rue Ph. de Dreux	rue du docteur Gerard	Beauvais	250,18	4	30	oui	Rue BEAUREGARD	18
Voie communale	Rue CARNOT	rue Jeanne d'Arc	rue des Jacobins	Beauvais	135,59	3	100	non	Rue CARNOT	19
Voie communale	RUE CORREUS	rue du Wage	avenue de la république	Beauvais	758,81	4	30	non	RUE CORREUS	19
Voie communale	Rue D. SIMON	rue du gal Watrin	rue Angrand Leprince	Beauvais	91,53	5	10	oui	Rue D. SIMON	17; 18
Voie communale	Rue d'Amiens	Avenue M d'Assault	Rue de Vignacourt	Beauvais	1066,21	3	100	non	Rue d'Amiens	17
Voie communale	Rue DE BUZANVAL	rue P. Jacoby	rue J. d'Arc	Beauvais	159,84	3	100	non	Rue DE BUZANVAL	19
Voie communale	Rue de Calais	rue ND du Thil	bd de l'assaut	Beauvais	841,53	5	10	oui	Rue de Calais	17
Voie communale	Rue de Clermont	Boulevard Saint André	D901	Beauvais	2543,64	4	30	oui	Rue de Clermont	17; 18
Voie communale	Rue DE LA MADELEINE	rue de malherbe	bvd du gal de Gaulle	Beauvais	475,45	4	30	oui	Rue DE LA MADELEINE	19
Voie communale	Rue de la Madeleine	bld J. Briere	rue Correus	Beauvais	98,95	5	10	oui	Rue de la Madeleine	19
Voie communale	Rue DE LA TAPISSERIE	rue Angrand Leprince	rue P. Jacoby	Beauvais	50,73	4	30	oui	Rue DE LA TAPISSERIE	19
Voie communale	Rue DE LA TAPISSERIE	rue P. Jacoby	av de la République	Beauvais	130,21	5	10	oui	Rue DE LA TAPISSERIE	19
Voie communale	Rue DE MALHERBE	Rue de la Tapisserie	Rue de la madelaine	Beauvais	208,49	4	30	oui	Rue DE MALHERBE	19
Voie communale	Rue DE SAVIGNIES	lim. communale	av Nelson Mandela	Beauvais	1547,29	5	10	oui	Rue DE SAVIGNIES	17
Voie communale	Rue de Wage	rue Correus	av. Corot	Beauvais	351,89	3	100	oui	Rue de Wage	19
Voie communale	Rue DES JACOBINS	rue Carnot	bvd du gal de Gaulle	Beauvais	503,02	3	100	non	Rue DES JACOBINS	19

Type voie	Nom rue	Débutant	Finissant	Commune	Linéaire (en m)	Catégorie bruit	Largeur secteur affecté par le bruit	Evolution	Nom section MapBruit	Référence planche
Voie communale	Rue DESGROUX	rue Angrand Leprince	rue Beaugregard	Beauvais	175,34	4	30	oui	Rue DESGROUX	17; 18
Voie communale	Rue DU DOCTEUR GERARD	rue Beaugregard	rue Desgroux	Beauvais	37,42	4	30	oui	Rue DU DOCTEUR GERARD	18
Voie communale	Rue DU FBG ST JACQUES	rue de pontoise	rue du Therain	Beauvais	116,33	4	30	oui	Rue DU FBG ST JACQUES	19
Voie communale	Rue DU GAL LECLERC	rue St just des Marais	bid A d'Inville	Beauvais	352,27	4	30	oui	Rue DU GAL LECLERC	17; 18
Voie communale	Rue DU GAL WATRIN	bid St Jean	rue D. Simon	Beauvais	146,82	5	10	oui	Rue DU GAL WATRIN	18
Voie communale	Rue DU MOULIN BRACHEUX	D901	av B. Pascal	Beauvais	705,45	4	30	oui	Rue DU MOULIN BRACHEUX	19
Voie communale	Rue DU THERAIN	rue du Fbg St Jacques	av A. Briand	Beauvais	146,34	4	30	oui	Rue DU THERAIN	18
Voie communale	Rue GAMBETTA	rue Carnot	rue J. de Ligni?res	Beauvais	304,27	3	100	non	Rue GAMBETTA	19
Voie communale	Rue GUI PATIN	rue St Laurent	rue Gambetta	Beauvais	62,61	3	100	non	Rue GUI PATIN	17; 18
Voie communale	Rue J. D'ARC	rue Vincent de beauvais	bd St Andre	Beauvais	133,55	4	30	oui	Rue J. D'ARC	19
Voie communale	Rue J. D'ARC	rue J. Racine	rue Vincent de beauvais	Beauvais	265,76	3	100	oui	Rue J. D'ARC	19
Voie communale	Rue J. RACINE	bid A. d'Inville	rue J. d'Arc	Beauvais	379,14	4	30	oui	Rue J. RACINE	17; 18
Voie communale	Rue Jules Brières	bid de Gaulle	bid A. Briand	Beauvais	179,80	5	10	oui	Rue Jules Brières	19
Voie communale	Rue P. JACOBY	rue de la Tapisserie	rue de Buzanval	Beauvais	377,89	3	100	non	Rue P. JACOBY	19
Voie communale	Rue PH. DE DREUX	rue Beaugregard	rue J. Racine	Beauvais	132,35	4	30	oui	Rue PH. DE DREUX	19
Voie communale	Rue ST JUST DES MARAIS	rue de Savignies	rue G l Leclerc	Beauvais	856,19	4	30	oui	Rue ST JUST DES MARAIS	17; 18
Voie communale	Rue ST LAURENT	rue Gui Patin	rue J. Racine	Beauvais	258,96	4	30	oui	Rue ST LAURENT	18
Voie communale	Rue P et M Curie	av Pascal	D1001	Beauvais; Allonne	870,25	3	100	non	Rue P et M Curie	20; 31
Voie communale	Bretelle-Beauvais	N31	A16	Beauvais; Therdonne	949,66	2	250	oui	Bretelle-Beauvais	31
Voie communale	Ex D901	D1001	Rue du Moulin de Bracheux	Beauvais; Tillé	3045,38	2	250	oui	RD901.14	17; 19; 31
Voie communale	Av. de Condé	Rue Aumale	D924	Chantilly	105,68	4	30	non	Av. de Condé	49
Voie communale	Av. Sylvie	RN 16	place paquier	Chantilly	540,33	5	10	oui	Av. Sylvie	49; 50
Voie communale	Quai de la Canardière	rue des cascades	D1016	Chantilly	311,19	4	30	non	Quai de la Canardière	49

Type voie	Nom rue	Débutant	Finissant	Commune	Linéaire (en m)	Catégorie bruit	Largeur secteur affecté par le bruit	Evolution	Nom section MapBruit	Référence planche
Voie communale	Rue d'Aumale	RN 16	avenue de conde	Chantilly	441,33	4	30	non	Rue d'Aumale	49
Voie communale	Rue de la Gare	rue de l'embarcadere	D1016	Chantilly	393,51	5	10	oui	Rue de la Gare	49, 50
Voie communale	Rue de l'Embarcadere	rue de la gare	RN 16	Chantilly	219,76	5	10	oui	Rue de l'Embarcadere	49, 50
Voie communale	Avenue ADNOT	avenue de l europe	Chemin d'Armancourt	Compiègne	504,90	5	10	oui	Avenue ADNOT	79
Voie communale	Avenue CURIE	D1131	rue personne de roberval	Compiègne	707,33	5	10	oui	Avenue CURIE	78, 79
Voie communale	Avenue DE BURY	avenue curie	rue bayard	Compiègne	1220,45	5	10	oui	Avenue DE BURY	78, 79
Voie communale	Avenue de Grande Bretagne	bvd des Etats unis	rond royal	Compiègne	632,58	5	10	oui	Avenue de Grande Bretagne	79
Voie communale	Avenue DE HUY	rue de st joseph	av. du Mal lattre de tassig	Compiègne	663,23	5	10	oui	Avenue DE HUY	79
Voie communale	Avenue DE HUY	rue de senlis	rue de st joseph	Compiègne	1385,84	5	10	oui	Avenue DE HUY	79
Voie communale	Avenue DE LA LIBERATION	avenue du Mal foch	bvd des etats unis	Compiègne	672,31	5	10	oui	Avenue DE LA LIBERATION	79
Voie communale	Avenue DE LA RESISTANCE	rue st lazare	avenue royale	Compiègne	673,14	5	10	oui	Avenue DE LA RESISTANCE	79
Voie communale	Avenue DE ROYALLIEU	Avenue de Huy	avenue Mal foch	Compiègne	725,97	5	10	oui	Avenue DE ROYALLIEU	79
Voie communale	Avenue DE VERDUN	avenue du 25eme RGA	avenue de la liberation	Compiègne	428,37	5	10	oui	Avenue DE VERDUN	79
Voie communale	Avenue DES MARTYRS DE LA	rue de senlis	rue de paris	Compiègne	912,06	5	10	oui	Avenue DES MARTYRS DE LA	78, 79
Voie communale	Avenue DU 25EME RGA	Avenue de Royallieu	bvd des etats unis	Compiègne	1142,97	5	10	oui	Avenue DU 25EME RGA	79
Voie communale	Avenue DU GAL WEYGAND	rue de paris	rue bayard	Compiègne	806,64	5	10	oui	Avenue DU GAL WEYGAND	78, 79
Voie communale	Avenue DU MAL JOFFRE	avenue de huy	rue des sablons	Compiègne	513,46	5	10	oui	Avenue DU MAL JOFFRE	79
Voie communale	Avenue DU MAL LATTRE DE TASS	avenue de huy	rue de paris	Compiègne	902,97	5	10	oui	Avenue DU MAL LATTRE DE TASS	79
Voie communale	Avenue MAL FOCH	avenue de royallieu	avenue de la libération	Compiègne	463,74	5	10	oui	Avenue MAL FOCH	79
Voie communale	Avenue ROYALE	avenue de la resistance	rond royal	Compiègne	943,74	5	10	oui	Avenue ROYALE	79

Type voie	Nom rue	Débutant	Finissant	Commune	Linéaire (en m)	Catégorie bruit	Largeur secteur affecté par le bruit	Evolution	Nom section MapBruit	Référence planche
Voie communale	Bvd des Etats-Unis	av. de grande-bretagne	rue de paris	Compiègne	1630,16	5	10	oui	Bvd des Etats-Unis	79
Voie communale	Bvd Gambetta	rue de l oise	bvd des etats unis	Compiègne	498,39	5	10	oui	Bvd Gambetta	79
Voie communale	Bvd Victor Hugo	rue st lazare	avenue de la r?istance	Compiègne	317,16	5	10	oui	Bvd Victor Hugo	79
Voie communale	Place Gl de Gaulle	Rue BOTTIER	Rue Sarloveze	Compiègne	164,71	4	30	oui	Place Gl de Gaulle	79
Voie communale	Quai DU CLOS DES ROSES	bvd gambetta	rue bayard	Compiègne	867,48	5	10	oui	Quai DU CLOS DES ROSES	78; 79
Voie communale	Rue AUSTERLITZ	rue rothschild	rue pasteur	Compiègne	292,00	5	10	oui	Rue AUSTERLITZ	79
Voie communale	Rue BAYARD	avenue de bury	av. du gal weygand	Compiègne	496,04	5	10	oui	Rue BAYARD	78; 79
Voie communale	Rue CALMETTE	rue guerin	avenue curie	Compiègne	236,99	5	10	oui	Rue CALMETTE	78; 79
Voie communale	Rue CARNOT	bvd des etats unis	rue de clamart	Compiègne	796,83	5	10	oui	Rue CARNOT	79
Voie communale	Rue CARNOT	rue crin	rue de clamart	Compiègne	176,37	3	100	non	Rue CARNOT	79
Voie communale	Rue CARNOT	rue crin	rue des domeliers	Compiègne	157,83	5	10	oui	Rue CARNOT	79
Voie communale	Rue CHURCHILL	av. du gal weygand	bvd gambetta	Compiègne	806,80	5	10	oui	Rue CHURCHILL	78; 79
Voie communale	Rue COUTTELENC	rue des freres greban	rue de bouvines	Compiègne	293,84	5	10	oui	Rue COUTTELENC	79
Voie communale	Rue D ULM	rue kennedy	rue bottier	Compiègne	219,91	4	30	oui	Rue D ULM	80
Voie communale	Rue DAGUERRE	avenue de l europe	rue de lesseps	Compiègne	385,06	5	10	oui	Rue DAGUERRE	78
Voie communale	Rue DE BOUVINES	rue couteleenc	rue austerlitz	Compiègne	247,56	3	100	non	Rue DE BOUVINES	79
Voie communale	Rue DE L OISE	bvd gambetta	rue du port bateaux	Compiègne	514,21	5	10	oui	Rue DE L OISE	79
Voie communale	Rue DE LA SOUS PREFECTURE	bvd hugo	rue sarloveze	Compiègne	135,44	3	100	non	Rue de la sous-préfecture	80
Voie communale	Rue DE LA SOUS PREFECTURE	rue sarloveze	rue du dahomey	Compiègne	115,89	3	100	non	Rue de la sous-préfecture	80
Voie communale	Rue DE LESSEPS	avenue de l europe	D1131	Compiègne	1339,00	5	10	oui	Rue DE LESSEPS	78
Voie communale	Rue de l'Etoile	rue magenta	place au change	Compiègne	95,99	3	100	non	Rue de l'Etoile	79
Voie communale	Rue DE PARIS	rue de st joseph	av. du gal weygand	Compiègne	1293,57	5	10	oui	Rue DE PARIS	79
Voie communale	Rue DE PARIS	rue des domeliers	rue des capucins	Compiègne	140,04	5	10	oui	Rue DE PARIS	79
Voie communale	Rue DE PARIS	rue notre dame	rue des capucins	Compiègne	153,71	3	100	non	Rue DE PARIS	79

Type voie	Nom rue	Débutant	Finissant	Commune	Linéaire (en m)	Catégorie bruit	Largeur secteur affecté par le bruit	Evolution	Nom section MapBruit	Référence planche
Voie communale	Rue DE ROTHSCHILD	rue de l oise	rue de harlay	Compiègne	347,60	5	10	oui	Rue DE ROTHSCHILD	80
Voie communale	Rue DE SENLIS	avenue des martyrs de la	D1131	Compiègne	493,77	5	10	oui	Rue DE SENLIS	78; 79
Voie communale	Rue DE ST JOSEPH	avenue de huy	rue de patis	Compiègne	1434,57	5	10	oui	Rue DE ST JOSEPH	79
Voie communale	Rue DES CAPUCINS	rue de paris	rue notre dame	Compiègne	134,23	5	10	oui	Rue DES CAPUCINS	79
Voie communale	Rue DES DOMELIERS	rue de paris	rue carnot	Compiègne	198,73	3	100	non	Rue DES DOMELIERS	79
Voie communale	Rue DES FRERES GREBAN	bvd gambetta	rue coustelenc	Compiègne	215,97	5	10	oui	Rue DES FRERES GREBAN	79
Voie communale	Rue DES RESERVOIRS	rue st lazare	rue des sablons	Compiègne	481,39	5	10	oui	Rue DES RESERVOIRS	79
Voie communale	Rue DES SABLONS	bvd des etats unis	rue de st joseph	Compiègne	798,99	5	10	oui	Rue DES SABLONS	79
Voie communale	Rue DU DAHOMEY	place du gal de gaulle	rue sauvage	Compiègne	146,05	3	100	non	Rue DU DAHOMEY	80
Voie communale	Rue DU GD FERRE	rue jeanme d arc	rue st nicolas	Compiègne	75,25	3	100	non	Rue DU GD FERRE	80
Voie communale	Rue DUMAS	rue de la fontaine	rue lebesgue	Compiègne	375,47	5	10	oui	Rue DUMAS	78; 79
Voie communale	Rue E SOLFERINO	N31	place de l hotel de ville	Compiègne	223,78	3	100	non	Rue E SOLFERINO	80
Voie communale	Rue EUGENIE LOUIS	rue grange	av. du gal weygand	Compiègne	920,89	5	10	oui	Rue EUGENIE LOUIS	78; 79
Voie communale	Rue GAL LECLERC	ruede solferino	rue de harlay	Compiègne	97,08	5	10	oui	Rue GAL LECLERC	80
Voie communale	Rue GAL Leclerc	ruede solferino	rue st nicolas	Compiègne	88,10	5	10	oui	Rue GAL Leclerc	80
Voie communale	Rue GRANGE	avenue de bury	Rue Eugenie louis	Compiègne	167,94	5	10	oui	Rue GRANGE	78; 79
Voie communale	Rue GUERIN	rue de lesseps	rue calmette	Compiègne	407,81	5	10	oui	Rue GUERIN	78; 79
Voie communale	Rue HARLAY	rue austerlitz	rue du donjon	Compiègne	108,25	5	10	oui	Rue HARLAY	80
Voie communale	Rue JEANNE D ARC	rue harlay	rue st corneille	Compiègne	209,29	3	100	non	Rue JEANNE D ARC	80
Voie communale	Rue LAVOISIER	avenue curie	rue vivier corax	Compiègne	441,25	5	10	oui	Rue LAVOISIER	78; 79
Voie communale	Rue LEBESGUE	av. du gal weygand	avenue de bury	Compiègne	442,08	5	10	oui	Rue LEBESGUE	78; 79
Voie communale	Rue MAGENTA	rue des dormeliers	place de hotel de ville	Compiègne	198,88	5	10	oui	Rue MAGENTA	80

Type voie	Nom rue	Débutant	Finissant	Commune	Linéaire (en m)	Catégorie bruit	Largeur secteur affecté par le bruit	Evolution	Nom section MapBruit	Référence planche
Voie communale	Rue NOTRE DAME	bvd gambetta	rue d'austerlitz	Compiègne	696,71	5	10	oui	Rue NOTRE DAME	79
Voie communale	Rue PASTEUR	rue des domeliers	rue austerlitz	Compiègne	180,59	5	10	oui	Rue PASTEUR	79
Voie communale	Rue SARLOVEZE	rue magenta	avenue royale	Compiègne	309,60	3	100	non	Rue SARLOVEZE	79
Voie communale	Rue SAUVAGE	rue de la sous-préfecture	cours guynemer	Compiègne	359,97	3	100	non	Rue SAUVAGE	80
Voie communale	Rue ST ANTOINE	rue austerlitz	place au change	Compiègne	108,01	3	100	non	Rue ST ANTOINE	80
Voie communale	Rue ST CORNEILLE	rue austerlitz	place de l'hotel de ville	Compiègne	217,38	3	100	non	Rue ST CORNEILLE	79
Voie communale	Rue ST LAZARE	bvd des etats unis	rue des domeliers	Compiègne	1383,09	5	10	oui	Rue ST LAZARE	79
Voie communale	Rue VIVENEL	rue soferino	rue sauvage	Compiègne	103,58	3	100	non	Rue VIVENEL	80
Voie communale	Rue VIVIER CORAX	rue lavoisier	rue de senlis	Compiègne	277,23	5	10	oui	Rue VIVIER CORAX	78; 79
Voie communale	Avenue CURIE	route de chantilly	rue edouard branly	Creil	633,29	5	10	oui	Avenue CURIE	47
Voie communale	Avenue DE CHANUT	avenue Uhry	rue Gambetta	Creil	177,58	5	10	oui	Avenue DE CHANUT	46
Voie communale	Avenue DE L'EUROPE	rue pauquet	avenue claudes peroche	Creil	269,03	5	10	oui	Avenue DE L'EUROPE	47
Voie communale	Avenue DU 8 MAI 1945	RD200	Rue de la paix	Creil	616,0	5	10	oui	Avenue DU 8 MAI 1945	46
Voie communale	Avenue P. DE CHAVANNES	rue schuman	rue branly	Creil	248,25	5	10	oui	Avenue P. de Chavannes	47
Voie communale	Bvd Gabriel Havez	rue dunant	bvd allende	Creil	431,32	5	10	oui	Bvd Gabriel Havez	46
Voie communale	Bvd Jean Blondi	rue dunant	rue general leclerc	Creil	577,21	5	10	oui	Bvd Jean Blondi	46
Voie communale	Bvd Jean Blondi	rue general leclerc	rue des jonquilles	Creil	86,75	5	10	oui	Bvd Jean Blondi	46
Voie communale	Bvd Jean Blondi	rue des jonquilles	bvd allende	Creil	177,45	5	10	oui	Bvd Jean Blondi	46
Voie communale	Bvd Salvador Allende	RD 201	route de Chantilly	Creil	791,75	5	10	oui	Bvd Salvador Allende	47
Voie communale	Quai L'AVAL	rue de port	avenue chanut	Creil	434,79	5	10	oui	Quai L'AVAL	46
Voie communale	ROUTE DE CHANTILLY	D1016	bvd Allende	Creil	607,13	5	10	oui	ROUTE DE CHANTILLY	46
Voie communale	ROUTE DE VAUX	rue Boursier	avenue de Tremblay	Creil	734,66	5	10	oui	ROUTE DE VAUX	47
Voie communale	Rue BLUM	route de Chantilly	rue de la Republique	Creil	627,53	5	10	oui	Rue BLUM	46

Type voie	Nom rue	Débutant	Finissant	Commune	Linéaire (en m)	Catégorie bruit	Largeur secteur affecté par le bruit	Evolution	Nom section MapBruit	Référence planche
Voie communale	Rue BOURSIER	rue ribot	rue philippe	Creil	75,91	5	10	oui	Rue BOURSIER	46
Voie communale	Rue BRANLY	avenue pierre et marie curie	avenue chavannes	Creil	663,95	5	10	oui	Rue BRANLY	47
Voie communale	Rue DE LA REPUBLIQUE	rue Gambetta	rue Blum	Creil	608,66	5	10	oui	Rue DE LA REPUBLIQUE	47
Voie communale	Rue DE MARL	rue de la republique	rue duguet	Creil	92,51	5	10	oui	Rue DE MARL	47
Voie communale	Rue DE PORT	rue jaures	quai aval	Creil	87,64	5	10	oui	Rue DE PORT	46
Voie communale	Rue DUGUET	rue ribot	rue philippe	Creil	76,51	5	10	oui	Rue DUGUET	46
Voie communale	Rue DUGUET	rue ribot	rue michelet	Creil	123,97	5	10	oui	Rue DUGUET	46
Voie communale	Rue GAMBETTA	avenue de Chanut	rue Juillet	Creil	215,13	3	100	oui	Rue GAMBETTA	46
Voie communale	Rue GAMBETTA	avenue de Chanut	rue de la Republique	Creil	71,11	5	10	oui	Rue GAMBETTA	46
Voie communale	Rue JAURES	rue peilloutier	avenue antoine chanut	Creil	285,94	3	100	oui	Rue JAURES	47
Voie communale	Rue JAURES	rue peilloutier	rue de port	Creil	119,66	5	10	oui	Rue JAURES	47
Voie communale	Rue JUILLET	place general de gaulle	rue gambetta	Creil	298,82	5	10	oui	Rue JUILLET	46
Voie communale	Rue MICHELET	rue duguet	rue de la republique	Creil	63,67	5	10	oui	Rue MICHELET	46
Voie communale	Rue PAUQUEL	rue gambetta	avenue de l europe	Creil	658,67	5	10	oui	Rue PAUQUEL	47
Voie communale	Rue PHILIPPE	rue duguet	rue boursier	Creil	170,43	5	10	oui	Rue PHILIPPE	46
Voie communale	Rue RIBOT	rue duguet	rue boursier	Creil	176,08	5	10	oui	Rue RIBOT	47
Voie communale	Rue SCHUMAN	rue Blum	ave P. de Chavannes	Creil	688,64	5	10	oui	Rue SCHUMAN	47
Voie communale	Rue ST CRICQ CAZEAUX	place du 8 mai	rue de la republique	Creil	118,57	5	10	oui	Rue ST CRICQ CAZEAUX	46
Voie communale	Rue GAMBETTA	rue du pont royal	rue Juillet	Creil; Nogent-sur-Oise	185,81	5	10	oui	Rue GAMBETTA	46
Voie communale	Rue CLAIR	D1324	D501	Crépy-en-Valois	300,57	5	10	oui	Rue CLAIR	75
Voie communale	Rue JAURES	Rue Finster Walbe	Rue du Port	Creil	1146,16	5	10	oui	Rue JAURES	47
Voie communale	Avenue DU 8 MAI 1945	rue République	Rue St Cricq	Nogent-sur-Oise	234,26	5	10	oui	Avenue DU 8 MAI 1945	45; 46
Voie communale	Rue GAMBETTA	Rue du Pont Royal	Avenue Faidherbe	Nogent-sur-Oise	738,12	5	10	oui	Rue GAMBETTA	46
Voie communale	Rue GAMBETTA PONT ROYAL	rue de Verdun	rue Ribot	Nogent-sur-Oise	245,57	5	10	oui	Rue GAMBETTA PONT ROYAL	46
Voie communale	Route de l'aéroport	D1001	Aéroport	Tillé	700,36	3	100	oui	Route de l'aéroport	17
		D14B	D22	Éragry-sur-Epte	2627,56	3	100	non	déviations nord	2; 3

Sites et sols pollués

Source : <http://www.georisques.gouv.fr/dossiers/basias>

N° Identifiant	Raison(s) sociale(s) de(s) l'entreprise(s) connue(s)	Nom(s) usuel(s)	Dernière adresse	Commune principale	Code activité	Etat d'occupation du site	Site géolocalisé
PIC6001741	Sindus (Sté) (ex. Ets Lacroix jean-pierre, ex. Sté Renopastex)	Cie Française des Isolants	53 rue Nationale	BETHANCOURT -EN-VALOIS	C13.9 V89.03Z G45.21B C20.16Z	Activité terminée	Centroide





NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES

Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR2212005 - Forêts picardes : massif des trois forêts et bois du Roi

1. IDENTIFICATION DU SITE	1
2. LOCALISATION DU SITE	2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES	4
4. DESCRIPTION DU SITE	6
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE	7
6. GESTION DU SITE	8

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type

A (ZPS)

1.2 Code du site

FR2212005

1.3 Appellation du site

Forêts picardes : massif des trois forêts et bois du Roi

1.4 Date de compilation

31/12/2005

1.5 Date d'actualisation

31/12/2005

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Picardie	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.picardie.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr



1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

ZPS : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 06/04/2006

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZPS : http://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?cidTexte=JORFTEXT000000423875

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : 2,58333°

Latitude : 49,17083°

2.2 Superficie totale

13615 ha

2.3 Pourcentage de superficie marine

Non concerné

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
11	Ile-de-France
22	Picardie

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
60	Oise	89 %
95	Val-d'Oise	11 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
95026	ASNIERES-SUR-OISE
60027	AUGER-SAINT-VINCENT
60028	AUMONT-EN-HALATTE
60033	AVILLY-SAINT-LEONARD
60079	BOISSY-FRESNOY
60086	BORAN-SUR-OISE
60087	BOREST
60141	CHANTILLY
60142	CHAPELLE-EN-SERVAL (LA)
95149	CHAUMONTEL
60172	COYE-LA-FORET
60213	ERMENONVILLE
60241	FONTAINE-CHAALIS



60346	LAMORLAYE
60358	LEVIGNEN
95352	LUZARCHES
60421	MONT-L'EVEQUE
60422	MONTLOGNON
60432	MORTEFONTAINE
60446	NANTEUIL-LE-HAUDOUIN
60479	ORMOY-VILLERS
60482	ORRY-LA-VILLE
60489	PEROY-LES-GOMBRIES
60494	PLAILLY
60505	PONTARME
60508	PONTPOINT
60509	PONT-SAINTE-MAXENCE
60546	ROSIERES
60552	ROUVILLE
60612	SENLIS
60631	THIERS-SUR-THEVE
60671	VERSIGNY
60666	VER-SUR-LAUNETTE
60680	VILLENEUVE-SUR-VERBERIE
60682	VILLERS-SAINT-FRAMBOURG

2.7 Région(s) biogéographique(s)

Atlantique (100%)



3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A B C D	A B C		
					Représentativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale

- **PF** : Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative» ; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative** : A = $100 \geq p > 15\%$; B = $15 \geq p > 2\%$; C = $2 \geq p > 0\%$.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Évaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.2 Espèces visées à l'article 4 de la directive 2009/147/CE et évaluation

Espèce			Population présente sur le site					Évaluation du site				
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat. C R V P	Qualité des données	A B C D	A B C		
				Min	Max				Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
B	A338	Lanius collurio	r	0	1	p	P		D			
B	A022	Ixobrychus minutus	r		1	p	P		D			
B	A031	Ciconia ciconia	c	0	20	i	P		D			
B	A072	Pernis apivorus	r	5	10	p	P		C	B	C	B
B	A082	Circus cyaneus	w	2	2	i	P		D			
B	A082	Circus cyaneus	r	1	1	p	P		D			
B	A094	Pandion haliaetus	c	1	1	i	P		D			
B	A127	Grus grus	c	0	60	i	P		D			
B	A224	Caprimulgus europaeus	r	15	20	males	P		C	B	C	B



B	A229	Alcedo atthis	r	3	5	p	P		D			
B	A236	Dryocopus martius	r	10	15	p	P		C	A	C	A
B	A238	Dendrocopos medius	r	45	80	p	P		C	A	C	A
B	A246	Lullula arborea	r	0	2	p	P		D			

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type** : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population** : A = $100 \geq p > 15\%$; B = $15 \geq p > 2\%$; C = $2 \geq p > 0\%$; D = Non significative.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolement** : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce			Population présente sur le site			Motivation						
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories			
			Min	Max			IV	V	A	B	C	D

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Motivation** : IV, V : annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats») ; A : liste rouge nationale ; B : espèce endémique ; C : conventions internationales ; D : autres raisons.



4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	1 %
N07 : Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	1 %
N08 : Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	2 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	1 %
N16 : Forêts caducifoliées	70 %
N17 : Forêts de résineux	25 %

Autres caractéristiques du site

Vaste complexe forestier de la couronne verte parisienne réunissant les forêts d'Halatte, Chantilly, Ermenonville et bois du Roi, le site présente une diversité exceptionnelle d'habitats forestiers, intraforestiers et péristreux sur substrats variés, majoritairement sableux. Les forêts sont typiques des potentialités subatlantiques méridionales du nord et du centre du Bassin Parisien.

L'ensemble structural lutétien/auversien est agrémenté de belles séquences caténales sur les buttes témoins, par divers gradients d'hydromorphie dirigés vers les cours de l'Aunette, de la Nonette et de la Thève, par deux aquifères perchés (réservoir des sables de Fontainebleau retenu par les argiles et marnes stampiennes, réservoir des sables auversiens retenu par l'argile de Villeneuve-sur-Verberie) qui entretiennent des niveaux de sources et de suintements acides, enfin par la mosaïque extra et intraforestière d'étangs, landes, pelouses acidophiles, rochers gréseux et sables, prairies humides à fraîches, etc...

L'ensemble des séquences habitats/géomorphologie est représentatif et exemplaire du Valois et du Pays de France et cumule de très nombreux intérêts biocoenotiques et spécifiques, qui ont justifié la création d'un Parc naturel régional en 2004 et le classement en zone de protection spéciale, notamment en raison d'une importante population d'Engoulevent d'Europe inféodée aux landes et peuplements forestiers clairs sur affleurements sableux.

Vulnérabilité : L'état de conservation des ensembles forestiers proprement dits est relativement satisfaisant. Il faut toutefois veiller aux drainages inopportuns des microzones hydromorphes (notamment au niveau des sources et suintements perchés). Le massif subit une pression humaine (surtout touristique, ludique et immobilière) toujours accrue occasionnant des pertes d'espaces (parcs d'attraction, périphérie urbaine, sablières, réseau routier et autoroutier,...) avec fragmentations et coupures de corridor par l'urbanisation linéaire périphérique... Le maintien des mosaïques d'habitats intersiticiels est quant à lui fortement précaire, soit suite aux abandons d'activités traditionnelles ou aux fluctuations des pâturages "sauvages" (lapins, cervidés), soit en conséquence des aménagements et de l'évolution des techniques de gestion.

4.2 Qualité et importance

Les intérêts spécifiques sont de très haute valeur patrimoniale, notamment par la diversité et le nombre de taxons remarquables, la biogéographie (nombreuses espèces en limite d'aire croisées atlantique/continentale/méridionale ou d'aire très fragmentée), la rareté (nombreux taxons menacés et en voie de disparition).

Ces intérêts sont surtout ornithologiques : avifaune surtout forestière (notamment rapaces, Pics noir et mar), Martin pêcheur et Engoulevent d'Europe nicheurs.

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]



Incidences positives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	%
Collectivité territoriale	%
Domaine privé de l'état	%

4.5 Documentation

Lien(s) :

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
31	Site inscrit selon la loi de 1930	80 %
32	Site classé selon la loi de 1930	70 %
80	Parc naturel régional	70 %
21	Forêt domaniale	30 %
22	Forêt non domaniale bénéficiant du régime forestier	30 %

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

5.3 Désignation du site



6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation : ONF pour la forêt domaniale et forêt de l'Institut de France,
conservatoire des sites naturels de Picardie,...

Adresse :

Courriel :

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

Oui

Non, mais un plan de gestion est en préparation.

Non

6.3 Mesures de conservation



NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES

Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR2212001 - Forêts picardes : Compiègne, Laigue, Ourscamps

1. IDENTIFICATION DU SITE	1
2. LOCALISATION DU SITE	2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES	4
4. DESCRIPTION DU SITE	7
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE	8
6. GESTION DU SITE	8

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type

A (ZPS)

1.2 Code du site

FR2212001

1.3 Appellation du site

Forêts picardes : Compiègne, Laigue, Ourscamps

1.4 Date de compilation

31/05/2005

1.5 Date d'actualisation

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Picardie	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.picardie.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

ZPS : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 05/01/2006



Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZPS : http://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?cidTexte=JORFTEXT000000263272

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : 2,89861°

Latitude : 49,39889°

2.2 Superficie totale

24647 ha

2.3 Pourcentage de superficie marine

Non concerné

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
22	Picardie

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
60	Oise	100 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
60043	BAILLY
60064	BERNEUIL-SUR-AISNE
60067	BETHISY-SAINT-MARTIN
60068	BETHISY-SAINT-PIERRE
60118	CAISNES
60129	CARLEPONT
60150	CHIRY-OURSCAMP
60151	CHOISY-AU-BAC
60159	COMPIEGNE
60184	CROUTOY
60188	CUISE-LA-MOTTE
60272	GILOCOURT
60338	LACROIX-SAINT-OUEN
60423	MONTMACQ
60430	MORIENVAL
60438	MOULIN-SOUS-TOUVENT
60445	NAMPCEL



60481	ORROUY
60491	PIERREFONDS
60507	PONTOISE-LES-NOYON
60534	RETHONDES
60540	RIVECOURT
60569	SAINT-CREPIN-AUX-BOIS
60572	SAINT-ETIENNE-ROILAYE
60579	SAINT-JEAN-AUX-BOIS
60582	SAINT-LEGER-AUX-BOIS
60597	SAINT-SAUVEUR
60641	TRACY-LE-MONT
60642	TRACY-LE-VAL
60647	TROSLY-BREUIL
60667	VERBERIE
60674	VIEUX-MOULIN

2.7 Région(s) biogéographique(s)

Atlantique (100%)



3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A B C D	A B C		
					Représentativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale

- **PF** : Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative» ; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative** : A = $100 \geq p > 15\%$; B = $15 \geq p > 2\%$; C = $2 \geq p > 0\%$.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Évaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.2 Espèces visées à l'article 4 de la directive 2009/147/CE et évaluation

Espèce			Population présente sur le site					Évaluation du site				
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat. C R V P	Qualité des données	A B C D	A B C		
				Min	Max				Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
B	A338	Lanius collurio	r	10	10	p	P		D			
B	A072	Pernis apivorus	r	20	20	p	P		C	B	C	B
B	A073	Milvus migrans	c	0	2	i	P		D			
B	A074	Milvus milvus	c	1	7	i	P		D			
B	A080	Circaetus gallicus	p			i	P		D			
B	A082	Circus cyaneus	r	5	5	p	P		D			
B	A084	Circus pygargus	c	1	2	i	P		D			
B	A094	Pandion haliaetus	c	0	1	i	P		D			
B	A098	Falco columbarius	c	2	6	i	P		D			



B	A103	Falco peregrinus	c	1	3	i	P		D			
B	A193	Sterna hirundo	c	1	8	i	P		D			
B	A224	Caprimulgus europaeus	r	2	2	males	P		D			
B	A229	Alcedo atthis	r	2	3	p	P		D			
B	A236	Dryocopus martius	p	30	30	p	P		C	A	C	A
B	A238	Dendrocopos medius	p	350	350	p	P		C	A	C	A
B	A246	Lullula arborea	w	0	7	i	P		D			
B	A272	Luscinia svecica	r	1	2	p	P		D			

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type** : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m², bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population** : A = 100 ≥ p > 15 % ; B = 15 ≥ p > 2 % ; C = 2 ≥ p > 0 % ; D = Non significative.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolement** : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce			Population présente sur le site				Motivation					
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories			
			Min	Max			IV	V	A	B	C	D
B		Accipiter gentilis			i	P						
B		Accipiter nisus			i	P						
B		Upupa epops			i	P			X		X	
B		Jynx torquilla			i	P						
B		Phoenicurus phoenicurus			i	P			X		X	



B		<i>Phylloscopus bonelli</i>			i	P			X		X	
B		<i>Ficedula hypoleuca</i>			i	P			X		X	

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Motivation** : **IV, V** : annexe où est inscrite l'espèce (directive « Habitats ») ; **A** : liste rouge nationale ; **B** : espèce endémique ; **C** : conventions internationales ; **D** : autres raisons.



4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
------------------	---------------------------

Autres caractéristiques du site

Ce massif forestier s'étale sur une succession de cuvettes situées entre la cuesta qui frange le massif à l'est et au sud et les terrasses alluviales qui font transition avec les rivières Oise et Aisne. Bordé à l'ouest par la vallée de l'Oise, ce vaste massif s'étire de la vallée de l'Automne jusqu'au Noyonnais, où il est en contact avec la ZPS "Moyenne vallée de l'Oise".

Vulnérabilité : L'état de conservation global du massif peut être qualifié de bon au regard des espaces forestiers semi-naturels ayant conservé une bonne structuration écologique et sylvicole.

4.2 Qualité et importance

Le massif forestier de Compiègne Laigne Ourscamps constitue un ensemble écologique exceptionnel du fait de ses dimensions et notamment de la diversité de son avifaune nicheuse. L'histoire de l'utilisation et de la protection des forêts royales de chasse explique la conservation d'un tel ensemble forestier de plus de 25000 ha non morcelé. Une des marques historiques les plus évidentes est le réseau rayonnant de chemins. Les clairières et les étangs sont issus notamment des implantations médiévales d'abbayes. Seule la vallée de l'Aisne et, plus au nord, les villages et cultures entre Bailly et Tracy-le-Mont interrompent l'unité du massif. Le massif intègre l'essentiel des potentialités forestières, intraforestières et de lisières du nord du Tertiaire parisien. La variété des substrats associée à la morphologie tortueuse de la cuesta de l'Île de France avec des buttes témoin isolées, la confluence des cortèges biogéographiques subatlantiques, précontinentaux et méridionaux induisent une quasi exhaustivité dans la représentation des types forestiers du Tertiaire parisien septentrional. La palette des habitats forestiers est rehaussée par une sylviculture de qualité et de tradition historique qui a maintenu le massif dans un état d'exemplarité et de représentativité à la fois écologique, biologique, sylvicole et cynégétique.

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
Incidences positives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	%
Domaine privé de l'état	%



4.5 Documentation

Lien(s) :

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
23	Réserve biologique dirigée	1 %
27	Réserve biologique domaniale dirigée	1 %
21	Forêt domaniale	80 %

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

5.3 Désignation du site

6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation : Office national des forêts sur la forêt domaniale.

Adresse :

Courriel :

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

Oui

Non, mais un plan de gestion est en préparation.

Non

6.3 Mesures de conservation



NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES

Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR2200566 - Coteaux de la vallée de l'Automne

1. IDENTIFICATION DU SITE	1
2. LOCALISATION DU SITE	2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES	4
4. DESCRIPTION DU SITE	9
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE	11
6. GESTION DU SITE	11

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type

B (pSIC/SIC/ZSC)

1.2 Code du site

FR2200566

1.3 Appellation du site

Coteaux de la vallée de l'Automne

1.4 Date de compilation

31/01/1996

1.5 Date d'actualisation

28/11/2013

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Picardie	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.picardie.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

Date de transmission à la Commission Européenne : 31/03/1999



(Proposition de classement du site comme SIC)

Dernière date de parution au JO UE : 12/11/2007

(Confirmation de classement du site comme SIC)

ZSC : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 14/09/2015

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZSC : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000031223465>

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : 2,84028°

Latitude : 49,29694°

2.2 Superficie totale

625 ha

2.3 Pourcentage de superficie marine

Non concerné

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
22	Picardie

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
02	Aisne	4 %
60	Oise	96 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
60067	BETHISY-SAINT-MARTIN
60068	BETHISY-SAINT-PIERRE
60083	BONNEUIL-EN-VALOIS
60231	FEIGNEUX
60260	FRESNOY-LA-RIVIERE
60274	GLAIGNES
02410	LARGNY-SUR-AUTOMNE
60430	MORIENVAL
60481	ORROUY
60508	PONTPOINT
60536	RHUIS
60541	ROBERVAL
60543	ROCQUEMONT



60561	RUSSY-BEMONT
60578	SAINTINES
60600	SAINT-VAAST-DE-LONGMONT
60658	VAUCIENNES
60667	VERBERIE
60672	VEZ

2.7 Région(s) biogéographique(s)

Atlantique (100%)



3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A B C D	A B C		
					Représentativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale
3150 <i>Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition</i>		0,06 (0 %)		G	D			
5130 <i>Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires</i>		0,31 (0 %)		G	C	C	B	C
6110 <i>Pelouses rupicales calcaires ou basiphiles de l'Alyso-Sedion albi</i>	X	0,31 (0,05 %)		G	C	C	B	C
6210 <i>Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)</i>		75 (12 %)		G	B	C	B	B
6430 <i>Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin</i>		3,7 (0,6 %)		G	C	C	B	C
6510 <i>Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)</i>		5,6 (0,9 %)		G	C	C	B	C
7230 <i>Tourbières basses alcalines</i>		1,2 (0,19 %)		G	C	C	C	C
91E0 <i>Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)</i>	X	0,8 (0,13 %)		G	C	C	C	C
9130 <i>Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum</i>		320,8 (51,76 %)		G	A	C	B	B
9160 <i>Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du Carpinion betuli</i>		12,4 (2 %)		G	B	C	B	C
9180 <i>Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion</i>	X	25,6 (4,13 %)		G	B	C	B	B

- **PF** : Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données** : G = « Bonne » (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = « Moyenne » (données partielles + extrapolations, par exemple); P = « Médiocre » (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité** : A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Significative » ; D = « Présence non significative ».
- **Superficie relative** : A = $100 \geq p > 15 \%$; B = $15 \geq p > 2 \%$; C = $2 \geq p > 0 \%$.



- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Evaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.2 Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

Espèce			Population présente sur le site						Évaluation du site			
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat.	Qualité des données	A B C D		A B C	
				Min	Max				Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
I	1016	Vertigo moulinsiana	p			i	P	DD	C	B	A	C
I	1083	Lucanus cervus	p			i	P	DD	C	B	C	B
M	1303	Rhinolophus hipposideros	w	36	36	i	R	G	C	B	B	B
M	1303	Rhinolophus hipposideros	p			i	R	G	C	B	B	B
M	1304	Rhinolophus ferrumequinum	w	5	5	i	V	G	C	B	B	C
M	1304	Rhinolophus ferrumequinum	p			i	V	G	C	B	B	B
M	1321	Myotis emarginatus	w	0	62	i	R	G	C	B	C	B
M	1321	Myotis emarginatus	p			i	R	G	C	B	C	B
M	1323	Myotis bechsteinii	w	0	2	i	V	G	C	B	C	C
M	1323	Myotis bechsteinii	p			i	V	G	C	B	C	C
M	1324	Myotis myotis	w	0	7	i	V	G	C	B	C	C
M	1324	Myotis myotis	p			i	V	G	C	B	C	C
I	6199	Euplagia quadripunctaria	p			i	P	DD	C	C	C	C

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type** : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population** : A = $100 \geq p > 15 \%$; B = $15 \geq p > 2 \%$; C = $2 \geq p > 0 \%$; D = Non significative.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».



- **Isolement** : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale** : A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Significative ».

3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce			Population présente sur le site				Motivation						
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories				
			Min	Max			IV	V	A	B	C	D	
Fu		Fulgensia fulgens			i	P							X
I		Proserpinus proserpina				V	X						X
M		Felis sylvestris				R							X
P		Anacamptis pyramidalis			i	P			X				
P		Anemone sylvestris			i	V							X
P		Apera interrupta			i	P							X
P		Armeria arenaria			i	P							X
P		Artemisia campestris			i	P							X
P		Bothriochloa ischaemum				V							
P		Botrychium lunaria			i	V							X
P		Carex ericetorum			i	P							X
P		Carex humilis			i	P							X
P		Cephalanthera damasonium			i	P			X				
P		Cynoglossum germanicum			i	P							X
P		Cystopteris fragilis			i	P							X
P		Euphorbia seguieriana			i	P							X
P		Fumana procumbens			i	P							X
P		Gentiana cruciata			i	V							X



P		Globularia bisnagarica			i	P						X
P		Holosteum umbellatum			i	P						X
P		Limodorum abortivum			i	P			X			
P		Linum tenuifolium			i	P						X
P		Medicago minima			i	P						X
P		Mibora minima			i	P						X
P		Minuartia viscosa			i	P			X			
P		Ononis natrix			i	P						X
P		Ononis pusilla			i	P						X
P		Orchis simia			i	P			X			
P		Orobanche alba			i	P						X
P		Orobanche caryophyllacea			i	P						X
P		Orobanche teucrii			i	P						X
P		Polygonatum odoratum			i	P						X
P		Pulsatilla vulgaris			i	P						X
P		Salvia verbenaca			i	P						X
P		Silene nutans			i	P						X
P		Silene otites			i	P						X
P		Teucrium montanum			i	P						X
P		Veronica spicata			i	P						X
P		Aconitum napellus subsp. lusitanicum				V						X
P		Valeriana officinalis subsp. tenuifolia			i	P						X
P		Veronica prostrata subsp. scheereri			i	P						X



P		Ophrys aranifera subsp. aranifera			i	P						X
R		Lacerta bilineata				P					X	X
R		Coronella austriaca				P	X				X	X

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Motivation : IV, V** : annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats») ; **A** : liste rouge nationale ; **B** : espèce endémique ; **C** : conventions internationales ; **D** : autres raisons.



4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	2 %
N07 : Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	4 %
N09 : Pelouses sèches, Steppes	11 %
N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	1 %
N25 : Prairies et broussailles (en général)	9 %
N26 : Forêts (en général)	73 %

Autres caractéristiques du site

Ensemble de coteaux du bassin de l'Automne associé au lit majeur de l'Automne et ses affluents, constituant une entité exemplaire de vallée tertiaire au nord de Paris, avec des allures de canyon disséquant le plateau calcaire lutétien, et jouant un rôle important de corridor écologique est/ouest entre la forêt de Retz, le massif de Compiègne et la vallée de l'Oise. Par son orientation favorisant les expositions nord et sud, sa fonction de couloir de migration, la vallée de l'Automne est traversée d'influences méridionales remontées par le cours de l'Oise, d'influences médioeuropéennes et submontagnardes en liaison avec le massif forestier de Retz. Elle donne ainsi une représentation diversifiée des habitats potentiels du Valois et constitue une importante limite biogéographique pour le système calcicole xéro-thermophile méditerranéo-montagnard proche du Quercion pubescenti-petraeae, en particulier pour la pelouse endémique francilienne du Fumano procumbentis-Caricetum humilis (limite nord du Xerobromion), pour les ourlets du Geranium sanguineum,...

La vallée offre de superbes séquences caténales d'habitats, le long de transects nord/sud avec opposition de versants, diversité lithologique du système calcicole avec notamment une guildes remarquable de pelouses sablo-calcaires à calcaires, pelouses-ourlets, ourlets, rochers, dalles et parois calcaires du Lutétien, système alluvial diversifié (prairies humides, roselières, saulaies et aulnaies, étangs),...

La présence de cavités souterraines permet l'hibernation de toutes les espèces de chauves-souris notées sur le site Natura 2000 (Petit et Grand Rhinolophes, Vespertillons de Bechstein et à oreilles échancrées et Grand Murin).

Les rares secteurs marécageux accueillent également le Vertigo de Des Moulins.

Vulnérabilité : L'état d'abandon des coteaux calcaires varie selon de nombreux facteurs (seuils de blocage dynamique, populations cuniculines abondantes, boisements, etc...) mais d'une manière globale, l'état de conservation du réseau est encore satisfaisant :

- risque de disparition des pelouses calcaires. Le réseau pelousaire se densifie et s'embroussaille suite aux abandons d'exploitation traditionnelle et à la chute des effectifs des populations de lapin ;
- risque de vieillissement des pré-bois encore riches en éléments des pelouses et ourlets calcicoles ;
- pressions nombreuses (urbanisation, activités de loisirs, carrières, décharges, boisements, etc...) ;
- risque de descentes de nutriments et d'eutrophisations de contact ;
- risque de diminution dans le lit majeur de l'Automne du système prairial alluvial et des petits marais alcalins .

4.2 Qualité et importance

La Vallée de l'Automne constitue un des secteurs phares au niveau régional :

- pour la surface occupée par les pelouses calcicoles, dont certains types sont en limite nord de répartition au niveau national ;
- pour l'hibernation des chiroptères ;
- en tant que corridor important non seulement pour la grande faune mais aussi pour les chauves-souris circulant entre le territoire du Parc naturel régional Oise-Pays de France, les forêts domaniales de Compiègne et de Retz, et le Bois du Roi.

Les intérêts spécifiques sont en conséquence diversifiés et originaux, notamment les aspects floristiques mieux connus : cortège très complet de la flore des pelouses calcaires (calcaricole à sabulo-calcaricole, xérophile à mésophile, thermophile à psychrophile, avec plantes en isolats d'aire ou en limite d'aire septentrionale ou occidentale (*Artemisia campestris*, *Fumana procumbens*, *Carex ericetorum*,...), avec 11 espèces protégées et de nombreuses plantes rares et menacées. cet ensemble est en liaison avec un cortège faunistique aux mêmes caractéristiques biogéographiques (limite nord du Léopard vert et



différents insectes). Intérêts ornithologiques (ZICO), mammalogiques (présence d'une cavité avec 4 chauve-souris de l'annexe II de la directive dont le Petit Rhinolophe, présence du Chat sauvage), entomologiques (plusieurs insectes menacés) et herpétologiques remarquables.

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	A04.03	Abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage		B
H	G05.01	Piétinement, surfréquentation		B
H	G05.08	Fermeture de grottes ou de galeries		B
H	H06.01	Nuisance et pollution sonores		B
H	K01.03	Assèchement		B
L	B02.03	Elimination du sous-bois		B
M	B01.02	Plantation forestière en terrain ouvert (espèces allochtones)		B
M	B02.04	Elimination des arbres morts ou dépérissants		B
M	G01.03	Véhicules motorisés		B
M	H01.03	Autres sources ponctuelles de pollution des eaux de surface		B
M	J02.06	Captages des eaux de surface		B
M	K04.05	Dégâts provoqués par les herbivores (gibier inclus)		B
M	L06	Effondrements souterrains		B
Incidences positives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	A03.02	Fauche non intensive		I
H	A04.02	Pâturage extensif		I
H	B02.05	Production forestière non intensive (en laissant les arbres morts ou dépérissants sur pied)		I
H	B03	Exploitation forestière sans reboisement ou régénération naturelle		I
H	L08	Inondation (processus naturels)		I

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture



Propriété privée (personne physique)	94 %
Domaine communal	5 %
Domaine public de l'état	1 %

4.5 Documentation

Lien(s) :

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
15	Terrain acquis par un conservatoire d'espaces naturels	1 %
31	Site inscrit selon la loi de 1930	18 %
80	Parc naturel régional	13 %

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
31	Vallée de la Nonette	*	100%
80	Oise-Pays de France	*	%

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

5.3 Désignation du site

6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation :

Adresse :

Courriel :

Organisation : Ecothème

Adresse : 28 rue du moulin 60490 Cuvilly

Courriel :

Organisation : Conservatoire d'espaces naturels de Picardie



Adresse : 1, place Ginkgo - Village Oasis 80044 Amiens Cedex 1

Courriel :

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

Oui

Non, mais un plan de gestion est en préparation.

Non

6.3 Mesures de conservation



NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES

Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR2200398 - Massif forestier de Retz

1. IDENTIFICATION DU SITE	1
2. LOCALISATION DU SITE	2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES	3
4. DESCRIPTION DU SITE	7
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE	8
6. GESTION DU SITE	8

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type B (pSIC/SIC/ZSC)	1.2 Code du site FR2200398	1.3 Appellation du site Massif forestier de Retz
1.4 Date de compilation 31/01/1996	1.5 Date d'actualisation 12/12/2013	

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Picardie	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.picardie.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

Date de transmission à la Commission Européenne : 31/03/1999



(Proposition de classement du site comme SIC)

Dernière date de parution au JO UE : 07/12/2004

(Confirmation de classement du site comme SIC)

ZSC : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 13/03/2015

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZSC : <http://legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000030395130>

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : 3,18333°

Latitude : 49,275°

2.2 Superficie totale

847 ha

2.3 Pourcentage de superficie marine

Non concerné

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
22	Picardie

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
02	Aisne	100 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
02192	CHOUY
02316	FLEURY
02368	HARAMONT
02506	MONTGOBERT
02644	RETHEUIL

2.7 Région(s) biogéographique(s)

Atlantique (100%)



3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A B C D	A B C		
					Représentativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale
6430 <i>Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin</i>		0,1 (0,01 %)		M	B	C	B	B
91E0 <i>Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)</i>	X	6,34 (0,75 %)		G	B	C	B	B
9120 <i>Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus (Quercion robori-petraeae ou Ilici-Fagenion)</i>		253 (29,87 %)		M	B	C	B	B
9130 <i>Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum</i>		572 (67,53 %)		M	B	C	B	B

- **PF** : Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative» ; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative** : A = $100 \geq p > 15 \%$; B = $15 \geq p > 2 \%$; C = $2 \geq p > 0 \%$.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Évaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.2 Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

Espèce			Population présente sur le site					Évaluation du site				
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat. C R V P	Qualité des données	A B C D	A B C		
				Min	Max				Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
M	1303	Rhinolophus hipposideros	p			i	P	G	C	A	B	A
M	1304	Rhinolophus ferrumequinum	p			i	P	DD	C	C	C	C
M	1308	Barbastella barbastellus	p			i	P	DD	C	C	C	C
M	1321	Myotis emarginatus	p			i	P	DD	C	C	C	C



M	1323	Myotis bechsteinii	p			i	P	DD	C	C	C	C
M	1324	Myotis myotis	p			i	P	DD	C	C	C	C

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type** : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m², bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Qualité des données** :G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M =«Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population** : A = 100 \geq p > 15 % ; B = 15 \geq p > 2 % ; C = 2 \geq p > 0 % ; D = Non significative.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolement** : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce			Population présente sur le site				Motivation					
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories			
			Min	Max			IV	V	A	B	C	D
A		Bufo bufo				P					X	
A		Rana dalmatina				P	X				X	
A		Rana temporaria				P		X			X	
A		Ichthyosaura alpestris				P					X	
A		Lissotriton helveticus				P					X	
A		Pelophylax kl. esculentus				P					X	
B		Pernis apivorus				P					X	
B		Accipiter gentilis				P					X	
B		Dryocopus martius				C					X	
B		Dendrocopos medius				R					X	
B		Phoenicurus phoenicurus				P					X	



B		Phylloscopus sibilatrix				P			X		X	
I		Onychogomphus forcipatus				P						
I		Orthetrum brunneum				P						
M		Eptesicus serotinus				P	X				X	
M		Myotis mystacinus				P	X				X	
M		Myotis nattereri					X				X	
M		Nyctalus leisleri				P	X				X	
M		Nyctalus noctula				P	X				X	
M		Pipistrellus pipistrellus					X				X	
M		Pipistrellus pygmaeus				P	X				X	
M		Plecotus auritus				P	X				X	
M		Plecotus austriacus				P	X				X	
M		Myotis brandtii				P	X				X	
M		Myotis daubentonii				P	X				X	
P		Anemone ranunculoides			i	P						X
P		Carex laevigata										X
P		Equisetum sylvaticum			i	P						X
P		Gymnocarpium dryopteris			i	P						X
P		Hordelymus europaeus			i	P						X
P		Hypericum androsaemum			i	P						X
P		Oreopteris limbosperma			i	P						X
P		Osmunda regalis			i	P						X
P		Phyteuma spicatum			i	P						X



P		Pyrola rotundifolia			i	P						X
P		Vaccinium myrtillus										X
P		Monotropa hypopitys subsp. hypopitys			i	P						X

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Motivation : IV, V** : annexe où est inscrite l'espèce (directive « Habitats ») ; **A** : liste rouge nationale ; **B** : espèce endémique ; **C** : conventions internationales ; **D** : autres raisons.



4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N16 : Forêts caducifoliées	90 %
N17 : Forêts de résineux	10 %

Autres caractéristiques du site

Ce complexe forestier intègre l'essentiel des potentialités forestières du Valois, sur substrats tertiaires variés (calcaires grossiers, marno-calcaires, sables acides parsemés de nombreux chaos de grès, argile et formations à meulière). La palette des habitats forestiers est globalement dans un état d'exemplarité et de représentativité des ensembles caténaux du Tertiaire parisien. Le site joue un rôle biogéographique important et partage les influences atlantiques, médio-européennes et montagnardes. Parmi les habitats forestiers inscrits à la directive, on mentionnera surtout les séries neutro-acidoclines à neutro-calicoles des hêtraies-chênaies collinéennes subméditerranéennes (*Galio odorati-Fagetum sylvaticae* et *Hordelymo europaei-Fagetum sylvaticae*), la série rivulaire des frênaies hygrophiles (*Carici remotae-Fraxinetum excelsioris*), la série acidophile subcontinentale sèche (*Fago sylvaticae-Quercetum petraeae*) bien développé sur sables auversiens avec nombreux affleurements gréseux riches en bryophytes et lichens,...

Vulnérabilité : L'état global de conservation des espaces est correct mis à part quelques enrésinements limités dans les secteurs de sable. Une gestion ordinaire prenant en compte le maintien de la biodiversité devrait suffire à assurer la pérennité des espaces forestiers remarquables.

4.2 Qualité et importance

La taille du massif lui confère un intérêt écosystémique européen pour l'avifaune forestière nicheuse et les populations de grands mammifères. Le site est entièrement inventorié en ZICO. Outre ces aspects, les intérêts spécifiques connus sont surtout floristiques (plantes rares en limite d'aire ou en aire disjointe, notamment le cortège submontagnard aujourd'hui très réduit (mais avec encore *Equisetum sylvaticum*, *Gymnocarpium robertianum*), 6 espèces protégées, nombreuses plantes menacées.

Le site Natura 2000 présente également un fort enjeu pour la préservation du Petit Rhinolophe en Picardie. Des travaux de restauration et d'aménagement spécifiques sur la maison forestière du Bois Harriez ont permis de protéger efficacement la colonie, à la fois en période de reproduction et d'hibernation.

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	B02.04	Elimination des arbres morts ou dépérissants		B
H	D01.02	Routes, autoroutes		O
M	A07	Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques		O
M	G01.03	Véhicules motorisés		O
Incidences positives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]



H	B02.05	Production forestière non intensive (en laissant les arbres morts ou déperissants sur pied)		B
---	--------	---	--	---

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Domaine privé de l'état	100 %

4.5 Documentation

Lien(s) :

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
21	Forêt domaniale	100 %

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
21	Forêt de Retz	-	100%

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

5.3 Désignation du site

6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation : Office National des Forêts.

Adresse : 34 route de Compiègne 02600 Villers-cotterets

Courriel :

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?



Oui Nom : DOCOB
Lien :
<http://natura2000-picardie.fr/documentsUtilesDocob.html>

Non, mais un plan de gestion est en préparation.

Non

6.3 Mesures de conservation

Aménagement forestier



NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES
Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR2200382 - Massif forestier de Compiègne

1. IDENTIFICATION DU SITE	1
2. LOCALISATION DU SITE	2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES	3
4. DESCRIPTION DU SITE	7
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE	8
6. GESTION DU SITE	9

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type B (pSIC/SIC/ZSC)	1.2 Code du site FR2200382	1.3 Appellation du site Massif forestier de Compiègne
1.4 Date de compilation 31/01/1996	1.5 Date d'actualisation 30/03/2015	

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Picardie	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.picardie.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

Date de transmission à la Commission Européenne : 30/04/2002



(Proposition de classement du site comme SIC)

Dernière date de parution au JO UE : 12/12/2017
(Confirmation de classement du site comme SIC)

ZSC : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 27/07/2016

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZSC : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000032965372&dateTexte=>

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : 2,86444°

Latitude : 49,32917°

2.2 Superficie totale

3185 ha

2.3 Pourcentage de superficie marine

Non concerné

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
22	Picardie

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
60	Oise	100 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
60068	BETHISY-SAINT-PIERRE
60159	COMPIEGNE
60188	CUISE-LA-MOTTE
60338	LACROIX-SAINT-OUEN
60430	MORIENVAL
60445	NAMPCEL
60481	ORROUY
60579	SAINT-JEAN-AUX-BOIS
60597	SAINT-SAUVEUR

2.7 Région(s) biogéographique(s)

Atlantique (100%)



3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A B C D	A B C		
					Représentativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale
3130 <i>Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea</i>		0,32 (0,01 %)		M	C	C	B	C
3140 <i>Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.</i>		0,32 (0,01 %)		M	C	C	C	C
4030 <i>Landes sèches européennes</i>		0,01 (0 %)		G	D			
5130 <i>Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires</i>		0,77 (0,02 %)		G	C	C	B	C
6120 <i>Pelouses calcaires de sables xériques</i>	X	0,23 (0,01 %)		G	B	C	A	B
6210 <i>Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embaumissement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)</i>		6,4 (0,2 %)		G	B	C	B	B
6230 <i>Formations herbues à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)</i>	X	10,23 (0,32 %)		G	A	C	B	B
6410 <i>Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)</i>		0,01 (0 %)		G	C	C	C	C
6430 <i>Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin</i>		4 (0,13 %)		G	B	C	B	B
6510 <i>Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)</i>		12,8 (0,4 %)		G	B	C	B	B
91E0 <i>Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)</i>	X	49,3 (1,55 %)		G	B	C	B	B
9120 <i>Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus (Quercion robori-petraeae ou Ilici-Fagenion)</i>		298,3 (9,36 %)		G	B	C	B	B



9130 Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum		2180,7 (68,47 %)		G	B	C	B	B
9160 Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du Carpinion betuli		58,5 (1,84 %)		G	B	C	B	B
9180 Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion	X	0,2 (0,01 %)		G	C	C	C	C

- **PF** : Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données** : G = « Bonne » (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = « Moyenne » (données partielles + extrapolations, par exemple); P = « Médiocre » (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité** : A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Significative » ; D = « Présence non significative ».
- **Superficie relative** : A = $100 \geq p > 15 \%$; B = $15 \geq p > 2 \%$; C = $2 \geq p > 0 \%$.
- **Conservation** : A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Moyenne / réduite ».
- **Evaluation globale** : A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Significative ».

3.2 Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

Espèce			Population présente sur le site					Évaluation du site				
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat. C R V P	Qualité des données	A B C D			
				Min	Max				Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
I	1079	Limoniscus violaceus	p			i	P	G	C	C	A	C
I	1083	Lucanus cervus	p			i	P	G	C	B	B	C
I	1084	Osmoderma eremita	p			i	P	G	C	C	A	C
I	1088	Cerambyx cerdo	p			i	P	G	D			
A	1166	Triturus cristatus	r	50	50	i	P	G	C	C	C	C
M	1303	Rhinolophus hipposideros	w	200	200	i	P	G	C	C	B	C
M	1303	Rhinolophus hipposideros	r	20	20	bfémales	P	G	C	C	B	C
M	1304	Rhinolophus ferrumequinum	r	1	1	i	P	G	D			
M	1308	Barbastella barbastellus	p			i	P	G	C	C	C	C
M	1321	Myotis emarginatus	w	1	1	i	P	M	D			
M	1323	Myotis bechsteinii	w			i	P	M	C	C	C	C
M	1323	Myotis bechsteinii	r			i	P	M	C	C	C	C



M	1324	Myotis myotis	r	200	250	i	P	G	C	C	C	C
P	1381	Dicranum viride	p			i	P	G	C	B	A	B
I	6199	Euplagia quadripunctaria	p			i	P	G	C	C	C	C

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type** : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Qualité des données** : G = « Bonne » (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = « Moyenne » (données partielles + extrapolations, par exemple); P = « Médiocre » (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population** : A = $100 \geq p > 15 \%$; B = $15 \geq p > 2 \%$; C = $2 \geq p > 0 \%$; D = Non significative.
- **Conservation** : A = « Excellente »; B = « Bonne »; C = « Moyenne / réduite ».
- **Isolement** : A = population (presque) isolée; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale** : A = « Excellente »; B = « Bonne »; C = « Significative ».

3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce		Population présente sur le site				Motivation						
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories			
			Min	Max			IV	V	A	B	C	D
B		Peris apivorus			i	P			X		X	
B		Dryocopus martius			i	P			X		X	
B		Dendrocopos medius			i	P			X		X	
B		Lanius collurio			i	P			X		X	
I		Ampedus elongatus			i	P						X
P		Anemone ranunculoides			i	P						X
P		Bromus benekenii			i	P						X
P		Calamagrostis canescens			i	P						X
P		Calamintha menthifolia			i	P						X
P		Cardamine impatiens			i	P						X



P		Carex depauperata			i	P						X
P		Carex humilis			i	P						X
P		Carex reichenbachii			i	P						X
P		Cephalanthera damasonium			i	P			X			
P		Corydalis solida			i	P						X
P		Cynoglossum germanicum			i	P						X
P		Dianthus deltoides			i	P						X
P		Festuca heterophylla			i	P						X
P		Hordelymus europaeus			i	P						X
P		Hypericum montanum			i	P						X
P		Impatiens noli-tangere			i	P						X
P		Iris foetidissima			i	P						X
P		Limodorum abortivum			i	P			X			
P		Polygonatum odoratum			i	P						X
P		Polystichum aculeatum			i	P						X
P		Potentilla argentea			i	P						X
P		Vincetoxicum hirsutaria			i	P						X
P		Lathyrus linifolius subsp. montanus			i	P						X

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Motivation** : **IV, V** : annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats») ; **A** : liste rouge nationale ; **B** : espèce endémique ; **C** : conventions internationales ; **D** : autres raisons.



4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N09 : Pelouses sèches, Steppes	1 %
N16 : Forêts caducifoliées	99 %

Autres caractéristiques du site

Ce vaste complexe forestier, situé à la confluence de l'Oise et de l'Aisne, intègre l'essentiel des potentialités forestières, intraforestières et de lisières du nord du Tertiaire parisien. La variété des substrats tertiaires (plus la craie campanienne) associée à la morphologie tortueuse de la cuesta de l'Île-de-France avec des buttes témoins isolées et son vaste glacis de piémont étendu vers le nord, la confluence des cortèges biogéographiques subatlantiques, précontinentaux et méridionaux induisent une quasi exhaustivité dans la représentation des types forestiers du Tertiaire parisien septentrional. Sont représentés de très nombreux contrastes hydromorphiques et mésoclimatiques avec des successions caténales complètes et optimales.

Vulnérabilité : L'état de conservation générale du massif de Compiègne peut être qualifié de bon, au regard des espaces forestiers semi-naturels ayant conservé une structuration écologique et sylvicole optimale.

4.2 Qualité et importance

La taille du massif et la présence par endroit de chênes et de hêtres pluricentennaires ("les Beaux Monts") lui confère un intérêt écosystémique exceptionnel pour l'entomofaune, l'avifaune (rapaces et passereaux nicheurs) et les populations de grands mammifères. Outre ces aspects, les intérêts spécifiques sont essentiellement :

* Floristiques : cortèges sylvatiques exceptionnels en Picardie en situation de confluence atlantique, médioeuropéenne et méridionale, avec microrépartition à l'intérieur du massif, nombreuses limites d'aire notamment médioeuropéennes (*Rubus saxatilis*, *Lathyrus linifolius* var. *montanus*,...), nombreuses plantes rares et menacées dont de très importantes populations de *Carex reichenbachii*, une quinzaine d'espèces protégées, présence historique exceptionnelle en plaine d'une orchidée parasite (*Epipogium aphyllum*).

* Entomologique : exceptionnelle diversité des cortèges d'insectes liés aux vieilles forêts avec 4 espèces de coléoptères de la directive, protégées en France. En particulier, il faut noter probablement la seule population importante et stable de *Lucanus cervus* du nord de la France et la présence du rarissime *Limoniscus violaceus*. Plusieurs espèces d'odonates sont menacées au niveau national.

* Batrachologique

* Herpétologique

* Ornithologique (le site est compris en majeure partie dans une ZPS de 24647 ha).

* Mammalogique : notamment population de cerf, de chat sauvage, petits carnivores, chauves-souris (Petit rhinolophe et Grand murin dans le château).

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	B02.04	Elimination des arbres morts ou dépérissants		I
H	C01	Exploitation minière et en carrière		O
H	E01	Zones urbanisées, habitations		O
H	G05.01	Piétinement, surfréquentation		I



H	I01	Espèces exotiques envahissantes		I
M	B02.02	Coupe forestière (éclaircie, coupe rase)		I
M	K04.05	Dégâts provoqués par les herbivores (gibier inclus)		I
Incidences positives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	B02.05	Production forestière non intensive (en laissant les arbres morts ou dépérissants sur pied)		I
M	F03.01	Chasse		I

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	1 %
Domaine public communal	1 %
Domaine privé de l'état	98 %

4.5 Documentation

Lien(s) :

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
23	Réserve biologique dirigée	3 %
31	Site inscrit selon la loi de 1930	0,2 %
32	Site classé selon la loi de 1930	0,4 %
21	Forêt domaniale	98 %

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
23	Grands Monts	+	%
31	Compiègne- Centre urbain	*	%



32	Grand parc du château	*	%
21	Forêt de Laigue	-	100%
21	Forêt de Compiègne	-	100%

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

5.3 Désignation du site

La RBD des grand Monts (126 ha) est en cours de conversion en réserve biologique intégrale. Un projet de RBD sur les beaux Monts (130 ha) est en cours d'élaboration.

6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation : Office National des Forêts

Adresse : 15, avenue de la Division Leclerc 60200 Compiègne

Courriel :

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

Oui Nom : DOCOB
Lien :
<http://natura2000-picardie.fr/documentsUtilesDocob.html>

Non, mais un plan de gestion est en préparation.

Non

6.3 Mesures de conservation



VALLÉE DE L'AUTOMNE (Identifiant national : 220420015)

(ZNIEFF Continentale de type 2)

(Identifiant régional : 60SOI202)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : Conservatoire des Sites Naturels de Picardie (FRANCOIS R.), .- 220420015, VALLÉE DE L'AUTOMNE.
- INPN, SPN-MNHN Paris, 39P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/220420015.pdf>

Région en charge de la zone : Picardie

Rédacteur(s) : Conservatoire des Sites Naturels de Picardie (FRANCOIS R.)

Centroïde calculé : 641132°-2474781°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 07/06/1999

Date actuelle d'avis CSRPN : 07/06/1999

Date de première diffusion INPN : 01/01/1900

Date de dernière diffusion INPN : 04/10/2010

1. DESCRIPTION	2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE	8
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE	8
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE	9
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS	10
6. HABITATS	10
7. ESPECES	13
8. LIENS ESPECES ET HABITATS	34
9. SOURCES	39

1. DESCRIPTION

ZNIEFF de Type 1 inclue(s)

- Id nat. : [220013839](#) - (Id reg. : 60SOI114)

1.1 Localisation administrative

- Département : Aisne
- Département : Oise
- Commune : Duvy (INSEE : 60203)
- Commune : Gilocourt (INSEE : 60272)
- Commune : Orrouy (INSEE : 60481)
- Commune : Vaumoise (INSEE : 60661)
- Commune : Béthisy-Saint-Martin (INSEE : 60067)
- Commune : Coyolles (INSEE : 02232)
- Commune : Largny-sur-Automne (INSEE : 02410)
- Commune : Auger-Saint-Vincent (INSEE : 60027)
- Commune : Morienval (INSEE : 60430)
- Commune : Verberie (INSEE : 60667)
- Commune : Néry (INSEE : 60447)
- Commune : Russy-Bémont (INSEE : 60561)
- Commune : Saint-Sauveur (INSEE : 60597)
- Commune : Haramont (INSEE : 02368)
- Commune : Feigneux (INSEE : 60231)
- Commune : Vauciennes (INSEE : 60658)
- Commune : Séry-Magneval (INSEE : 60618)
- Commune : Béthisy-Saint-Pierre (INSEE : 60068)
- Commune : Rocquemont (INSEE : 60543)
- Commune : Éméville (INSEE : 60207)
- Commune : Fresnoy-la-Rivière (INSEE : 60260)
- Commune : Vez (INSEE : 60672)
- Commune : Glaignes (INSEE : 60274)
- Commune : Bonneuil-en-Valois (INSEE : 60083)
- Commune : Saintines (INSEE : 60578)
- Commune : Saint-Vaast-de-Longmont (INSEE : 60600)
- Commune : Villers-Cotterêts (INSEE : 02810)
- Commune : Béthancourt-en-Valois (INSEE : 60066)
- Commune : Crépy-en-Valois (INSEE : 60176)

1.2 Superficie

6884,92 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 30
Maximale (mètre): 150

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

- Id nat. : [220013839](#) - HAUTE VALLÉE DU RU SAINTE MARIE, DE GLAIGNES À AUGER-SAINT-VINCENT (Type 1) (Id reg. : 60SOI114)

1.5 Commentaire général

L'Automne est un affluent de la rive gauche de l'Oise, située au sud de la Forêt de Compiègne, au nord du Valois.

La Vallée de l'Automne s'étire entre Villers-Cotterets et Verberie, point de confluence avec l'Oise.

Elle s'encaisse profondément dans l'épais banc de calcaire lutétien, comme l'ensemble des vallées inscrites dans le plateau du Soissonnais et du Valois.

Elle suit globalement une orientation nord-nord-ouest/sud-sud-est. Son réseau hydrographique est proche du type "arêtes de poisson", avec de nombreux petits affluents (dont les principaux sont le Ru de Bonneuil, la Sainte Marie, le Ru Coulant, le Ru de Visery, le Ru de Longpré...) qui la rejoignent sur les deux rives.

Cette orientation est liée aux plissements des terrains tertiaires : la vallée de l'Automne suit un synclinal, parallèle à l'anticlinal de la forêt de Retz, qui a porté en altitude le secteur de la route du Faîte.

Les roches affleurantes dans la vallée sont, de haut en bas :

- les limons de plateau, localement mêlés aux sables auversiens ;
- les calcaires lutétiens, qui forment le soubassement du plateau du Valois ;
- les sables cuisiers ;
- les argiles sparnaciennes.

Les alluvions du fond de vallée font localement place à des terrains tourbeux vers Feigneux, Béthisy-Saint-Martin, où une petite tourbière a été exploitée, Fresnoy-la-Rivière, Vez, Vauciennes...

Les têtes de réseau hydrographique, notamment des rus de Bonneuil, de Gilocourt et de la Vaumoise, conservent des fonds sablo-graveleux. Ces substrats restent assez peu colmatés par les vases, du fait des pentes relativement fortes du lit mineur. Ces caractéristiques, combinées à l'alimentation par des sources d'eau fraîche et de bonne qualité (issue de la nappe des sables cuisiers qui repose sur le plancher des argiles sparnaciennes), permettent la reproduction des salmonidés. Ces cours d'eau sont classés en première catégorie piscicole.

Sur les affleurements calcaires en haut de versant, les sols sont maigres, voire squelettiques. Les affleurements de sable cuisien sous les calcaires génèrent des sols calcaro-sableux.

Les anciennes activités de pâturage ovin et de viticulture, sur certains des coteaux les plus raides, ont permis le maintien d'une végétation pelousaire en de nombreux points : au-dessus de Béthisy-Saint-Pierre, à Puisières, à Feigneux, à Rocquemont, au Lonval, à Russy-Bémont...

Les toponymes "Les Vignes Blanches" et "Les Grandes Vignes" à Glaignes, "La Vigne du Seigneur" à Saintines, en témoignent encore.

De même, Le Larris Viquet à Auger Saint-Vincent, Les Larris du Guet à Béthancourt, expriment probablement cette mise en valeur des terres caillouteuses des larris.

Des brachypodiaies se développent sur ces espaces abandonnés par l'agriculture. Les dernières pelouses sont ouvertes en maints endroits par les activités des lapins.

Sur les écorchures et les affleurements rocheux, se trouve une végétation pelousaire pionnière (Alyso-Sedion).

La majorité des pelouses calcicoles est rattachée provisoirement au Festuco lemanii-Anthyllidetum vulnerariae.

La forêt gagne sur tous ces espaces ouverts : les buissons (prunelliers, aubépines, cornouillers, troènes, viornes... : alliance du Berberidion) et les jeunes arbres (noisetiers, bouleaux, hêtres, érables...) envahissent la pelouse.

A terme, une hêtraie thermocalcicole (Cephalanthero-Fagion, voire Quercion pubescentis vers les deux Béthisy) s'installe.

Sur les versants orientés au nord se développent des forêts à érables, à frênes, à hêtres, à tilleuls... (alliance du Lunario-Acerion).

L'exposition au sud des coteaux, en rive droite, permet le développement d'une flore et d'une faune remarquables au caractère thermocalcicole marqué, typiques des coteaux bien ensoleillés du Valois-Soissonnais.

INTERET DES MILIEUX

Les pelouses calcicoles et calcaro-sabulicoles, les ourlets et les bois thermocalcicoles sont des milieux rares et menacés en Picardie et dans tout le nord-ouest de l'Europe, de même que certains bois de pente en exposition froide. A ce titre, ces habitats sont inscrits à la directive "Habitats" de l'Union Européenne. Par exemple en Picardie, à la suite des évolutions de l'économie agricole, les surfaces de pelouses ont été réduites de plus de 90 % en un siècle.

La qualité des portions amont de quelques affluents de l'Automne permet la reproduction des salmonidés, phénomène devenu rare en Picardie.

Les prairies humides et les zones tourbeuses, les aulnaies et les anciennes carrières souterraines sont également des milieux remarquables.

Tous ces milieux abritent une flore et une faune précieuses, comportant de très nombreuses espèces rares et menacées : la Vallée de l'Automne compte parmi les entités écologiques les plus remarquables de Picardie et du nord de la France.

INTERET DES ESPECES

Parmi les espèces végétales les plus remarquables se trouvent les taxons suivants, assez rares à très rares en Picardie :

Sur les pelouses et dans les bois thermocalcicoles :

- la Germandrée des montagnes (*Teucrium montanum**), sur les écorchures ;
- le Fumana couché (*Fumana procumbens**) ;
- l'Ophrys araignée (*Ophrys speghodes**) ;
- le Polygale chevelu (*Polygala comosa**) ;
- la Gentiane croisette (*Gentiana cruciata**) ;
- le Limodore à feuilles avortées (*Limodorum abortivum**) ;
- la Bugrane naine (*Ononis pusilla**) ;
- le Botryche lunaire (*Botrychium lunaria**) ;
- le Cystoptéride fragile (*Cystopteris fragilis*) ;

- le Chêne pubescent (*Quercus pubescens*) ;
- le Bugle rampant (*Ajuga chamaepitys*) ;
- la Brunelle laciniée (*Brunella laciniata*) ;
- la Koélerie grêle (*Koeleria macrantha*), typique des pelouses calcaro-sabulicoles ;
- le Daphné lauréolé (*Daphne laureola*) ;
- le Lin à feuilles ténues (*Linum tenuifolium*) ;
- le Thésion couché (*Thesium humifusum*) ;
- l'Euphorbe de Séguier (*Euphorbia seguieriana*) ;
- le Tétragonolobe siliquieux (*Tetragonolobus siliquosus*) ;
- l'Alysson calicinal (*Alyssum alyssoides*) ;
- la Laîche humble (*Carex humilis*) ;
- la Laîche digitée (*Carex digitata*) ;
- la Laîche de Haller (*Carex halleriana*) ;
- le Cétérach officinal (*Ceterach officinarum*) ;
- le Baguenaudier (*Colutea arborescens*) ;
- la Goodyère rampante (*Goodyera repens*) ;
- l'Iris fétide (*Iris foetidissima*) ;
- le Silène conique (*Silene conica*) ;
- la Véronique en épi (*Veronica spicata*) ;
- la Véronique prostrée (*Veronica prostrata* subsp. *scheereri*) ;
- l'Oeillet prolifère (*Petrorhagia prolifera*) ;
- plusieurs orobanches, toutes rares (*Orobanche alba*, *O. caryophyllacea*, *O. gracilis*, *O. minor*, *O. teucrii*)...

De nombreuses orchidées sont également présentes.

Dans les fonds humides :

- la Prêle d'hiver (*Equisetum hyemale**) ;
- l'Orme lisse (*Ulmus laevis**) ;
- le Dactylorhize incarnat (*Dactylorhiza incarnat**) ;
- le Potamot coloré (*Potamogeton coloratus**) ;
- la Pesse d'eau (*Hippuris vulgaris*) ;
- le Myriophylle verticillé (*Myriophyllum verticillatum*) ;
- l'Ail des ours (*Allium ursinum*) ;

- la Fougère des marais (*Thelypteris palustris*) ;
- l'Aristolochie clématite (*Aristolochia clematitis*) ;
- le Gouet d'Italie (*Arum italicum*) ;
- la Laïche de Maire (*Carex mairii**) ;
- la Laïche vésiculeuse (*Carex vesicaria*) ;
- le Marisque (*Cladium mariscus*) ;
- le Corydale solide (*Corydalis solidica*) ;
- le Souchet brun (*Cyperus fuscus*) ;
- l'Ornithogale des Pyrénées (*Ornithogalum pyrenaicum*) ;
- la Patience maritime (*Rumex maritimus*)...

La faune comprend les espèces précieuses suivantes :

Mammalofaune :

- le Cerf élaphe (*Cervus elaphus*) ; le Chat sauvage (*Felis sylvestris*) ; la Martre des Pins (*Martes martes*) ; le Mulot à gorge jaune (*Apodemus flavicollis*), pour les mammifères plutôt forestiers ; la Musaraigne aquatique (*Neomys fodiens*) dans les lieux humides ; le Muscardin (*Muscardinus avellanarius*)...
- les chauves-souris comptent de nombreuses espèces rares et menacées en Europe, dont les Petit et Grand Rhinolophes (*Rhinolophus hipposideros* et *R. ferrumequinum*) ; les Vespertillons de Bechstein et à oreilles échancrées (*Myotis bechsteini* et *M. emarginatus*) ; le Grand Murin (*Myotis myotis*) ; la Noctule (*Nyctalus noctula*)...

Entomofaune :

- le Cordulegastre annelé (*Cordulegaster boltonii*) et le Caloptéryx vierge (*Calopteryx virgo*), odonates des cours d'eau à fonds caillouteux sablonneux, sur l'Automne ;
- plusieurs lépidoptères remarquables, inféodés aux pelouses thermophiles : le Fluoré (*Colias australis*), l'Azuré bleu céleste (*Lysandra bellargus*), la Lucine (*Hemaris lucina*)...

Herpétofaune :

- le rare Lézard vert (*Lacerta viridis*), inscrit en annexe IV de la directive "Habitats", fréquente les pelouses, et le Lézard des murailles (*Podarcis muralis*) occupe les murs, les talus, et les anciennes carrières...
- la Grenouille agile (*Rana dalmatina*) et le Triton alpestre (*Triturus alpestris*), inscrits en annexe IV de la directive "Habitats".

Avifaune :

- nidification des Pics noir (*Dryocopus martius*) et mar (*Dendrocopos medius*), de la Bondrée apivore (*Pernis apivorus*), du Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*), du Busard des roseaux (*Circus aeruginosus*), du Martin-pêcheur (*Alcedo atthis*) et de la Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*), tous inscrits en annexe I de la directive "Oiseaux" de l'Union Européenne ; nidification

également de la Bécasse des bois (*Scolopax rusticola*), du Pouillot de Bonelli (*Phylloscopus bonelli*), de la Pie-grièche grise (*Lanius excubitor*), du Râle d'eau (*Rallus aquaticus*) ; sur l'étang de Wallu de la Sarcelle d'hiver (*Anas crecca*), de la Sarcelle d'été (*Anas querquedula*) et du Canard souchet (*Anas clypeata*)...

- passage et stationnement migratoire ou d'hivernage de nombreux canards et limicoles sur l'étang de Wallu.

FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

La problématique principale tient dans le boisement de la quasi-totalité des espaces prairiaux de la vallée. Les dernières pelouses ouvertes sont menacées par l'extension des stades préforestiers.

Il s'ensuit une perte de diversité à la fois biologique et paysagère importante. La flore et la faune spécifiques des pelouses ouvertes tendent à disparaître, et ne persistent actuellement que sur les zones grattées et broutées par les derniers lapins.

Les plantations de résineux conduisent à la même banalisation tant biologique que paysagère.

La coupe circonstanciée des arbustes envahissants serait donc souhaitable sur les dernières pelouses, avec, dans l'idéal, la restauration d'un pâturage extensif.

Les prairies de fond de vallée suivent la même évolution : l'économie agricole ne favorise plus guère les activités d'élevage et les prairies humides ont presque totalement disparu de la vallée de l'Automne. Les peupliers, qui les remplacent, ferment et banalisent les paysages et leur valeur patrimoniale. Les lieux-dits Les Prés de Baybelle, Le Pré Cormont, à Feigneux, Les Prés Bertrand, à Séry-Magneval,... témoignent de l'utilisation pastorale passée. Le secteur dit "Les Prés ", à Vaucelle, est l'un des rares à porter encore des prairies humides.

Sans activité d'élevage dans les prairies, la vallée de l'Automne perd une bonne partie de son identité à la fois paysagère et patrimoniale.

Enfin, la rivière Automne et ses affluents connaissent encore des pollutions occasionnelles, malgré une amélioration de l'épuration des eaux au niveau des collectivités et des industries.

N.B. Les espèces dont le nom est suivi d'un astérisque sont légalement protégées.

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Indéterminé

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Agriculture
- Sylviculture

- Elevage
- Pêche
- Chasse
- Tourisme et loisirs
- Urbanisation discontinue, agglomération
- Industrie
- Circulation routière ou autoroutière
- Gestion conservatoire

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Géomorphologie

- Vallée

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

1.6.4 Statut de propriété

- Indéterminé

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
<ul style="list-style-type: none"> - Faunistique - Amphibiens - Reptiles - Oiseaux - Mammifères - Insectes - Floristique - Ptéridophytes - Phanérogames 	<ul style="list-style-type: none"> - Auto-épuration des eaux - Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales - Role naturel de protection contre l'érosion des sols - Corridor écologique, zone de passages, zone d'échanges - Etapes migratoires, zones de stationnement, dortoirs 	

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats
- Fonctionnement et relation d'écosystèmes
- Degré d'artificialisation du milieu ou pression d'usage

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

Les contours de la ZNIEFF comprennent la totalité de la vallée de l'Automne, du fond de vallée jusqu'aux convexités sommitales. Cette vallée constitue une entité écologique du plus grand intérêt patrimonial, avec de nombreux sites de niveau international, complémentaires des massifs de Compiègne et Villers-Cotterets.

Les cultures et les villes du plateau sont exclues autant que possible.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Habitat humain, zones urbanisées	Intérieur	Indéterminé	Réel
Zones industrielles ou commerciales	Intérieur	Indéterminé	Réel
Route	Intérieur	Indéterminé	Réel
Voie ferrée, TGV	Intérieur	Indéterminé	Réel
Transport d'énergie	Intérieur	Indéterminé	Réel
Extraction de matériaux	Intérieur	Indéterminé	Réel
Dépôts de matériaux, décharges	Intérieur	Indéterminé	Réel
Equipements sportifs et de loisirs	Intérieur	Indéterminé	Réel
Infrastructures et équipements agricoles	Intérieur	Indéterminé	Réel
Rejets de substances polluantes dans les eaux	Intérieur	Indéterminé	Réel
Rejets de substances polluantes dans les sols	Intérieur	Indéterminé	Réel
Comblement, assèchement, drainage, poldérisation des zones humides	Intérieur	Indéterminé	Réel
Mise en eau, submersion, création de plan d'eau	Intérieur	Indéterminé	Réel
Création ou modification des berges et des digues, îles et îlots artificiels, remblais et déblais, fossés	Intérieur	Indéterminé	Réel
Entretien des rivières, canaux, fossés, plans d'eau	Intérieur	Indéterminé	Réel
Modification du fonctionnement hydraulique	Intérieur	Indéterminé	Réel
Mises en culture, travaux du sol	Intérieur	Indéterminé	Réel
Débroussaillage, suppression des haies et des bosquets, remembrement et travaux connexes	Intérieur	Indéterminé	Réel
Jachères, abandon provisoire	Intérieur	Indéterminé	Réel
Pâturage	Intérieur	Indéterminé	Réel
Suppression ou entretien de végétation	Intérieur	Indéterminé	Réel
Coupes, abattages, arrachages et déboisements	Intérieur	Indéterminé	Réel
Plantations, semis et travaux connexes	Intérieur	Indéterminé	Réel
Entretiens liés à la sylviculture, nettoyages, épandages	Intérieur	Indéterminé	Réel
Autres aménagements forestiers, accueil du public, création de pistes	Intérieur	Indéterminé	Réel
Chasse	Intérieur	Indéterminé	Réel
Pêche	Intérieur	Indéterminé	Réel
Cueillette et ramassage	Intérieur	Indéterminé	Réel
Erosions	Intérieur	Indéterminé	Réel
Atterrissements, envasement, assèchement	Intérieur	Indéterminé	Réel

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Evolutionnements écologiques	Intérieur	Indéterminé	Réel
Eutrophisation	Intérieur	Indéterminé	Réel
Envahissement d'une espèce ou d'un groupe	Intérieur	Indéterminé	Réel
Fermeture du milieu	Intérieur	Indéterminé	Réel

Commentaire sur les facteurs

aucun commentaire

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
<ul style="list-style-type: none"> - Algues - Autre Faunes - Bryophytes - Lichens - Poissons - Mollusques - Crustacés - Arachnides - Myriapodes - Odonates - Coléoptères - Diptères - Hyménoptères - Hémiptères - Ascomycètes - Basidiomycètes - Autres Fonges 	<ul style="list-style-type: none"> - Amphibiens - Reptiles 	<ul style="list-style-type: none"> - Orthoptères - Lépidoptères - Autres ordres d'Hexapodes 	<ul style="list-style-type: none"> - Mammifères - Oiseaux - Phanérogames - Ptéridophytes

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	41.16 <i>Hêtraies sur calcaire</i>				
	5 <i>Tourbières et marais</i>				
	37 <i>Prairies humides et mégaphorbiaies</i>				
	88 <i>Mines et passages souterrains</i>				

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	34.32 <i>Pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides</i>				

6.2 Habitats autres

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	24.12 <i>Zone à Truites</i>				
	24.12 <i>Zone à Truites</i>				
	53.2 <i>Communautés à grandes Laïches</i>			2	
	34.4 <i>Lisières (ou ourlets) forestières thermophiles</i>				
	31.8 <i>Fourrés</i>				
	22 <i>Eaux douces stagnantes</i>				
	53.4 <i>Bordures à Calamagrostis des eaux courantes</i>				
	31.8 <i>Fourrés</i>			10	
	44.3 <i>Forêt de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens</i>			5	
	41.2 <i>Chênaies-charmaies</i>			30	
	34.4 <i>Lisières (ou ourlets) forestières thermophiles</i>				
	38.1 <i>Pâtures mésophiles</i>				
	41.2 <i>Chênaies-charmaies</i>				
	41.4 <i>Forêts mixtes de pentes et ravins</i>				
	41.C <i>Aulnaies</i>				
	54.1 <i>Sources</i>				
	82 <i>Cultures</i>				
	83.31 <i>Plantations de conifères</i>				
	83.32 <i>Plantations d'arbres feuillus</i>				

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	84.2 <i>Bordures de haies</i>				
	86.2 <i>Villages</i>				
	86.3 <i>Sites industriels en activité</i>				
	41.4 <i>Forêts mixtes de pentes et ravins</i>			20	
	34.32 <i>Pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides</i>			5	
	53.11 <i>Phragmitaies</i>			1	2009 - 2015
	41.C <i>Aulnaies</i>			10	
	83.321 <i>Plantations de Peupliers</i>			10	

6.3 Habitats périphériques

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	82 <i>Cultures</i>				
	86.2 <i>Villages</i>				
	81 <i>Prairies améliorées</i>				
	4 <i>Forêts</i>				
	86.1 <i>Villes</i>				

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Amphibiens	310	<i>Rana dalmatina</i> <i>Fitzinger in Bonaparte, 1838</i>	<i>Grenouille agile</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
Autres insectes	65839	<i>Mantis religiosa</i> <i>(Linnaeus, 1758)</i>	<i>Mante religieuse</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
Lépidoptères	249824	<i>Acronicta strigosa</i> <i>(Denis & Schiffermüller, 1775)</i>	<i>Noctuelle Grisette (La)</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
	247064	<i>Adscita geryon</i> <i>(Hübner, 1813)</i>	<i>Procris de l'Hélianthème (Le), Turquoise des Hélianthèmes (La)</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
	248848	<i>Agriopsis bajaran</i> <i>(Denis & Schiffermüller, 1775)</i>	<i>Hibernie messagère (L')</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
	248843	<i>Aleucis distinctata</i> <i>(Herrich-Schäffer, 1839)</i>	<i>Phalène distincte (La), Lomographe précoce (Le)</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
	249390	<i>Apamea epomidion</i> <i>(Haworth, 1809)</i>	<i>Noctuelle hépatique (La)</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
	248827	<i>Aplasta ononaria</i> <i>(Fuessly, 1783)</i>	<i>Phalène de l'Arrête-Boeuf (La)</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
	249380	<i>Archanara geminipuncta</i> <i>(Haworth, 1809)</i>	<i>Nonagrie des Marais (La)</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
	249055	<i>Arctia villica</i> <i>(Linnaeus, 1758)</i>	<i>Ecaille fermière (L'), Ecaille villageoise (L')</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	249379	<i>Arenostola phragmitidis</i> (Hübner, 1803)	Noctuelle des Roselières (La)	Reproduction indéterminée	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
	53915	<i>Brenthis ino</i> (Rottemburg, 1775)	Nacré de la Sanguisorbe (Le), Nacré des marais (Le), Nacré de la Reine-des-prés (Le), Ino (L'), Nacré mauve (Le), Grande Violette (La)	Reproduction indéterminée	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
	249378	<i>Calamia tridens</i> (Hufnagel, 1766)	Verdoyante (La)	Reproduction indéterminée	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
	249537	<i>Callopietria juventina</i> (Stoll, 1782)	Noctuelle de la Fougère (La)	Reproduction indéterminée	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
	248782	<i>Catarhoe rubidata</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Eubolie roussâtre (L')	Reproduction indéterminée	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
	249370	<i>Celaena leucostigma</i> (Hübner, 1808)	Noctuelle de l'Iris (La)	Reproduction indéterminée	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
	249286	<i>Cerastis leucographa</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Noctuelle leucographe (La)	Reproduction indéterminée	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
	53942	<i>Clossiana dia</i> (Linnaeus, 1767)	Petite Violette (La), Nacré violet (Le)	Reproduction indéterminée	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
	54386	<i>Colias australis</i> Verity, 1911	Fluoré (Le)	Reproduction indéterminée	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
	249124	<i>Colobochyla salicalis</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Madope du Saule (La)	Reproduction indéterminée	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	249629	<i>Conistra rubiginosa</i> (Scopoli, 1763)	<i>Orrhodie grise</i> (L')	Reproduction indéterminée	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
	249699	<i>Cucullia absinthii</i> (Linnaeus, 1761)	<i>Cucullie de l'Absinthe</i> (La)	Reproduction indéterminée	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
	520895	<i>Dichonia aprilina</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Runique</i> (La)	Reproduction indéterminée	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
	248927	<i>Ennomos autumnaria</i> (Werneburg, 1859)	<i>Ennomos moucheté</i> (L')	Reproduction indéterminée	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
	248610	<i>Eupithecia venosata</i> (Fabricius, 1787)	<i>Eupithécie veinée</i> (L')	Reproduction indéterminée	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
	249028	<i>Furcula bicuspis</i> (Borkhausen, 1790)	<i>Harpye bicuspidé</i> (La)	Reproduction indéterminée	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
	249030	<i>Harpyia milhauseri</i> (Fabricius, 1775)	<i>Dragon</i> (Le)	Reproduction indéterminée	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
	53332	<i>Hesperia comma</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Virgule</i> (La), <i>Comma</i> (Le)	Reproduction indéterminée	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
	248718	<i>Horisme aquata</i> (Hübner, 1813)	<i>Horisme des Pulsatilles</i> (L'), <i>Phalène aqueuse</i> (La)	Reproduction indéterminée	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
	248585	<i>Lampropteryx suffumata</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	<i>Cidarie enfumée</i> (La)	Reproduction indéterminée	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
	248844	<i>Lomographa bimaculata</i> (Fabricius, 1775)	<i>Phalène à deux taches</i> (La)	Reproduction indéterminée	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
	54271	<i>Lysandra bellargus</i> (Rottemburg, 1775)	<i>Azuré bleu-céleste</i> (L'), <i>Bel-Argus</i> (Le), <i>Argus bleu céleste</i> (L'), <i>Lycène Bel-Argus</i> (Le), <i>Argus bleu ciel</i> (L')	Reproduction indéterminée	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	54265	<i>Lysandra coridon</i> (Poda, 1761)	<i>Argus bleu-nacré</i> (L')	Reproduction indéterminée	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
	249310	<i>Macrochilo cribrumalis</i> (Hübner, 1793)	<i>Herminie pointillée</i> (L')	Reproduction indéterminée	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
	248901	<i>Menophra abruptaria</i> (Thunberg, 1792)	<i>Boarmie pétrifiée</i> (La)	Reproduction indéterminée	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
	249341	<i>Nonagria typhae</i> (Thunberg, 1784)	<i>Nonagrie de la Massette</i> (La)	Reproduction indéterminée	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
	249515	<i>Parastichtis suspecta</i> (Hübner, 1817)	<i>Xanthie falote</i> (La)	Reproduction indéterminée	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
	248834	<i>Perconia strigillaria</i> (Hübner, 1787)	<i>Etrille</i> (L'), <i>Phalène des landes</i> (La)	Reproduction indéterminée	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
	520905	<i>Photedes extrema</i> (Hübner, 1809)	<i>Nonagrie fauve</i> (La)	Reproduction indéterminée	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
	520904	<i>Photedes fluxa</i> (Hübner, 1809)	<i>Nonagrie fluide</i> (La)	Reproduction indéterminée	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
	54837	<i>Proserpinus proserpina</i> (Pallas, 1772)	<i>Sphinx de l'Épilobe</i> (Le), <i>Sphinx de l'Oenothère</i> (Le)	Reproduction indéterminée	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
	248154	<i>Pyrausta nigrata</i> (Scopoli, 1763)		Reproduction indéterminée	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
	248485	<i>Rhodostrophia vibicaria</i> (Clerck, 1759)	<i>Bande rouge</i> (La)	Reproduction indéterminée	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
	248499	<i>Scopula ornata</i> (Scopoli, 1763)	<i>Acidalie ornée</i> (L')	Reproduction indéterminée	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
	249330	<i>Sedina buettneri</i> (E. Hering, 1858)	<i>Noctuelle de la Brouille</i> (La)	Reproduction indéterminée	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	248017	<i>Selagia argyrella</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)		Reproduction indéterminée	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
	249544	<i>Senta flammea</i> (Curtis, 1828)	<i>Leucanie du Roseau</i> (La), <i>Feu-Follet</i> (Le)	Reproduction indéterminée	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
	248920	<i>Stegania cararia</i> (Hübner, 1790)	<i>Stéganie convoitée</i> (La)	Reproduction indéterminée	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
	247876	<i>Thyris fenestrella</i> (Scopoli, 1763)	<i>Pygmée</i> (Le), <i>Sphinx-Pygmée</i> (Le)	Reproduction indéterminée	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
	248762	<i>Trichopteryx polycommata</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	<i>Phalène du Troène</i> (La), <i>Lobée des haies</i> (La)	Reproduction indéterminée	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
	249115	<i>Tyta luctuosa</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	<i>Noctuelle en deuil</i> (La)	Reproduction indéterminée	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
	247045	<i>Zygaena carniolica</i> (Scopoli, 1763)	<i>Zygène du Sainfoin</i> (La), <i>Zygène de la Carniole</i> (La)	Reproduction indéterminée	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
	247056	<i>Zygaena ephialtes</i> (Linnaeus, 1767)	<i>Zygène de la Coronille variée</i> (La), <i>Zygène de la Coronille</i> (La)	Reproduction indéterminée	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
Mammifères	61498	<i>Apodemus flavicollis</i> (Melchior, 1834)	<i>Mulot à collier</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
	61000	<i>Cervus elaphus</i> Linnaeus, 1758	<i>Cerf élaphe</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
	60596	<i>Felis sylvestris</i> Schreber, 1775	<i>Chat forestier</i> , <i>Chat sauvage</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	60658	<i>Martes martes</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Martre des pins, Martre</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
	61636	<i>Muscardinus avellanarius</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Muscardin</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
	60414	<i>Myotis bechsteini</i> (Kuhl, 1817)	<i>Murin de Bechstein</i>	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
	60400	<i>Myotis emarginatus</i> (E. Geoffroy, 1806)	<i>Murin à oreilles échancrées, Vespertilion à oreilles échancrées</i>	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
	60418	<i>Myotis myotis</i> (Borkhausen, 1797)	<i>Grand Murin</i>	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
	60408	<i>Myotis nattereri</i> (Kuhl, 1817)	<i>Murin de Natterer, Vespertilion de Natterer</i>	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
	60127	<i>Neomys fodiens</i> (Pennant, 1771)	<i>Crossope aquatique, Musaraigne aquatique, Musaraigne d'eau, Musaraigne porte-rame</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
	60468	<i>Nyctalus noctula</i> (Schreber, 1774)	<i>Noctule commune</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
	60518	<i>Plecotus auritus</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Oreillard roux, Oreillard septentrional</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
	60527	<i>Plecotus austriacus</i> (J.B. Fischer, 1829)	<i>Oreillard gris, Oreillard méridional</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
	60295	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i> (Schreber, 1774)	<i>Grand rhinolophe</i>	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	60313	<i>Rhinolophus hipposideros</i> (Bechstein, 1800)	Petit rhinolophe	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
Oiseaux	3571	<i>Alcedo atthis</i> (Linnaeus, 1758)	Martin-pêcheur d'Europe	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
	1970	<i>Anas clypeata</i> Linnaeus, 1758	Canard souchet	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
	1958	<i>Anas crecca</i> Linnaeus, 1758	Sarcelle d'hiver	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
	1975	<i>Anas querquedula</i> Linnaeus, 1758	Sarcelle d'été	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
	1998	<i>Aythya fuligula</i> (Linnaeus, 1758)	Fuligule morillon	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
	4151	<i>Cettia cetti</i> (Temminck, 1820)	Bouscarle de Cetti	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
	2878	<i>Circus aeruginosus</i> (Linnaeus, 1758)	Busard des roseaux	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
	2881	<i>Circus cyaneus</i> (Linnaeus, 1758)	Busard Saint-Martin	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
	3619	<i>Dendrocopos medius</i> (Linnaeus, 1758)	Pic mar	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
	3608	<i>Dryocopus martius</i> (Linnaeus, 1758)	Pic noir	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	3814	<i>Lanius excubitor</i> Linnaeus, 1758	<i>Pie-grièche grise</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
	2832	<i>Pernis apivorus</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Bondrée apivore</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
	4269	<i>Phylloscopus bonelli</i> (Vieillot, 1819)	<i>Pouillot de Bonelli</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
	2559	<i>Scolopax rusticola</i> Linnaeus, 1758	<i>Bécasse des bois</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
Orthoptères	65721	<i>Metrioptera bicolor</i> (Philippi, 1830)	<i>Decticelle bicolore</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
	66100	<i>Stenobothrus lineatus</i> (Panzer, 1796)	<i>Criquet de la Palène, Sténobothre ligné, Criquet du Brachypode</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
Phanérogames	79816	<i>Aceras anthropophorum</i> (L.) W.T.Aiton, 1789	<i>Orchis homme pendu, Acéras homme pendu, Porte-Homme, Pantine, , Homme-pendu</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
	80418	<i>Agrimonia repens</i> auct. non L., 1759	<i>Aigremoine élevée, Aigremoine odorante</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
	80978	<i>Ajuga chamaepitys</i> (L.) Schreb., 1773	<i>Bugle jaune, Bugle petit-pin, Petite Ivette</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
	80980	<i>Ajuga genevensis</i> L., 1753	<i>Bugle de Genève</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	81541	<i>Allium ursinum</i> L., 1753	<i>Ail des ours, Ail à larges feuilles</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
	81856	<i>Althaea officinalis</i> L., 1753	<i>Guimauve officinale, Guimauve sauvage</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
	81878	<i>Alyssum alyssoides</i> (L.) L., 1759	<i>Alysson à calice persistant</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
	82288	<i>Anacamptis pyramidalis</i> (L.) Rich., 1817	<i>Orchis pyramidal, Anacamptis en pyramide</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
	83809	<i>Armeria arenaria</i> (Pers.) Schult., 1820	<i>Armérie faux-plantain, Armérie des sables</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
	83953	<i>Artemisia campestris</i> L., 1753	<i>Armoise champêtre, Aurone-des-champs, Armoise rouge</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
	84110	<i>Arum italicum</i> Mill., 1768	<i>Gouet d'Italie, Pied-de-veau</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
	85152	<i>Atropa belladonna</i> L., 1753	<i>Belladone, Bouton-noir</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
	86087	<i>Blackstonia perfoliata</i> (L.) Huds., 1762	<i>Chlorette, Chlore perfoliée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
	87143	<i>Buxus sempervirens</i> L., 1753	<i>Buis commun, Buis sempervirent</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
	87540	<i>Caltha palustris</i> L., 1753	<i>Populage des marais, Sarbouillotte</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF	Moyen			

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	87892	<i>Cardamine amara</i> L., 1753	<i>Cardamine amère</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
	87933	<i>Cardamine impatiens</i> L., 1753	<i>Cardamine impatiens</i> , <i>Cardamine impatiente</i> , <i>Herbe au diable</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
	88470	<i>Carex digitata</i> L., 1753	<i>Laïche digitée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
	88582	<i>Carex humilis</i> Leyss., 1758	<i>Laïche humble</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
	88656	<i>Carex mairei</i> Coss. & Germ., 1840	<i>Laïche de Maire</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
	89920	<i>Cephalanthera damasonium</i> (Mill.) Druce, 1906	<i>Céphalanthère à grandes fleurs</i> , <i>Helléborine blanche</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
	93830	<i>Cynoglossum germanicum</i> Jacq., 1767	<i>Cynoglosse d'Allemagne</i> , <i>Herbe d'Antal</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
	93840	<i>Cynoglossum officinale</i> L., 1753	<i>Cynoglosse officinale</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
	93936	<i>Cyperus fuscus</i> L., 1753	<i>Souchet brun</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
	94259	<i>Dactylorhiza incarnata</i> (L.) Soó, 1962	<i>Orchis incarnat</i> , <i>Orchis couleur de chair</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
	95154	<i>Dipsacus pilosus</i> L., 1753	<i>Cardère poilu</i> , <i>Verge à pasteur</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	95992	<i>Elymus caninus</i> (L.) L., 1755	<i>Froment des haies</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
	96432	<i>Epipactis atrorubens</i> (Hoffm.) Besser, 1809	<i>Épipactis rouge sombre, Épipactis brun rouge, Épipactis pourpre noirâtre, Helléborine rouge</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
	96734	<i>Erigeron acer</i> L., 1753	<i>Vergerette acre, Erigeron âcre</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
	97811	<i>Euphrasia stricta</i> D.Wolff ex J.F.Lehm., 1809	<i>Euphrase raide</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
	99028	<i>Fumana procumbens</i> (Dunal) Gren. & Godr., 1847	<i>Fumana à tiges retombantes, Fumana vulgaire, Héliantheme nain</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
	99062	<i>Fumaria capreolata</i> L., 1753	<i>Fumeterre grimpante, Fumeterre capréolée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
	99881	<i>Gentiana cruciata</i> L., 1753	<i>Gentiane croisettes</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
	99986	<i>Gentianella germanica</i> (Willd.) Börner, 1912	<i>Gentianelle d'Allemagne</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
	100149	<i>Geranium sanguineum</i> L., 1753	<i>Géranium sanguin, Sanguinaire, Herbe à becquet, Bec de grue,</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	100338	<i>Globularia bisnagarica</i> L., 1753	<i>Globulaire commune, Globulaire vulgaire, Globulaire ponctuée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
	101411	<i>Herniaria glabra</i> L., 1753	<i>Herniaire glabre, Herniole</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
	102115	<i>Hieracium laevigatum</i> Willd., 1803	<i>Épervière lisse</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
	102870	<i>Hippuris vulgaris</i> L., 1753	<i>Pesse, Pesse d'eau, Hippuris commun</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
	102934	<i>Hordelymus europaeus</i> (L.) Harz, 1885	<i>Orge des bois, Hordélyme d'Europe</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
	103415	<i>Iberis amara</i> L., 1753	<i>Ibérus amer</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
	103734	<i>Iris foetidissima</i> L., 1753	<i>Iris fétide, Iris gigot, Glaieul puant</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
	104397	<i>Juniperus communis</i> L., 1753	<i>Genévrier commun, Peteron</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
	104644	<i>Koeleria macrantha</i> (Ledeb.) Schult., 1824	<i>Koélérie grêle, Koélérie à grandes fleurs</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
	106026	<i>Limodorum abortivum</i> (L.) Sw., 1799	<i>Limodore avorté, Limodore sans feuille</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
	106346	<i>Linum tenuifolium</i> L., 1753	<i>Lin à feuilles menues, Lin à petites feuilles</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	106965	<i>Lycium barbarum</i> L., 1753	<i>Lyciet commun</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
	107397	<i>Marrubium vulgare</i> L., 1753	<i>Marrube commun, Marrube vulgaire</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
	107574	<i>Medicago arabica</i> (L.) Huds., 1762	<i>Luzerne tachetée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
	107658	<i>Medicago minima</i> (L.) L., 1754	<i>Luzerne naine</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
	108477	<i>Mibora minima</i> (L.) Desv., 1818	<i>Mibora naine, Famine</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
	108519	<i>Micropyrum tenellum</i> (L.) Link, 1844	<i>Catapode des graviers</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
	109104	<i>Myosotis sylvatica</i> Hoffm., 1791	<i>Myosotis des forêts</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
	109151	<i>Myriophyllum verticillatum</i> L., 1753	<i>Myriophylle verticillé</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
	109352	<i>Nardurus maritimus</i> (L.) Murb., 1900	<i>Vulpie unilatérale</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
	109506	<i>Neottia nidus-avis</i> (L.) Rich., 1817	<i>Néottie nid d'oiseau, Herbe aux vers</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
	109838	<i>Odontites luteus</i> (L.) Clairv., 1811	<i>Eupraise jaune, Odontitès jaune</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	110211	<i>Ononis natrix</i> L., 1753	<i>Bugrane jaune,</i> <i>Bugrane fétide</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
	110221	<i>Ononis pusilla</i> L., 1759	<i>Bugrane naine,</i> <i>Ononis de Colonna,</i> <i>Ononis grêle,</i> <i>Bugrane de Colonna</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
	110392	<i>Ophrys fuciflora</i> (F.W.Schmidt) Moench, 1802	<i>Ophrys bourdon,</i> <i>Ophrys frelon</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
	110410	<i>Ophrys insectifera</i> L., 1753	<i>Ophrys mouche</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
	110477	<i>Ophrys sphegodes</i> Mill., 1768	<i>Ophrys abeille</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
	110914	<i>Orchis mascula</i> (L.) L., 1755	<i>Orchis mâle,</i> <i>Herbe à la couleuvre</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
	110920	<i>Orchis militaris</i> L., 1753	<i>Orchis militaire,</i> <i>Casque militaire,</i> <i>Orchis casqué</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
	110987	<i>Orchis simia</i> Lam., 1779	<i>Orchis singe</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
	111369	<i>Ornithogalum pyrenaicum</i> L., 1753	<i>Ornithogale des Pyrénées</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
	111447	<i>Orobanche alba</i> Stephan ex Willd., 1800	<i>Orobanche du thym,</i> <i>Orobanche blanche</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
	111494	<i>Orobanche caryophyllacea</i> Sm., 1798	<i>Orobanche giroflée,</i> <i>Orobanche à odeur d'Oeillet</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	111556	<i>Orobanche gracilis</i> Sm., 1798	<i>Orobanche grêle, Orobanche à odeur de Girofle</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
	111614	<i>Orobanche minor</i> Sm., 1797	<i>Orobanche du trèfle, Petite Orobanche</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
	111686	<i>Orobanche teucrii</i> Holandre, 1829	<i>Orobanche de la germandrée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
	112786	<i>Petasites officinalis</i> Moench, 1794	<i>Pétasite hybride, Herbe aux chapeaux</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
	112808	<i>Petrorhagia prolifera</i> (L.) P.W.Ball & Heywood, 1964	<i>Oeillet prolifère, Petrorhagie prolifère</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
	113219	<i>Phleum phleoides</i> (L.) H.Karst., 1880	<i>Fléole de Boehmer, Fléole fausse Fléole</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
	114011	<i>Platanthera bifolia</i> (L.) Rich., 1817	<i>Platanthère à deux feuilles, Platanthère à fleurs blanches</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
	114545	<i>Polygala comosa</i> Schkuhr, 1796	<i>Polygala chevelu</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
	114612	<i>Polygonatum odoratum</i> (Mill.) Druce, 1906	<i>Sceau de salomon odorant, Polygonate officinal</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
	115237	<i>Potamogeton coloratus</i> Hornem., 1813	<i>Potamot des tourbières alcalines, Potamot coloré, Potamot rougeâtre</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
	115832	<i>Primula acaulis</i> (L.) Hill, 1765	<i>Primevère acaule</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	115998	<i>Prunella laciniata</i> (L.) L., 1763	<i>Brunelle laciniée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
	116109	<i>Prunus padus</i> L., 1753	<i>Cerisier à grappes, Putiet, Merisier à grappes, Putier</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
	116460	<i>Pulsatilla vulgaris</i> Mill., 1768	<i>Pulsatille vulgaire</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
	116600	<i>Pyrus pyrastrer</i> (L.) Du Roi, 1772	<i>Poirier sauvage, Aigrin</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
	117156	<i>Ranunculus parviflorus</i> L., 1758	<i>Renoncule à petites fleurs</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
	117766	<i>Ribes nigrum</i> L., 1753	<i>Cassis, Groseillier noir</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
	118529	<i>Rosa stylosa</i> Desv., 1809	<i>Rose stylée, Rosier à styles unis</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
	119533	<i>Rumex maritimus</i> L., 1753	<i>Patience maritime</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
	119698	<i>Ruscus aculeatus</i> L., 1753	<i>Fragon, Petit houx, Buis piquant</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
	119952	<i>Salix aurita</i> L., 1753	<i>Saule à oreillettes</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
	121793	<i>Scirpus tabernaemontani</i> C.C.Gmel., 1805	<i>Jonc des chaisiers glauque, Souchet de Tabernaemontanus</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	122998	<i>Seseli annuum</i> L., 1753	<i>Séséli annuel,</i> <i>Séséli des steppes</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
	123448	<i>Silene conica</i> L., 1753	<i>Silène conique</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
	123568	<i>Silene nutans</i> L., 1753	<i>Silène nutans,</i> <i>Silène penché</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
	124264	<i>Sonchus palustris</i> L., 1753	<i>Laiteron des marais</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
	124408	<i>Sparganium erectum</i> L., 1753	<i>Rubanier dressé,</i> <i>Ruban-d'eau</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
	124740	<i>Stachys alpina</i> L., 1753	<i>Épiaire des Alpes</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
	125940	<i>Tetragonolobus maritimus</i> (L.) Roth, 1788	<i>Lotier maritime,</i> <i>Lotier à gousse carrée,</i> <i>Téragonolobe maritime</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
	125976	<i>Teucrium botrys</i> L., 1753	<i>Germandrée botryde</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
	126008	<i>Teucrium montanum</i> L., 1753	<i>Germandrée des montagnes</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
	126298	<i>Thesium humifusum</i> DC., 1815	<i>Thésium couché</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
	128171	<i>Ulmus laevis</i> Pall., 1784	<i>Orme lisse,</i> <i>Orme blanc</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	128975	<i>Veronica prostrata</i> L., 1762	Véronique prostrée, Véronique couchée	Reproduction indéterminée	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
	129007	<i>Veronica spicata</i> L., 1753	Véronique en épi	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
Ptéridophytes	84458	<i>Asplenium adiantum-nigrum</i> L., 1753	Capillaire noir, Doradille noir	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
	86183	<i>Botrychium lunaria</i> (L.) Sw., 1802	Botryche lunaire, Botrychium lunaire	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
	161073	<i>Ceterach officinarum</i> Willd., 1804	Cétérach	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
	94066	<i>Cystopteris fragilis</i> (L.) Bernh., 1805	Cystoptéris fragile, Capillaire blanche, Capillaire blanc	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
	96519	<i>Equisetum fluviatile</i> L., 1753	Prêle des eaux	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
	115041	<i>Polystichum aculeatum</i> (L.) Roth, 1799	Polystic à aiguillons, Polystic à frondes munies d'aiguillons	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
	115076	<i>Polystichum setiferum</i> (Forssk.) T. Moore ex Woy., 1913	Polystic à frondes soyeuses, Fougère des fleuristes, <i>Aspidium</i> à cils raides	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
	126276	<i>Thelypteris palustris</i> Schott, 1834	Fougère des marais, Thélyptéris des marais, Théliptéris des marécages	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
Reptiles	77955	<i>Coronella austriaca Laurenti</i> , 1768	Coronelle lisse	Reproduction indéterminée	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	77686	<i>Lacerta viridis</i> auct. non (Laurenti, 1768)	Lézard à deux raies	Reproduction indéterminée	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				
	77756	<i>Podarcis muralis</i> (Laurenti, 1768)	Lézard des murailles	Reproduction indéterminée	Informateur : Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF				

7.2 Espèces autres

Non renseigné

7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de détermination	Réglementation
Amphibiens	310	<i>Rana dalmatina</i> Fitzinger <i>in Bonaparte, 1838</i>	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
				Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
Insectes	54837	<i>Proserpinus proserpina</i> (Pallas, 1772)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
				Liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
Mammifères	60127	<i>Neomys fodiens</i> (Pennant, 1771)	Déterminante	Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	60295	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i> (Schreber, 1774)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
				Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	60313	<i>Rhinolophus hipposideros</i> (Bechstein, 1800)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
				Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	60400	<i>Myotis emarginatus</i> (E. Geoffroy, 1806)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
				Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	60408	<i>Myotis nattereri</i> (Kuhl, 1817)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
				Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	60418	<i>Myotis myotis</i> (Borkhausen, 1797)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
				Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	60468	<i>Nyctalus noctula</i> (Schreber, 1774)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
				Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
60518	<i>Plecotus auritus</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)	
			Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)	
60527	<i>Plecotus austriacus</i> (J.B. Fischer, 1829)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)	
			Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)	
60658	<i>Martes martes</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)	
			Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)	
61000	<i>Cervus elaphus</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)	

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de détermination	Réglementation	
	61636	<i>Muscardinus avellanarius</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)	
Oiseaux	1958	<i>Anas crecca</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien) Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national (lien)	
	1998	<i>Aythya fuligula</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien) Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national (lien)	
	2559	<i>Scolopax rusticola</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien) Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national (lien)	
	2832	<i>Pernis apivorus</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien) Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)	
	2878	<i>Circus aeruginosus</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien) Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)	
	2881	<i>Circus cyaneus</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien) Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)	
	3571	<i>Alcedo atthis</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien) Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)	
	3608	<i>Dryocopus martius</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien) Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)	
	3619	<i>Dendrocopos medius</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien) Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)	
	3814	<i>Lanius excubitor</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)	
	4151	<i>Cettia cetti</i> (Temminck, 1820)	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)	
	4269	<i>Phylloscopus bonelli</i> (Vieillot, 1819)	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)	
	Reptiles	77756	<i>Podarcis muralis</i> (Laurenti, 1768)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
		77955	<i>Coronella austriaca</i> Laurenti, 1768	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de détermination	Réglementation
Angiospermes	87143	<i>Buxus sempervirens L., 1753</i>	Déterminante	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)
	119698	<i>Ruscus aculeatus L., 1753</i>	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)
Fougères	115041	<i>Polystichum aculeatum (L.) Roth, 1799</i>	Déterminante	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)
	115076	<i>Polystichum setiferum (Forssk.) T.Moore ex Woy., 1913</i>	Déterminante	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Espèce	Habitat	Statut(s) biologique(s)	Sources
2878 <i>Circus aeruginosus (Linnaeus, 1758)</i>		Reproduction certaine ou probable	Informateur Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF
2881 <i>Circus cyaneus (Linnaeus, 1758)</i>		Reproduction certaine ou probable	Informateur Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF
3814 <i>Lanius excubitor Linnaeus, 1758</i>		Reproduction certaine ou probable	Informateur Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF
4151 <i>Cettia cetti (Temminck, 1820)</i>		Reproduction certaine ou probable	Informateur Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF
60127 <i>Neomys fodiens (Pennant, 1771)</i>		Reproduction certaine ou probable	Informateur Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF
60295 <i>Rhinolophus ferrumequinum (Schreber, 1774)</i>		Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF
60313 <i>Rhinolophus hipposideros (Bechstein, 1800)</i>		Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF
60400 <i>Myotis emarginatus (E. Geoffroy, 1806)</i>		Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF
60408 <i>Myotis nattereri (Kuhl, 1817)</i>		Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF
60414 <i>Myotis bechsteini (Kuhl, 1817)</i>		Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF
60418 <i>Myotis myotis (Borkhausen, 1797)</i>		Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF
67778 <i>Salmo trutta fario Linnaeus, 1758</i>		Reproduction certaine ou probable	Bibliographie MONNIER D., et al.
79816 <i>Aceras anthropophorum (L.) W.T.Aiton, 1789</i>		Reproduction certaine ou probable	Bibliographie LARERE P., POITOU P., BAS E., BONNEL J.-P., BOCQUILLON J.-C.

Espèce	Habitat	Statut(s) biologique(s)	Sources
80978 <i>Ajuga chamaepitys</i> (L.) Schreb., 1773		Reproduction certaine ou probable	Informateur Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF
80978 <i>Ajuga chamaepitys</i> (L.) Schreb.		Reproduction certaine ou probable	Bibliographie LARERE P., POITOU P., BAS E., BONNEL J.-P., BOCQUILLON J.-C.
80980 <i>Ajuga genevensis</i> L., 1753		Reproduction certaine ou probable	Informateur Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF
81541 <i>Allium ursinum</i> L., 1753		Reproduction certaine ou probable	Informateur Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF
81878 <i>Alyssum alyssoides</i> (L.) L., 1759		Reproduction certaine ou probable	Informateur Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF
82288 <i>Anacamptis pyramidalis</i> (L.) Rich., 1817		Reproduction certaine ou probable	Informateur Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF
84110 <i>Arum italicum</i> Mill., 1768		Reproduction certaine ou probable	Bibliographie LARERE P., POITOU P., BAS E., BONNEL J.-P., BOCQUILLON J.-C.
84110 <i>Arum italicum</i> Mill., 1768		Reproduction certaine ou probable	Informateur Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF
85502 <i>Ballota nigra</i> L., 1753		Reproduction certaine ou probable	Bibliographie LARERE P., POITOU P., BAS E., BONNEL J.-P., BOCQUILLON J.-C.
86087 <i>Blackstonia perfoliata</i> (L.) Huds., 1762		Reproduction certaine ou probable	Informateur Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF
86087 <i>Blackstonia perfoliata</i> (L.) Huds., 1762		Reproduction certaine ou probable	Bibliographie LARERE P., POITOU P., BAS E., BONNEL J.-P., BOCQUILLON J.-C.
87143 <i>Buxus sempervirens</i> L., 1753		Reproduction certaine ou probable	Informateur Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF
87540 <i>Caltha palustris</i> L., 1753		Reproduction certaine ou probable	Informateur Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF
87540 <i>Caltha palustris</i> L., 1753		Reproduction certaine ou probable	Bibliographie LARERE P., POITOU P., BAS E., BONNEL J.-P., BOCQUILLON J.-C.
87892 <i>Cardamine amara</i> L., 1753		Reproduction certaine ou probable	Informateur Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF
88470 <i>Carex digitata</i> L., 1753		Reproduction certaine ou probable	Informateur Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF
88656 <i>Carex mairei</i> Coss. & Germ., 1840		Reproduction certaine ou probable	Informateur Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF
88656 <i>Carex mairei</i> Coss. & Germ., 1840		Reproduction certaine ou probable	Bibliographie LARERE P., POITOU P., BAS E., BONNEL J.-P., BOCQUILLON J.-C.
88942 <i>Carex vesicaria</i> L., 1753		Reproduction certaine ou probable	Bibliographie LARERE P., POITOU P., BAS E., BONNEL J.-P., BOCQUILLON J.-C.

Espèce	Habitat	Statut(s) biologique(s)	Sources
89920 <i>Cephalanthera damasonium</i> (Mill.) Druce, 1906		Reproduction certaine ou probable	Informateur Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF
93830 <i>Cynoglossum germanicum</i> Jacq.		Reproduction certaine ou probable	Bibliographie LARERE P., POITOU P., BAS E., BONNEL J.-P., BOCQUILLON J.-C.
93830 <i>Cynoglossum germanicum</i> Jacq., 1767		Reproduction certaine ou probable	Informateur Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF
94259 <i>Dactylorhiza incarnata</i> (L.) Soó, 1962		Reproduction certaine ou probable	Informateur Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF
94259 <i>Dactylorhiza incarnata</i> (L.) Soó, 1962		Reproduction certaine ou probable	Bibliographie LARERE P., POITOU P., BAS E., BONNEL J.-P., BOCQUILLON J.-C.
95992 <i>Elymus caninus</i> (L.) L., 1755		Reproduction certaine ou probable	Informateur Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF
96432 <i>Epipactis atrorubens</i> (Hoffmann) Besser		Reproduction certaine ou probable	Bibliographie LARERE P., POITOU P., BAS E., BONNEL J.-P., BOCQUILLON J.-C.
96432 <i>Epipactis atrorubens</i> (Hoffm.) Besser, 1809		Reproduction certaine ou probable	Informateur Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF
96519 <i>Equisetum fluviatile</i> L., 1753		Reproduction certaine ou probable	Bibliographie LARERE P., POITOU P., BAS E., BONNEL J.-P., BOCQUILLON J.-C.
96734 <i>Erigeron acer</i> L., 1753		Reproduction certaine ou probable	Informateur Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF
97811 <i>Euphrasia stricta</i> D.Wolff ex J.F.Lehm., 1809		Reproduction certaine ou probable	Informateur Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF
99986 <i>Gentianella germanica</i> (Willd.) Börner		Reproduction certaine ou probable	Bibliographie LARERE P., POITOU P., BAS E., BONNEL J.-P., BOCQUILLON J.-C.
99986 <i>Gentianella germanica</i> (Willd.) Börner, 1912		Reproduction certaine ou probable	Informateur Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF
100149 <i>Geranium sanguineum</i> L., 1753		Reproduction certaine ou probable	Informateur Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF
100338 <i>Globularia bisnagarica</i> L., 1753		Reproduction certaine ou probable	Informateur Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF
101188 <i>Helleborus foetidus</i> L.		Reproduction certaine ou probable	Bibliographie LARERE P., POITOU P., BAS E., BONNEL J.-P., BOCQUILLON J.-C.
101411 <i>Herniaria glabra</i> L., 1753		Reproduction certaine ou probable	Informateur Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF
102115 <i>Hieracium laevigatum</i> Willd., 1803		Reproduction certaine ou probable	Informateur Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF
102934 <i>Hordelymus europaeus</i> (L.) Harz, 1885		Reproduction certaine ou probable	Informateur Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF

Espèce	Habitat	Statut(s) biologique(s)	Sources
103415 <i>Iberis amara</i> L., 1753		Reproduction certaine ou probable	Informateur Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF
103734 <i>Iris foetidissima</i> L.		Reproduction certaine ou probable	Bibliographie LARERE P., POITOU P., BAS E., BONNEL J.-P., BOCQUILLON J.-C.
103734 <i>Iris foetidissima</i> L., 1753		Reproduction certaine ou probable	Informateur Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF
104397 <i>Juniperus communis</i> L., 1753		Reproduction certaine ou probable	Informateur Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF
104397 <i>Juniperus communis</i> L.		Reproduction certaine ou probable	Bibliographie LARERE P., POITOU P., BAS E., BONNEL J.-P., BOCQUILLON J.-C.
107658 <i>Medicago minima</i> (L.) L., 1754		Reproduction certaine ou probable	Informateur Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF
108519 <i>Micropyrum tenellum</i> (L.) Link, 1844		Reproduction certaine ou probable	Informateur Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF
109506 <i>Neottia nidus-avis</i> (L.) Rich., 1817		Reproduction certaine ou probable	Informateur Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF
110392 <i>Ophrys fuciflora</i> (F.W. Schmidt) Moench		Reproduction certaine ou probable	Bibliographie LARERE P., POITOU P., BAS E., BONNEL J.-P., BOCQUILLON J.-C.
110392 <i>Ophrys fuciflora</i> (F.W.Schmidt) Moench, 1802		Reproduction certaine ou probable	Informateur Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF
110410 <i>Ophrys insectifera</i> L., 1753		Reproduction certaine ou probable	Informateur Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF
110410 <i>Ophrys insectifera</i> L.		Reproduction certaine ou probable	Bibliographie LARERE P., POITOU P., BAS E., BONNEL J.-P., BOCQUILLON J.-C.
110477 <i>Ophrys sphegodes</i> Mill., 1768		Reproduction certaine ou probable	Informateur Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF
110920 <i>Orchis militaris</i> L., 1753		Reproduction certaine ou probable	Informateur Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF
110920 <i>Orchis militaris</i> L.		Reproduction certaine ou probable	Bibliographie LARERE P., POITOU P., BAS E., BONNEL J.-P., BOCQUILLON J.-C.
110987 <i>Orchis simia</i> Lam., 1779		Reproduction certaine ou probable	Informateur Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF
110987 <i>Orchis simia</i> Lam.		Reproduction certaine ou probable	Bibliographie LARERE P., POITOU P., BAS E., BONNEL J.-P., BOCQUILLON J.-C.
111369 <i>Ornithogalum pyrenaicum</i> L., 1753		Reproduction certaine ou probable	Informateur Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF
111447 <i>Orobanche alba</i> Stephan ex Willd., 1800		Reproduction certaine ou probable	Informateur Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF

Espèce	Habitat	Statut(s) biologique(s)	Sources
111494 <i>Orobanche caryophyllacea</i> Sm., 1798		Reproduction certaine ou probable	Informateur Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF
111556 <i>Orobanche gracilis</i> Sm., 1798		Reproduction certaine ou probable	Informateur Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF
111686 <i>Orobanche teucrii</i> Holandre, 1829		Reproduction certaine ou probable	Informateur Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF
113219 <i>Phleum phleoides</i> (L.) Karst.		Reproduction certaine ou probable	Bibliographie LARERE P., POITOU P., BAS E., BONNEL J.-P., BOCQUILLON J.-C.
113219 <i>Phleum phleoides</i> (L.) H.Karst., 1880		Reproduction certaine ou probable	Informateur Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF
115041 <i>Polystichum aculeatum</i> (L.) Roth, 1799		Reproduction certaine ou probable	Informateur Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF
115041 <i>Polystichum aculeatum</i> (L.) Roth, 1799		Reproduction certaine ou probable	Bibliographie LARERE P., POITOU P., BAS E., BONNEL J.-P., BOCQUILLON J.-C.
115076 <i>Polystichum setiferum</i> (Forssk.) T.Moore ex Woyn., 1913		Reproduction certaine ou probable	Informateur Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF
115998 <i>Prunella laciniata</i> (L.) L., 1763		Reproduction certaine ou probable	Informateur Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF
116109 <i>Prunus padus</i> L., 1753		Reproduction certaine ou probable	Bibliographie LARERE P., POITOU P., BAS E., BONNEL J.-P., BOCQUILLON J.-C.
116460 <i>Pulsatilla vulgaris</i> Mill., 1768		Reproduction certaine ou probable	Informateur Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF
116600 <i>Pyrus pyraeaster</i> (L.) Du Roi, 1772		Reproduction certaine ou probable	Informateur Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF
117766 <i>Ribes nigrum</i> L., 1753		Reproduction certaine ou probable	Bibliographie LARERE P., POITOU P., BAS E., BONNEL J.-P., BOCQUILLON J.-C.
118529 <i>Rosa stylosa</i> Desv., 1809		Reproduction certaine ou probable	Informateur Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF
122246 <i>Sedum rupestre</i> L., 1753		Reproduction certaine ou probable	Bibliographie LARERE P., POITOU P., BAS E., BONNEL J.-P., BOCQUILLON J.-C.
122998 <i>Seseli annuum</i> L.		Reproduction certaine ou probable	Bibliographie LARERE P., POITOU P., BAS E., BONNEL J.-P., BOCQUILLON J.-C.
124740 <i>Stachys alpina</i> L., 1753		Reproduction certaine ou probable	Informateur Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF
125940 <i>Tetragonolobus maritimus</i> (L.) Roth, 1788		Reproduction certaine ou probable	Informateur Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF
126008 <i>Teucrium montanum</i> L., 1753		Reproduction certaine ou probable	Informateur Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF

Espèce	Habitat	Statut(s) biologique(s)	Sources
126008 <i>Teucrium montanum L.</i>		Reproduction certaine ou probable	Bibliographie LARERE P., POITOU P., BAS E., BONNEL J.-P., BOCQUILLON J.-C.
126276 <i>Thelypteris palustris Schott, 1834</i>		Reproduction certaine ou probable	Bibliographie LARERE P., POITOU P., BAS E., BONNEL J.-P., BOCQUILLON J.-C.
126298 <i>Thesium humifusum DC., 1815</i>		Reproduction certaine ou probable	Informateur Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF
126298 <i>Thesium humifusum DC.</i>		Reproduction certaine ou probable	Bibliographie LARERE P., POITOU P., BAS E., BONNEL J.-P., BOCQUILLON J.-C.

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Bibliographie	LARERE P., POITOU A., BAS E., BONNEL. J.-P., BOCQUILLON J.-C.	1996	Etude pluridisciplinaire sur la vallée de l'Automne (Aisne et Oise). Ecothème. SEP Valois, Cons. Général Oise, Cons.Régional Picardie.
Informateur	FRANCOIS R.		
	FRANCOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)		
	SALVAN S. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)		
	Voir toutes les fiches de type I se rapportant à la ZNIEFF		



VALLON DE MORCOURT (Identifiant national : 220220027)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 60SO1115)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : Conservatoire des Sites Naturels de Picardie (FRANÇOIS R.), - 220220027, VALLON DE MORCOURT.
- INPN, SPN-MNHN Paris, 10P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/220220027.pdf>

Région en charge de la zone : Picardie

Rédacteur(s) : Conservatoire des Sites Naturels de Picardie (FRANÇOIS R.)

Centroïde calculé : 641064°-2474872°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 20/05/1999

Date actuelle d'avis CSRPN : 20/05/1999

Date de première diffusion INPN : 01/01/1900

Date de dernière diffusion INPN : 12/05/2015

1. DESCRIPTION	2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE	4
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE	5
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE	5
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS	6
6. HABITATS	6
7. ESPECES	8
8. LIENS ESPECES ET HABITATS	10
9. SOURCES	10

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Département : Oise
- Commune : Feigneux (INSEE : 60231)
- Commune : Béthancourt-en-Valois (INSEE : 60066)

1.2 Superficie

224,35 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 55
Maximale (mètre): 114

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

DESCRIPTION

Le vallon de Morcourt est situé en limite septentrionale du plateau du Valois, sur le flanc gauche de la vallée de l'Automne. Il fait partie, d'un point de vue à la fois géomorphologique et biogéographique, de l'unité écologique de la vallée de l'Automne.

Il est profondément encaissé dans le plateau tertiaire. Les importantes digitations des versants, majoritairement convexo-concaves, génèrent une diversité importante de conditions microclimatiques, selon les expositions des versants, la raideur des pentes et les affleurements géologiques.

La structure géologique présente une séquence typique du Valois avec, de bas en haut :

- des alluvions en fond de vallée ;
- les argiles sparnaciennes, ;
- les épais sables cuisiers ;
- les épais calcaires lutétiens (vingtaine de mètres), qui définissent le plateau du Valois et qui forment parfois une corniche de plusieurs mètres de haut ;
- les limons de plateau relictuels, en rebord de plateau.

Le ru de Morcourt, alimenté par plusieurs sources issues de la nappe cuisienne, laquelle repose sur le plancher des argiles sparnaciennes, draine cet ensemble.

On note la présence des milieux suivants :

- sur les coteaux : pelouses calcicoles (*Festuco lemanii*-*Anthyllidetum vulnerariae*), alternant avec des groupements ponctuels de l'Alyso-Sedion sur dalles et cailloutis calcaires dans les anciennes carrières ; ourlets calcicoles thermophiles (*Geranium sanguineum*) ; lisières thermophiles du *Berberidion* ; et bois thermocalcicoles du *Cephalanthero-Fagion*, boisements de pente nord à Hêtre, à Frêne, à Erable, à Tilleul (proches du *Lunario redivivae*-*Acerion pseudoplatani*) ;

- en fond de vallée : des peupleraies y ont été plantées, en bordure d'aulnaies-peupleraies à grandes herbes (*Alno-Padion*) relictuelles, mêlées éventuellement de saulaies (*Salicion cinerae*) ou de mégaphorbiaies (*Thalictro-Filipendulion*).

INTERET DES MILIEUX

Les forêts thermophiles, les lisières et les pelouses calcicoles sont des milieux menacés en Europe. Ils relèvent, à ce titre, de la directive "Habitats" de l'Union Européenne. Les bois de pente, abritant notamment des fougères importantes dans les cavées, sont également concernés.

Ils abritent de nombreuses espèces végétales et animales, rares et menacées. Ces habitats sont, intrinsèquement, de plus en plus rares et dégradés dans les plaines du nord-ouest de l'Europe.

INTERET DES ESPECES

Plusieurs espèces remarquables en Picardie sont présentes :

La flore comprend notamment :

- le Polystic à aiguillons (*Polystichum aculeatum*), dans les cavées fraîches ;
- le Lin à feuilles ténues (*Linum tenuifolium*), sur les coteaux calcaires ;
- le très rare Cynoglosse d'Allemagne (*Cynoglossum germanicum**) ;
- l'Arum d'Italie (*Arum italicum*), dans les bois frais.

L'Aconit napel (*Aconitum napellus* subsp. *lusitanicum**), exceptionnelle dans l'Oise, était présente dans le fond de vallée jusqu'en 1994.

FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Les dernières pelouses et ourlets évoluent vers des stades boisés, issus de la progression des lisières et de l'embroussaillage. Cette évolution, insuffisamment contenue par l'action des mammifères herbivores (lapins et cervidés), entraîne une fermeture progressive du milieu et, donc, une disparition des milieux pelousaires ouverts.

Il s'ensuit une banalisation, à la fois biologique et paysagère, de ces espaces ouverts originaux et précieux.

Des coupes circonstanciées des buissons envahissants, suivies d'une exportation des produits de coupe, seraient souhaitables. Et ce en dehors de la saison de reproduction.

Pour les mêmes raisons, la plantation des lisières et des clairières serait à éviter.

N.B. Les espèces dont le nom est suivi d'un astérisque sont légalement protégées.

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Indéterminé

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Agriculture
- Sylviculture
- Chasse
- Tourisme et loisirs
- Circulation routière ou autoroutière

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Géomorphologie

- Ruisseau, torrent
- Source, résurgence
- Etang
- Vallée
- Vallon

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

1.6.4 Statut de propriété

- Indéterminé

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
<ul style="list-style-type: none">- Faunistique- Floristique- Ptéridophytes- Phanérogames	<ul style="list-style-type: none">- Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales	

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats
- Fonctionnement et relation d'écosystèmes
- Degré d'artificialisation du milieu ou pression d'usage

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

Les contours de la ZNIEFF englobent les milieux boisés et pelousaires les plus remarquables pour les habitats, la flore et la faune. Les zones urbanisées sont évitées autant que possible.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Habitat humain, zones urbanisées	Intérieur	Indéterminé	Réel
Route	Intérieur	Indéterminé	Réel
Extraction de matériaux	Intérieur	Indéterminé	Réel
Mise en eau, submersion, création de plan d'eau	Intérieur	Indéterminé	Réel
Entretien des rivières, canaux, fossés, plans d'eau	Intérieur	Indéterminé	Réel
Mises en culture, travaux du sol	Intérieur	Indéterminé	Réel
Débroussaillage, suppression des haies et des bosquets, remembrement et travaux connexes	Intérieur	Indéterminé	Réel
Traitements de fertilisation et pesticides	Intérieur	Indéterminé	Réel
Pratiques et travaux forestiers	Intérieur	Indéterminé	Réel
Coupes, abattages, arrachages et déboisements	Intérieur	Indéterminé	Réel
Plantations, semis et travaux connexes	Intérieur	Indéterminé	Réel
Eutrophisation	Intérieur	Indéterminé	Réel
Envahissement d'une espèce ou d'un groupe	Intérieur	Indéterminé	Réel
Fermeture du milieu	Intérieur	Indéterminé	Réel

Commentaire sur les facteurs

aucun commentaire

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
<ul style="list-style-type: none"> - Algues - Amphibiens - Autre Faunes - Bryophytes - Lichens - Mammifères - Poissons - Mollusques - Crustacés - Arachnides - Myriapodes - Odonates - Orthoptères - Lépidoptères - Coléoptères - Diptères - Hyménoptères - Autres ordres d'Hexapodes - Hémiptères - Ascomycètes - Basidiomycètes - Autres Fonges 		<ul style="list-style-type: none"> - Oiseaux - Phanérogames - Ptéridophytes - Reptiles 	

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	41.4 <i>Forêts mixtes de pentes et ravins</i>			20	
	34.32 <i>Pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides</i>			5	
	34.12 <i>Pelouses des sables calcaires</i>			2	
	44.3 <i>Forêt de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens</i>				
	24 <i>Eaux courantes</i>				

6.2 Habitats autres

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	37.1 <i>Communautés à Reine des prés et communautés associées</i>				
	86.41 <i>Carrières</i>				
	83.32 <i>Plantations d'arbres feuillus</i>				
	41.2 <i>Chênaies-charmaies</i>			50	
	82 <i>Cultures</i>				
	31.8 <i>Fourrés</i>			10	

6.3 Habitats périphériques

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	86.2 <i>Villages</i>				
	83.321 <i>Plantations de Peupliers</i>				

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Phanérogames	80037	<i>Aconitum napellus</i> L., 1753	<i>Aconit napel, Casque</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : LARERE P., POITOU P., BAS E., BONNEL J.-P., BOCQUILLON J.-C.				
	84110	<i>Arum italicum</i> Mill., 1768	<i>Gouet d'Italie, Pied-de-veau</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : LARERE P., POITOU P., BAS E., BONNEL J.-P., BOCQUILLON J.-C.				
	93830	<i>Cynoglossum germanicum</i> Jacq., 1767	<i>Cynoglosse d'Allemagne, Herbe d'Antal</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : LARERE P., POITOU P., BAS E., BONNEL J.-P., BOCQUILLON J.-C.				
	106346	<i>Linum tenuifolium</i> L., 1753	<i>Lin à feuilles menues, Lin à petites feuilles</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : LARERE P., POITOU P., BAS E., BONNEL J.-P., BOCQUILLON J.-C.				
Ptéridophytes	115041	<i>Polystichum aculeatum</i> (L.) Roth, 1799	<i>Polystic à aiguillons, Polystic à frondes munies d'aiguillons</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : LARERE P., POITOU P., BAS E., BONNEL J.-P., BOCQUILLON J.-C.				

7.2 Espèces autres

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Oiseaux	3723	<i>Anthus trivialis</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Pipit des arbres</i>	Reproduction indéterminée	Bibliographie : LARERE P., POITOU P., BAS E., BONNEL J.-P., BOCQUILLON J.-C.				
	4053	<i>Saxicola torquata</i> (Linnaeus, 1766)	<i>Tarier pâtre</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : LARERE P., POITOU P., BAS E., BONNEL J.-P., BOCQUILLON J.-C.				

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Phanérogames	88753	<i>Carex paniculata</i> L., 1755	<i>Laïche paniculée</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : LARERE P., POITOU P., BAS E., BONNEL J.-P., BOCQUILLON J.-C.				
Ptéridophytes	84524	<i>Asplenium scolopendrium</i> L., 1753	<i>Scolopendre, Scolopendre officinale</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : LARERE P., POITOU P., BAS E., BONNEL J.-P., BOCQUILLON J.-C.				
Reptiles	77490	<i>Anguis fragilis</i> Linnaeus, 1758	<i>Orvet fragile</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : GIBERT D. (FENIVAL) comm. pers.				
	78064	<i>Natrix natrix</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Couleuvre helvétique</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : GIBERT D. (FENIVAL) comm. pers.				

7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de détermination	Réglementation
Oiseaux	3723	<i>Anthus trivialis</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
Reptiles	77490	<i>Anguis fragilis</i> Linnaeus, 1758	Autre	Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
Angiospermes	80037	<i>Aconitum napellus</i> L., 1753	Déterminante	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)
Fougères	115041	<i>Polystichum aculeatum</i> (L.) Roth, 1799	Déterminante	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Espèce	Habitat	Statut(s) biologique(s)	Sources
80037 <i>Aconitum napellus</i> L., 1753		Reproduction certaine ou probable	Bibliographie LARERE P., POITOU P., BAS E., BONNEL J.-P., BOCQUILLON J.-C.
84110 <i>Arum italicum</i> Mill., 1768		Reproduction certaine ou probable	Bibliographie LARERE P., POITOU P., BAS E., BONNEL J.-P., BOCQUILLON J.-C.
106346 <i>Linum tenuifolium</i> L., 1753		Reproduction certaine ou probable	Bibliographie LARERE P., POITOU P., BAS E., BONNEL J.-P., BOCQUILLON J.-C.
115041 <i>Polystichum aculeatum</i> (L.) Roth, 1799		Reproduction certaine ou probable	Bibliographie LARERE P., POITOU P., BAS E., BONNEL J.-P., BOCQUILLON J.-C.

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Bibliographie	LARERE P., POITOU P., BAS E., BONNEL J.-P., BOCQUILLON J.-C.	1995	Etude pluridisciplinaire de la vallée de l'Automne (Aisne et Oise). ECOTHEME. SEP Valois-Développement.
Informateur	GIBERT D. (FENIVAL) comm. pers.		



PÔLE DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES ET ENVIRONNEMENT
Direction-adjointe du logement,
de la politique de la ville et de l'habitat
Service aménagement et urbanisme

Affaire suivie par : Mélanie Dumoulin
Mèl : melanie.dumoulin@oise.fr
Tél. : 03.44.06.64.24
Fax : 03.44.06.64.51

Beauvais, le **15 JUIL 2015**

Objet : Collecte des informations nécessaires à l'élaboration du PLU
de BÉTHANCOURT-EN-VALOIS

Monsieur le Directeur,

Je fais suite à votre transmission du 17 avril 2015, reçu le 04 mai suivant, dans le cadre de la procédure du porter à connaissance intéressant l'élaboration du PLU de la commune de BÉTHANCOURT-EN-VALOIS, en vous adressant les informations suivantes :

I. MOBILITE

Document de référence :

Plan Départemental pour une Mobilité Durable (PDMD) adopté par le conseil départemental le 20 juin 2013.

Ce document est accessible sur la plateforme internet des données ouvertes de l'Oise, OpenData Oise (opendata.oise.fr), thématique « Transports et déplacements ».

1) ROUTE DEPARTEMENTALE :

La commune est traversée par la route départementale (RD) n° 332.

1.1 Document à prendre en compte :

Règlement de la voirie départementale arrêté le 16 février 2011 accessible sur la plateforme internet des données ouvertes de l'Oise, OpenData Oise (opendata.oise.fr), thématique « Transports et déplacements ».

1.2 Classement de la RD :

La RD 332 est classée route de 3^{ème} catégorie (route assurant des liaisons à caractère inter cantonale et desservant des pôles économiques d'importance moyenne).

Les données, sous forme de carte, sont accessibles sur opendata.oise.fr, thématique « Transports et déplacements ».

1.3 Comptages de trafic :

En 2014, les comptages de trafic relèvent une moyenne journalière de 5.154 véhicules pour la RD 332 (PR 26.000), dont 7,6 % de poids lourds.

Les données, sous forme de carte et de tableau, sont accessibles sur opendata.oise.fr, thématique « Transports et déplacements ».

Le Président du Conseil départemental
à
Monsieur le Directeur départemental
des Territoires de l'Oise

1.4 Plan d'alignement :

La RD 332 est soumise à un plan d'alignement approuvé par ordonnance royale du 14 septembre 1835.

Compte tenu de l'état des plans d'alignement et afin de solutionner le problème, le département a entrepris leur restauration, le cas échéant, et leur numérisation, permettant ainsi aux communes qui en feront la demande de recevoir la version numérisée du ou des plans d'alignement toujours en cours sur les RD qui empruntent le territoire communal. Aussi, la donnée n'est pas disponible pour le moment car les plans sont en cours de numérisation aux archives départementales.

1.5 Accidentologie entre 2010 et 2014 :

Un accident est survenu sur la RD 332, en agglomération, provoquant un blessé hospitalisé.

1.6 Projet routier inscrit au PDMD :

En l'état, le PDMD n'inscrit pas de projet routier sur le territoire de la commune de BÉTHANCOURT-EN-VALOIS.

2) TRANSPORTS :

Le département est autorité organisatrice des transports interurbains.

Aussi, la commune de BÉTHANCOURT-EN-VALOIS est concernée par des lignes scolaires à destination des établissements scolaires de CREPY-EN-VALOIS et desservant le Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) de BETHANCOURT, GILOCOURT, GLAIGNES, ORROUY et SERY-MAGNEVAL.

Le transport scolaire est pris en charge par le département au-delà de ses compétences obligatoires en transportant également gratuitement des lycéens et les primaires qui relèvent des compétences respectives de la région et des communes.

Tous les horaires sont disponibles sur le site www.oise-mobilité.fr

3) CIRCULATIONS DOUCES :

3.1 Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) :

Le département est compétent pour établir le PDIPR ayant vocation à préserver les chemins ruraux, la continuité des itinéraires et ainsi à favoriser la découverte de sites naturels et de paysages ruraux en développant la pratique de la randonnée.

Le territoire de la commune de BÉTHANCOURT-EN-VALOIS est traversé par :

- le GR 11B inscrit au Plan départemental de tourisme pédestre adopté par délibération du conseil départemental du 18 janvier 1990 ;
- le circuit « de l'Automne à la Sainte-Marie » inscrit au PDIPR par décision de la commission permanente du conseil départemental n° III-13 du 4 juillet 2008, le conseil municipal de BÉTHANCOURT-EN-VALOIS ayant émis un avis favorable les 3 novembre 2005 et 6 mars 2008.

Les extraits de ce circuit et de ce GR sont joints au présent courrier.

3.2 Schéma Départemental des Circulations Douces (SDCD) :

Le conseil départemental a adopté le 16 décembre 2010 le SDCD. Ce schéma vise, notamment, à coordonner les initiatives et les projets locaux. Le conseil départemental a, également, édité un guide technique des voies de circulation douce qui synthétise les données techniques, juridiques et administratives à l'attention des porteurs de projets.

Le document est accessible sur opendata.oise.fr, thématique « Transports et déplacements ».

II. **DEVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT**

1) ESPACES NATURELS SENSIBLES (ENS) :

Le conseil départemental a approuvé le 18 décembre 2008 un Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles (SDENS).

Ainsi, le territoire de la commune de BÉTHANCOURT-EN-VALOIS est concerné par l'ENS d'intérêt local « Vallon de Morcourt » (VMU56).

La fiche descriptive correspondante est jointe au présent courrier.

Pour rappel, le classement en ENS ne constitue pas une protection réglementaire des espaces considérés. Il s'agit d'un inventaire de sites dont les richesses écologiques et paysagères nécessitent une attention particulière. De plus, selon les projets envisagés sur ces espaces, le classement en ENS peut donner accès à des aides du conseil départemental visant à les préserver et à les ouvrir au public. La présence de ces ENS se doit donc d'être soulignée dans les documents d'urbanisme afin de sensibiliser les porteurs de projets.

Le classement ENS n'est pas systématiquement assorti d'un droit de préemption départemental au titre des ENS (classement en zone de préemption au titre des ENS, soit ZPENS). Il n'y a qu'un nombre limité de secteurs classés en ZPENS sur le département et la commune de BÉTHANCOURT-EN-VALOIS n'est pas concernée.

2) LA RESSOURCE EN EAU :

2.1 Assainissement

La commune de BÉTHANCOURT-EN-VALOIS dispose d'un système d'assainissement collectif raccordé à la station d'épuration du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée de l'Automne (SIAVA) localisée à ORROUY. Cette station, d'une capacité de 2 500 EH et mise en service en 1993, a été mise en conformité en 2010 pour les filières « eaux » et « boues » afin de répondre aux exigences réglementaires de traitement de la pollution. Le SIAVA a engagé une étude de diagnostic de ses réseaux dont la réhabilitation est inscrite dans le Plan Territorial d'Actions Prioritaires (PTAP) 2013-2018 de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN).

2.2 Eau potable :

La commune de BÉTHANCOURT-EN-VALOIS est alimentée par le syndicat des eaux d'AUGER-SAINT-VINCENT.

2.3 Rivière:

La commune de BÉTHANCOURT-EN-VALOIS est membre du Syndicat d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin de l'Automne (SAGEBA) à qui elle a délégué sa compétence « milieux aquatiques ». Avec la prochaine mise en place de la GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) de la loi Métropole, la compétence officielle « milieux aquatiques » sera transférée à l'échelon communautaire qui pourra intégrer ce syndicat. Le SAGEBA est également la structure animatrice du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Automne.

Le territoire communal est parcouru par un réseau hydrographique représenté par l'Automne et un affleurement du ru de Morcourt.

Faisant partie de l'unité hydrographique Automne, l'atteinte de l'objectif « Bon Etat global » est prévue pour 2015 pour l'Automne (FRHR217A). Cette masse d'eau fait également partie du PTAP de AESN.

Concernant la dynamique locale, le SAGEBA met actuellement en place une nouvelle programmation d'actions d'entretien et de restauration du milieu aquatique sous l'égide d'une nouvelle Déclaration d'Intérêt Général (DIG) instituée par arrêté préfectoral du 19 février 2015.

3) LES DECHETS :

Cette thématique n'appelle pas d'observations particulières.

III. **AMENAGEMENT NUMERIQUE**

En matière d'aménagement numérique, le département de l'Oise tient à communiquer à la commune de BÉTHANCOURT-EN-VALOIS les éléments d'information suivants :

1) SCHEMA DIRECTEUR TERRITORIAL D'AMENAGEMENT NUMERIQUE

La loi relative à la lutte contre la fracture numérique du 18 décembre 2009 introduit dans le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) un article L. 1425-2 qui prévoit l'établissement, à l'initiative des collectivités territoriales, de Schémas Directeurs Territoriaux d'Aménagement Numérique (SDTAN) au niveau d'un ou plusieurs départements ou d'une région. La loi précise : « Ces schémas, qui ont une valeur indicative, visent à favoriser la cohérence des initiatives publiques et leur bonne articulation avec l'investissement privé ».

En résumé, le SDTAN recense les infrastructures et réseaux de communications électroniques existants, identifie les zones qu'il dessert et présente une stratégie de développement de ces réseaux,

concernant prioritairement les réseaux à très haut débit fixe et mobile, y compris satellitaire, permettant d'assurer la couverture du territoire concerné.

Sur le périmètre du département de l'Oise, le conseil départemental de l'Oise est en charge depuis début 2010 de l'élaboration de ce SDTAN. Ce dernier a été achevé début 2012 et approuvé en commission permanente le 21 mai 2012. Le SDTAN est téléchargeable sur le site www.oise.fr, rubrique haut-débit.

Il est donc important que la commune de BÉTHANCOURT-EN-VALOIS tienne compte dans son aménagement futur de ce schéma directeur.

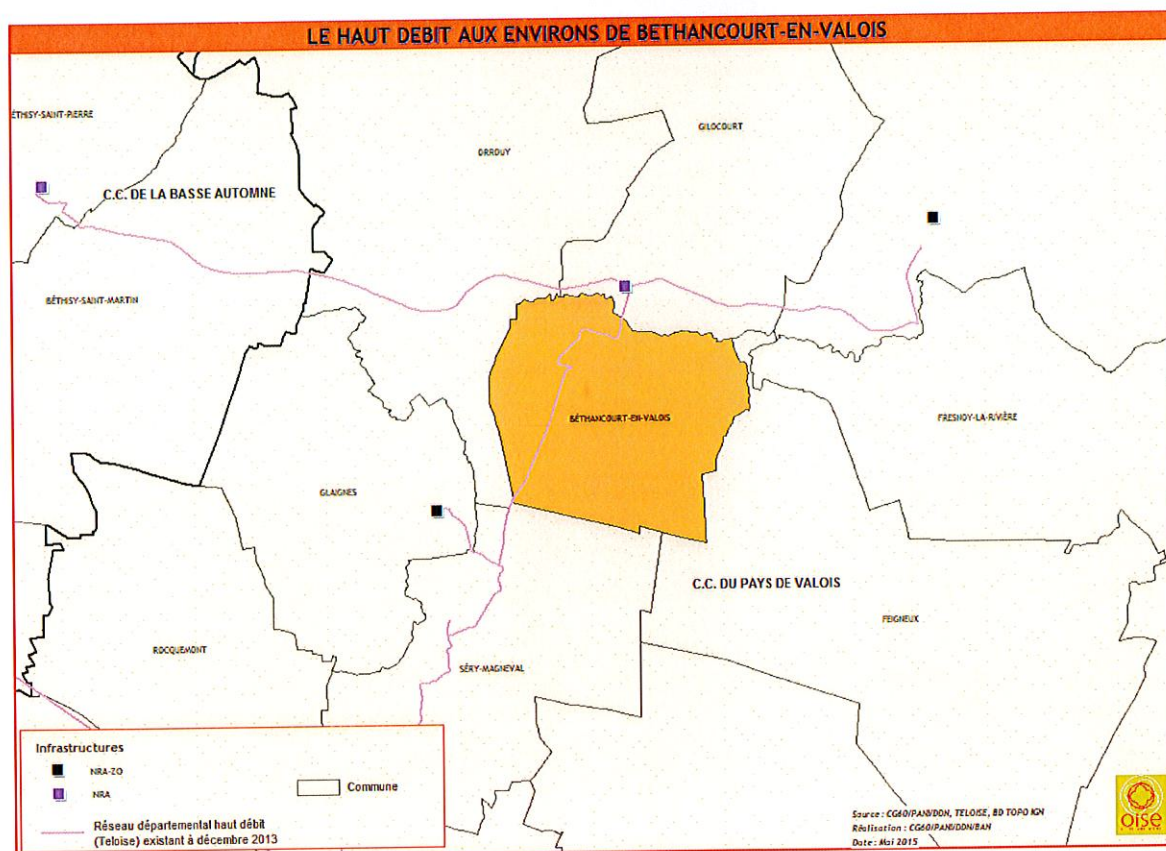
2) EXISTANT EN MATIERE D'ACCES INTERNET FIXE HAUT-DEBIT (ADSL)

BÉTHANCOURT-EN-VALOIS est très bien desservi par l'ADSL puisque le sous-répartiteur NRA de raccordement le plus proche est situé dans la commune de GILOCOURT, dégroupé par 4 opérateurs. Ainsi, les habitations sur BÉTHANCOURT-EN-VALOIS peuvent prétendre, pour la majorité des lignes, à des abonnements « triple play » (internet, téléphone, télévision).

3) EXISTANT EN MATIERE DE RESEAU FIBRE OPTIQUE HAUT-DEBIT DEPARTEMENTAL

La stratégie en faveur du numérique du département de l'Oise a vu la mise en place d'un Réseau d'Initiative Publique (RIP) haut-débit « Teloise » dès l'année 2004. Ce réseau entièrement réalisé en fibre optique est long aujourd'hui de plus de 1100 km, et irrigue une grande partie du département, permettant ainsi de développer les usages et services numériques sur notre territoire, par le biais notamment du dégroupage ADSL, du raccordement d'établissements publics, de zones d'activités, d'entreprises ou encore de pylônes de téléphonie mobile.

Concrètement, ce réseau transite sur le territoire de la commune de BÉTHANCOURT-EN-VALOIS, et passe également à proximité sur des communes proches ou frontalières (ORROUY, GILOCOURT, SERY-MAGNEVAL, GLAIGNES). La carte ci-dessous donne la représentation graphique du tracé de ce réseau autour de BÉTHANCOURT-EN-VALOIS.



4) PROJET DEPARTEMENTAL TRES HAUT-DEBIT

Le SDTAN ayant été approuvé, le conseil départemental initie dès aujourd'hui le vaste projet de très haut débit FTTH (Fiber To The Home) dans l'Oise.

Ce projet, échelonné sur 10 ans, a donc pour objectif de raccorder en fibre optique la totalité des foyers isariens, (à l'exception des foyers situés au sein des 52 communes dont le raccordement très haut débit est du ressort des opérateurs privés SFR et Orange) et donc de leur ouvrir la perspective d'usages et de services numériques reposant sur des débits nettement supérieurs (100Mbps) aux possibilités actuelles (20Mbps).

La commune de BÉTHANCOURT-EN-VALOIS est intégrée dans ce projet afin de pouvoir faire bénéficier ses habitants d'un accès internet très haut débit dans les années à venir.

Concrètement, le projet départemental s'appuiera sur le réseau Teloise évoqué ci-dessus, réseau qui sera étendu par capillarité et pourra transiter par la commune de BÉTHANCOURT-EN-VALOIS pour en desservir d'autres.

Il est donc important que, d'ores et déjà, la commune de BÉTHANCOURT-EN-VALOIS intègre dans son PLU cette extension de réseau fibre optique à venir sur son territoire communal dans les 10 années à venir.

5) MUTUALISATION DES TRAVAUX

La loi relative à la lutte contre la fracture numérique du 18 décembre 2009 introduit également un nouvel article L49 dans le Code des Postes et des Communications Électroniques (CPCE), qui prévoit l'information obligatoire des collectivités territoriales concernées et des opérateurs privés de communications électroniques préalablement à la réalisation, sur le domaine public, de tout chantier de génie civil de taille significative.

L'objectif est ainsi de faciliter les déploiements de réseaux de communications électroniques à très haut débit et d'en réduire les coûts en offrant aux collectivités et aux opérateurs la possibilité de mettre à profit ces travaux pour installer leurs propres infrastructures destinées à recevoir des câbles de communications électroniques. En outre, la mutualisation des travaux effectués sur la voirie évitera des interventions successives et limitera la gêne aux usagers.

SYNTHESE DES RECOMMANDATIONS EN MATIERE D'INGENIERIE NUMERIQUE

- Maintenir à jour au niveau de son PLU la cartographie précise des réseaux de communication présents sur le territoire communal, qu'il s'agisse :
 - Du réseau filaire cuivre et fibre optique
 - Du réseau aérien cuivre et fibre optique
 - Des différentes composantes de ces réseaux filaires et/ou aériens
 - NRA
 - Chambres
 - Fourreaux
 - Poteaux
 - Locaux techniques, répartiteurs
 - Antennes
 - Pylônes

Ces informations sont importantes dans le cadre d'une mutualisation possible des équipements existants et également dans le cadre du calcul de la redevance d'occupation de sols par la commune.

- Favoriser autant que possible l'implantation de zones d'activités ou de logements dans des zones couvertes numériquement ou sur le point de l'être
- Intégrer l'opportunité de pré-équiper toute nouvelle zone aménagée lors des travaux de création ou de réfection de voirie importants
- Prévoir la mise en place de fourreaux vides destinés à la fibre optique dans le cadre des aménagements de voirie futurs, en cohérence avec les recommandations techniques du porteur du SDTAN (Conseil général de l'Oise).
- Dans le cadre de l'obligation issue de l'article L49, informer systématiquement le titulaire du SDTAN des travaux prévus sur la commune et rentrant dans le cadre prévu dans cette loi. A l'inverse, le titulaire du SDTAN informera la commune de toute demande de travaux dont il aura eu connaissance sur son territoire et rentrant dans le cadre de cet article.

IV. IMMOBILIER ET LOGISTIQUE

Le conseil départemental n'a pas de propriété bâtie sur cette commune et aucune étude n'est menée actuellement quant à la construction éventuelle d'un équipement.

V. LOGEMENT

1) SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE (SDAGV)

Dans l'Oise, le SDAGV applicable a été adopté le 11 juillet 2003.

2) PLAN DEPARTEMENTAL DE L'HABITAT (PDH)

L'assemblée départementale a adopté, le 20 juin 2013, le PDH. Ce plan n'est pas opposable au PLU ; néanmoins, il constitue un document de cadrage qui permet d'enrichir les réflexions relatives aux logements.

Ainsi, au regard d'éléments de diagnostic des marchés du logement, et à l'issue d'une large consultation des acteurs du logement, les trois axes d'orientations définis par le PDH sont les suivants :

- stimuler la production de logements pour fluidifier le marché et réduire les délais d'accès au logement social ;
- accroître le niveau d'intervention sur le parc de logements existants eu égard aux enjeux énergétiques et au risque de déqualification de la fraction du parc la plus obsolète ;
- maintenir les dispositions de soutien au logement et à l'hébergement des plus démunis, premières victimes de la tension de marché.

Le document est accessible sur la plateforme internet des données ouvertes de l'Oise, Opendata Oise (opendata.oise.fr), thématique « Urbanisme et habitat » et sur le site internet du département sous le lien suivant : «<http://www.oise.fr/mes-services/cadre-de-vie/logement-politique-de-la-ville-habitat/plan-departemental-delhabitat-pdh/>».

À titre indicatif, sur le territoire de la communauté de communes du Pays de Valois, EPCI auquel appartient la commune de BÉTHANCOURT-EN-VALOIS, le PDH préconise la production annuelle de 278 à 308 logements à l'horizon 2020 dont 29% de logement locatif social et 23% de logements en accession sociale.

3) PROGRAMME D'INTERET GENERAL (PIG) DU DEPARTEMENT DE L'OISE : OISE RENOV' HABITAT

Au vu du diagnostic du PDH, la revalorisation du parc privé dégradé constitue un enjeu essentiel et montre à quel point ce parc est complémentaire du parc social. C'est une des raisons pour lesquelles un programme d'intérêt général – amélioration de l'habitat privé (PIG 60) a été créé.

Le département a donc confié à un prestataire les missions de suivi et d'animation du PIG 60 Amélioration de l'habitat privé ciblé sur les 4 thématiques suivantes :

- Lutte contre la précarité énergétique ;
- Résorption de l'habitat insalubre (de l'habitat dégradé à l'indignité) ;
- Adaptation du logement à la perte d'autonomie et au handicap ;
- Aide au conventionnement par l'ANAH de logements en loyer social ou très social.

Le descriptif de ce programme est accessible sur le site internet du département sous le lien suivant : «<http://www.oise.fr/mes-services/cadre-de-vie/logement-politique-de-la-ville-habitat/>».

Par ailleurs, je ne manquerai pas, en cours d'élaboration de ce document d'urbanisme, de vous faire parvenir tous les éléments nouveaux relevant de la compétence du département.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération très distinguée.

Pour le Président du conseil départemental
et par délégation,
le Préfet,
Directeur général des services,



Xavier PÉNEAU

- P.J. :
- Fiche descriptive ENS ;
 - Extrait du GR 11B ;
 - Extrait et fiche descriptive du circuit « de l'Automne à la Sainte-Marie ».



VMU56

Vallon de Morcourt



ID

Surface : 235**Altitude :****Entité paysagère :**

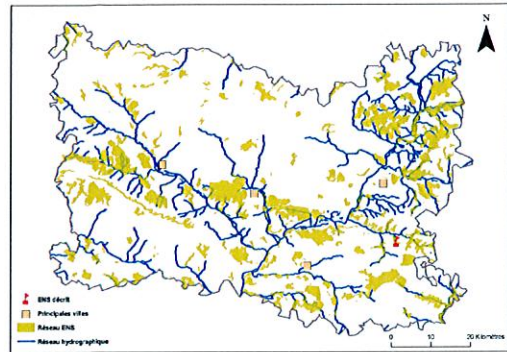
VALOIS MULTIEN.

Canton(s) concerné(s) :

CREPY-EN-VALOIS.

Commune(s) concernée(s) :

BETHANCOURT-EN-VALOIS, FEIGNEUX.



Inscription à inventaire, statut de protection :

Site Inscrit Oise 29, ZNIEFF I n°220220027, ZNIEFF II n°220420015.

Valeur patrimoniale

- Intérêt pour la Faune
- Intérêt pour la Flore
- Intérêt pour les Milieux naturels
- Intérêt pour le Paysage

Vocation proposée



Présentation de l'Espace Naturel Sensible (ENS)

Le vallon de Morcourt est situé en limite septentrionale du plateau du Valois, sur le flanc gauche de la vallée de l'Automne. Il fait partie, d'un point de vue à la fois géomorphologique et biogéographique, de l'unité écologique de la vallée de l'Automne.

Description et intérêt de l'Espace Naturel Sensible

DESCRIPTION ECOLOGIQUE

Composition

Milieus naturels dominants

Les forêts thermophiles, les lisières et les pelouses calcicoles

Espèces végétales remarquables

le Polystic à aiguillons (*Polystichum aculeatum*) ; le Lin à feuilles ténues (*Linum tenuifolium*) ; le très rare Cynoglosse d'Allemagne (*Cynoglossum germanicum**) ; l'Arum d'Italie (*Arum italicum*)

Espèces animales remarquables

Organisation, fonctionnement et état de conservation

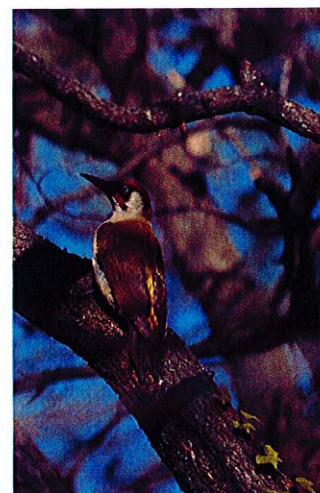
Agencement et connexion des milieux dans le site

Connexion avec l'extérieur, réseau de milieux similaires

Etat de conservation et fragilité du site

DESCRIPTION PAYSAGERE

DESCRIPTION SOCIALE



Usage et gestion de l'Espace Naturel Sensible

Principaux usages et activités sur le site

Principales activités aux alentours

Fréquentation

Réglementations diverses

Foncier

Présence de bâtiments

Gestion et valorisation actuelles

Dégradation et menaces

Historique et piste d'actions

Date d'intégration

Pistes d'actions

- Gestion écologique à confier au CSNP si acquisition en propre
- Soutien financier pour gestion écologique du site
- PDIPR/Aménagements /Animations scolaires
- Action concertée sur les pelouses en coteau le long de la vallée
- Réalisation d'inventaires sur entomofaune par procédure d'appel d'offre

Etat d'avancement

Maitre d'ouvrage choisi

Les milieux humides, entre terre et eau

L'essentiel

- **Marais, tourbières, prairies humides, lacs, lagunes, mangroves... : les milieux humides se déclinent en une multitude de facettes.**
- **Les milieux humides jouent un rôle essentiel dans la bonne santé de l'environnement, en filtrant l'eau et en régulant les débits des cours d'eau.**
- **Ils abritent une biodiversité exceptionnelle.**
- **Ils sont dépositaires de valeurs culturelles et sont des hauts lieux de tourisme et de loisirs.**

Si les océans et les forêts sont souvent comparés aux poumons de la planète, les milieux humides fonctionnant autour d'un élément fondamental, l'eau, en sont les reins.

Qu'est-ce qu'une zone humide ?

■ Une terre imprégnée d'eau

Zones de transition entre terre et eau, les zones humides sont des terres imprégnées ou recouvertes d'eau douce, salée ou saumâtre. Le code de l'environnement les définit comme « les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ».

Plus large que la réglementation française, la définition internationale proposée par la Convention de Ramsar (voir encadré) inclut parmi les zones humides les eaux courantes - rivières, fleuves -, ainsi que les étangs et lagunes, et de façon générale les « étendues d'eau marine dont la profondeur à marée basse n'excède pas six mètres ». Elle y associe également « des zones de rives ou de côtes adjacentes à la zone humide » ou les îles ou les étendues d'eau marine situées à l'intérieur d'une zone humide.

Les milieux humides sont présents **sous toutes les latitudes**. Ils dessinent **une multitude de paysages caractéristiques** : estuaires, lagunes, étangs, lacs, marais, marais salés, vasières, tourbières, prairies humides, forêts marécageuses, ou encore lagons et mangroves dans les régions tropicales...

Milieux humides ou zones humides ?

- Dans le portail national zones humides et dans ces fiches.
- Le terme «milieu humide» est utilisé pour aborder les espaces définis par la convention de Ramsar.
 - Le terme «zone humide» est utilisé pour aborder les espaces répondant à la définition réglementaire française.



Tremblants tourbeux

© Emmanuel Perez - Onema



Conche du marais Poitevin

© Michel Barnard - Onema



Vases et tanges de la baie du Mont Saint Michel

© Christèle Lacène - Onema

La Convention de Ramsar

Adoptée en 1971 à Ramsar, en Iran, cette convention internationale a été ratifiée par plus de 160 pays (juin 2012). Elle a pour but de protéger les zones humides et de promouvoir leur utilisation rationnelle. La France l'a ratifiée en 1986. En 2012, 42 sites - en métropole et outre-mer - sont inscrits sur la liste des zones humides d'importance internationale. Ces « sites Ramsar » couvrent une superficie d'environ 3,51 millions d'hectares.



Trois grands types de milieux humides

Les milieux humides sont habituellement classés en trois catégories :

les milieux humides continentaux, d'eau douce, situés à l'intérieur des terres : marais, mares naturelles, tourbières, prairies, landes et forêts humides ... ;

les milieux humides littoraux, d'eau salée ou saumâtre, sur ou en bordure des côtes : zones estuariennes, lagunes, étangs d'arrière-dunes, vasières, mangroves... ;

les milieux humides aménagés, façonnés par l'homme, d'eau douce comme d'eau salée : marais mouillés et desséchés, marais salants, retenues d'eau...



Pour plus d'informations sur la diversité des milieux humides, voir la fiche « La diversité des milieux humides. »

Des milieux humides de toutes les tailles

La Camargue, les étangs de la Brenne, la baie de Somme, les marais salants de Guérande ou encore les tourbières du bassin du Drugeon couvrent des milliers voire des dizaines de milliers d'hectares. À côté de ces régions remarquables par leur étendue, leurs paysages et leur biodiversité, les milieux humides sont représentés par une multitude de mares ou marais à l'aspect anodin, d'une superficie souvent inférieure à 1 ha. En nombre, les milieux les plus répandus sont les prairies à joncs ou à carex et les landes à molinie, souvent nommés « mouillères ». Il y aurait également en France métropolitaine entre 600 000 et 1 million de mares d'une taille comprise entre 10 et 25 m², pour une superficie totale estimée entre 600 et 2 500 ha (Pôle relais mares et mouillères, 2008).



Zone humide à joncs et à carex

©Madelaine Carrouée - Onema

Zoom

Quelques sites Ramsar en chiffres

La Camargue : 85 000 ha ; 60 km de littoral sableux

La Brenne : 140 000 ha ; 2 200 étangs sur 8 000 ha d'eau

Marais salants de Guérande et du Mès : 5042 ha

La baie de Somme : 17 000 ha de littoral et marais d'arrière littoraux

Le bassin du Drugeon : 5 906 ha, 36 tourbières sur 1 040 ha



Sansouire de Camargue

©Pierre Caessteker - Onema



Etang de Brenne

©Franck Weingartner - Onema



Carreaux des salins de Guérande

©Michel Bramard - Onema



Tonne de chasse de la baie de Somme

©Francis Müller - PRZH Tourbières



Tourbières du bassin du Drugeon

©Vincent Burgun - Onema



Pour en savoir plus :

www.zones-humides.eafrance.fr > rubrique Entre terre et eau

Les milieux humides, véritables infrastructures naturelles

■ Des éponges naturelles

Les milieux humides interviennent dans la régulation du cycle de l'eau. Les zones humides échangent de l'eau avec l'atmosphère, le réseau hydrographique de surface - cours d'eau, plan d'eau - et le sous-sol - nappes d'eau souterraines. À l'échelle d'un bassin versant, leur comportement peut être assimilé à celui d'une éponge. En effet, elles se gorgent d'eau en période pluvieuse, pour la restituer ensuite progressivement - par exemple, la tourbe peut renfermer jusqu'à 98 % d'eau. Ainsi, en aval des zones humides, du fait de leur pouvoir de rétention d'eau, les débits maxima sont diminués en période de forte pluviosité, et les minima relevés, en période plus sèche dite d'étiage. En général, elles participent à la recharge en eau douce des nappes souterraines.

Si tous les milieux humides sont marqués par l'abondance fluctuante de l'eau, leur dynamique hydrologique est en revanche très variable d'un milieu à l'autre, selon le climat, la localisation géographique et l'histoire des sites.



©Graphies - Onema

■ Des filtres naturels

Les milieux humides ont un pouvoir d'épuration considérable : ils agissent comme des filtres naturels, véritables reins des bassins versants : ainsi, l'eau qui sort d'un milieu humide est de meilleure qualité que celle qui y entre.

Les milieux humides reçoivent des matières minérales et/ou organiques très diverses qui s'y accumulent, notamment les substances dissoutes dans l'eau de pluie, les eaux de surface et souterraines - sel, métaux lourds, nitrates, pesticides... , et les sédiments charriés par les eaux de surface - des plus fins comme l'argile aux plus grossiers comme les galets. Végétaux, animaux et micro-organismes interviennent ensuite dans le stockage et le recyclage de certains éléments comme le phosphore ou l'azote ...

Le pouvoir épurateur de ces milieux est fragile car des apports en excès de ces substances peuvent entraîner leur dérèglement, notamment par un phénomène d'eutrophisation ...



©Graphies - Onema



Crue débordante dans la prairie humide adjacente au cours d'eau

©David Monnier - Onema

Les milieux humides, de « super filtres »

Le nord de la vallée de la Sensée dans la région Nord-Pas de Calais présente de nombreux zones humides. La mesure du taux de nitrates en amont et aval de 3000 hectares d'un complexe de milieux humides a permis de mettre en évidence l'effet dénitrifiant de ces espaces. En effet, en 3 ans, le taux mesuré en amont est toujours supérieur à 50 milligrammes par litres (mg/l), et monte jusqu'à presque 80 mg/l. En revanche, le taux de nitrates relevé en aval est faible et constant équivalent à 2 mg/l. La dénitrification a lieu dans les couches de tourbes sous l'action de bactéries. Source : Évaluation des services rendus par les zones humides dans le bassin Artois-Picardie - études de cas de la vallée de la Sensée. Ecowhat 2010

Dactylorhiza incarnata,
orchidée des prairies humides
alcalines



©Michel Bramard - Onema

©Graphies - Onema



©Nicolas Poulet - Onema

Rainette verte

■ Des creusets de biodiversité

L'eau est à la source même de la vie sur terre. Il n'est donc pas étonnant que les milieux humides soient riches d'une biodiversité extraordinaire et abritent d'innombrables espèces de plantes et d'animaux. De très nombreuses espèces d'oiseaux en dépendent pour leur habitat, leur nidification ou leur alimentation ; ces milieux sont indispensables à la reproduction des amphibiens et à celle de beaucoup d'espèces de poissons. Ils sont peuplés d'un grand nombre d'insectes - libellules et demoiselles, coléoptères,

papillons, etc. -, de mollusques - escargots d'eau douce, moules, patelles, bigorneaux, etc. -, de crustacés - crevettes, crabes, écrevisses, etc. À titre d'exemple, en France métropolitaine, un tiers des 277 espèces connues d'oiseaux nicheurs est inféodé aux milieux humides (O. Cizel, Protection et gestion des espaces humides et aquatiques, 2010).

Les milieux humides français situés sur les grandes voies migratoires de l'Ouest de l'Europe, permettent aux oiseaux d'eau de faire des haltes au cours de leur transit, depuis les zones arctiques jusqu'à l'Afrique.

©Graphies - Onema



Forêt humide

©Emmanuel Perez - Onema



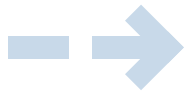
Pour en savoir plus :

www.zones-humides.eaufrance.fr >rubrique interets >fonctions

Des milieux indispensables, des services et des biens précieux

■ D'inestimables services rendus

Les milieux humides rendent de nombreux services à la société. Ils comptent parmi les milieux où la production de matière vivante est l'une des plus fortes. Ils assurent une part non négligeable de l'alimentation mondiale à travers la pêche, l'agriculture et la chasse - par exemple, les deux tiers, au moins, de tous les poissons consommés dans le monde dépendent des milieux humides côtiers ; le riz, produit dans les milieux humides particuliers que sont les rizières, alimente 3 milliards de personnes (Bureau de la Convention de Ramsar, 2010). Infrastructures naturelles aux rôles multiples, ils améliorent la qualité de l'eau, réduisent l'érosion des côtes et des bassins versants, contribuent au renouvellement des nappes phréatiques, stockent naturellement le carbone, atténuent l'impact des crues et des sécheresses sur les personnes, les biens et l'économie



Pour plus d'informations sur les services rendus par les zones humides, voir la fiche « Les milieux humides, de multiples bienfaits ».

■ Un patrimoine culturel et touristique méconnu

Au fil de l'histoire, de nombreuses civilisations se sont développées en lien avec les milieux humides. Le croissant fertile de Mésopotamie, où est née l'agriculture il y a environ 10 000 ans, était une zone de marais et de terres humides. Les estuaires, les deltas et les rivières ont procuré des ports naturels et des places commerciales majeures. Les Aztèques étaient installés sur un territoire marécageux du lac Texcoco. Ils pratiquaient l'agriculture sur des chinampas, îles artificielles faites de boue et entrecoupées de canaux. Venise, qui compta parmi les plus grandes puissances de l'Ancien Monde, est construite sur une

lagune. D'autres villes encore se sont bâties dans ou sur des milieux humides : Amsterdam (Pays-Bas), Bangkok (Thaïlande), Cotonou (Bénin)...

En France aussi, les milieux humides ont une remarquable importance historique, culturelle et paysagère : la baie du Mont-Saint-Michel abrite le mont éponyme sur lequel s'élève la célèbre abbaye, la Camargue est parcourue par les manades - troupeaux de taureaux ou de chevaux Camargue -, les marais salants de Noirmoutier ou de l'île de Ré sont exploités par les sauniers...

Par ailleurs, les territoires des milieux humides sont devenus des espaces de tourisme et de loisirs : lieux de randonnées, de pêche, de chasse, de baignades et d'activités nautiques (canoë, barque, voile, péniche...), etc. Les sites du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, qui renferment de nombreux milieux humides, accueillent ainsi 30 millions de visiteurs par an.



Baie du Mont Saint-Michel

©Chrystèle Lacène - Onema



Cabane de gardian dans la sansouïre du delta de Camargue

©Pierre Caestecker - Onema



Balade en vélo dans les marais de la réserve nationale du Fier d'Ars - île de Ré

©Pierre Caestecker - Onema

Des milieux menacés

La richesse et la diversité des bénéfices apportés par les milieux humides sont étroitement liées à la qualité des écosystèmes. Or, les milieux humides sont des milieux **menacés en régression** - et ce, dans le monde entier. En France, plus de 50 % des milieux humides auraient disparu entre 1960 et 1990 (Rapport du préfet Bernard, 1994). De plus, de nombreux milieux humides, parmi ceux qui ont subsisté, sont dégradés. Le constat est le même au niveau mondial. C'est la raison pour laquelle les milieux humides font l'ob-



©Madeleine Carrouée - Onema

Verbalisation pour remblai de zone humide sans déclaration ou autorisation

Pour plus d'informations sur ce sujet, voir la fiche « Des milieux à protéger ».

Agir pour les préserver : un engagement collectif

Depuis 1995, les milieux humides français font l'objet d'actions réalisées et engagées sur le terrain à travers différentes politiques publiques. Au fil du temps les outils contractuels, réglementaires et fonciers ont évolué. Les milieux humides appellent à un engagement collectif pour leur protection, leur restauration et leur valorisation. C'est pourquoi deux plans nationaux en faveur des zones humides ont vu le jour sur les périodes 1995-2000 et 2010-2012. L'État, les établissements publics - Agence de l'eau, Conservatoire du littoral, Onema, ONCFS...-, les collectivités territoriales et leurs groupements - Région, départements, communautés d'agglomération, communes...- les gestionnaires et les usagers - agriculteurs, pêcheurs, conchyliculteurs, chasseurs et associations de protection de la nature et particuliers...- travaillent ensemble pour préserver ces milieux hors du commun.

Pour plus d'informations sur ce sujet, voir la fiche « Agir pour préserver les milieux humides ».

jet d'une convention internationale (la Convention de Ramsar), de directives européennes et de réglementations nationales visant à assurer, dans le cadre d'une gestion équilibrée de la ressource en eau, leur préservation.

En France, les installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA) sur un cours d'eau, un plan d'eau, une zone humide et la destruction, la mutilation ou le déplacement... d'espèces protégées de ces milieux sont réglementés.

Lexique

Bassin versant : territoire dans lequel toutes les précipitations convergent vers un même cours d'eau. Ex. : le bassin versant d'un fleuve s'étend de sa source à son embouchure et inclut tous ses affluents.

Biodiversité (contraction de diversité biologique) : variété des formes de vie sur la planète ; dans son sens le plus large, la biodiversité désigne la vie sur terre.

Écosystème : ensemble formé par un milieu naturel et la communauté des êtres vivants qui l'habitent.

Eutrophisation : enrichissement excessif des cours d'eau et des plans d'eau en éléments nutritifs, essentiellement le phosphore et l'azote qui constituent un véritable engrais pour les plantes aquatiques entraînant un dérèglement de l'écosystème.

Lagon : étendue d'eau marine incluse dans un atoll ou délimitée par un récif corallien.

Lagune : étendue d'eau située derrière un cordon littoral.

Marais salant : ensemble de bassins et de canaux destinés à la production du sel, obtenue par évaporation de l'eau de mer.

Nappe phréatique : nappe d'eau souterraine contenue dans les interstices ou les fissures des roches, constituant une réserve d'eau.

Salin : synonyme de marais salant

Service écosystémique : avantage que l'homme retire des écosystèmes.

Tourbière : zone humide caractérisée par l'accumulation progressive de la tourbe, un sol caractérisé par sa très forte teneur en matière organique, peu ou pas décomposée, d'origine végétale.



©Francis Muller - PRZH Tourbières

Acteurs de la préservation de l'environnement lors du congrès des conservatoires d'espaces naturels en 2010 - Reflets dans l'eau



PAC

PORTER A CONNAISSANCE

Risques naturels, risques industriels, défense incendie et sécurité routière doivent être au cœur des préoccupations des auteurs des documents d'urbanisme à qui il appartient de fixer les conditions d'un développement de l'urbanisation assurant la protection des personnes et des biens.

Le risque majeur est la possibilité d'un événement naturel ou créé par l'action de l'homme, dont les effets peuvent mettre en jeu la vie d'un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de notre société.

Un risque majeur est caractérisé par sa faible fréquence et par son énorme gravité. Son existence est liée à deux facteurs :

- *d'une part à la présence d'un événement, qui est la manifestation d'un phénomène naturel ou anthropique ;*
- *d'autre part à l'existence d'enjeux, qui*

représentent l'ensemble des personnes et des biens (ayant une valeur monétaire ou non) pouvant être affectés par ce phénomène.

Concrètement, l'élaboration du plan local d'urbanisme doit être l'occasion :

- ✓ *d'améliorer la connaissance du risque en compléments des études réalisées par l'État.*
- ✓ *de procéder à un état des lieux de la défense incendie sur la commune,*
- ✓ *de procéder à un diagnostic sécurité routière,*
- ✓ *d'informer la population*
- ✓ *de fixer, à travers le zonage et le règlement du plan local d'urbanisme, des règles de construction interdisant l'augmentation des enjeux dans les zones à risque,*
- ✓ *programmer la réalisation d'équipements ou d'aménagements ayant pour objet de diminuer la vulnérabilité des zones exposées.*

**F
I
C
H
E

n°
4**

Les Risques Naturels

Catastrophes naturelles

Les données ci-dessous sont extraites du portail internet de la prévention des risques majeurs ([lien vers prim.net](http://www.prim.net)) :

Inondations et coulées de boue

date événement : 04/06/1985 au 07/06/1985
arrêté de catastrophe naturelle du : 02/10/1985
paru au Journal Officiel du : 18/10/1985

Inondations et coulées de boue

date événement : 20/05/1986 au 21/05/1986
arrêté de catastrophe naturelle du : 30/07/1986
paru au Journal Officiel du : 20/08/1986

Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain

date événement : 25/12/1999 au 29/12/1999
arrêté de catastrophe naturelle du : 29/12/1999
paru au Journal Officiel du : 30/12/1999

Inondations et coulées de boue

date événement : 03/06/2000 au 03/06/2000
arrêté de catastrophe naturelle du : 06/07/2001
paru au Journal Officiel du : 18/07/2001

La commune n'est pas concernée par un Plan de Prévention des Risques Naturels.

Inondation

La commune de Béthancourt en Valois fait partie du bassin Seine-Normandie.

Cette information est disponible sur le site de la Direction Régionale Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie d'Île-de-France à l'adresse suivante : [lien vers DRIEE Île-de-France](http://www.driee-idf.fr).

**L
E
S

R
I
S
Q
U
E
S**

Cavités souterraines et mouvements de terrain

Le Bureau de Recherche Géologiques et Miniers (BRGM) a réalisé en octobre 2011 un inventaire des [cavités souterraines](#) du département de l'Oise.

Les informations concernant les cavités souterraines et les mouvements de terrain sont disponibles sur internet respectivement aux adresses [lien vers Géorisques_cavités souterraines](#) et [lien vers Géorisques_mouvements de terrain](#) et [lien vers la cartothèque DDT](#).

1 cavité souterraine a été recensée sur la commune : [lien vers la fiche](#).

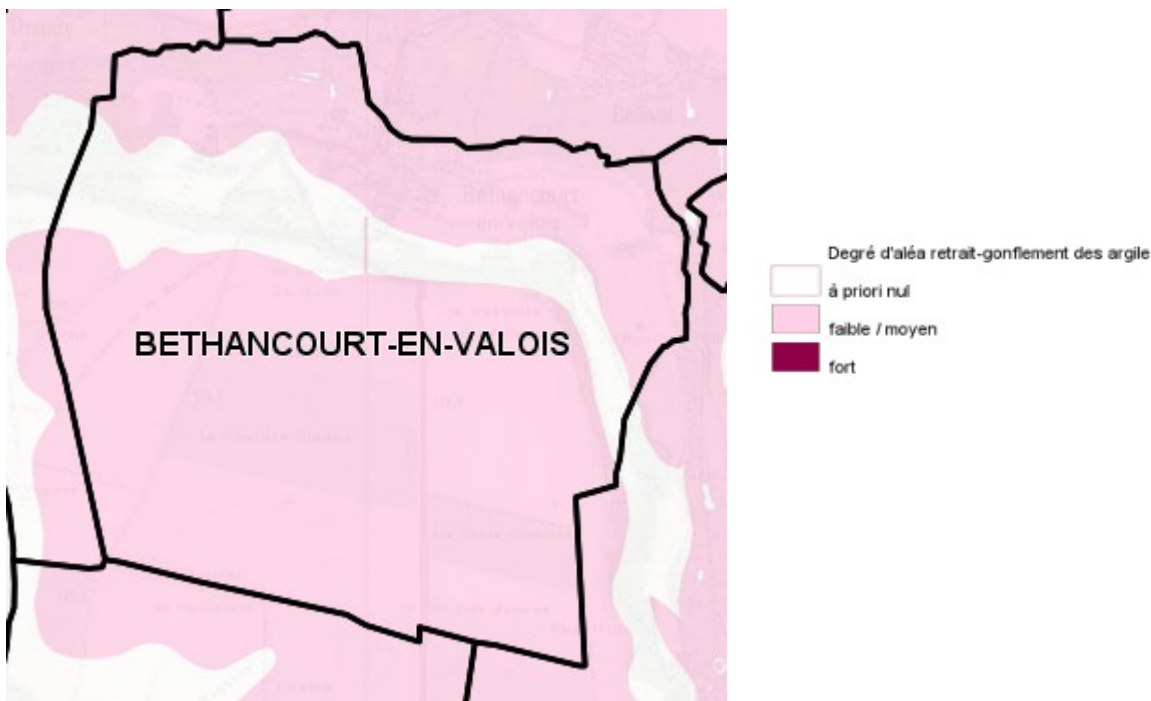
Aucun mouvement de terrain n'a été recensé sur la commune : [lien vers la fiche](#).



Cavités souterraines hors mines	Mouvements de terrain non localisés précisés
▲ carrière	★ affaissement
● cave	● chute de toit
● indéterminé	▼ éboulement
▲ naturelle	↓ effondrement
⚡ ouv militaire	▣ érosion de berge
⚡ ouvrage civil	⊗ glissement
	● tassement

Retrait gonflement des sols argileux

La commune de Bethancourt en Valois est concernée par un retrait gonflement des argiles faible à moyen sur tout ou partie de son territoire. Cette information est disponible sur le site du BRGM à l'adresse suivante : [lien vers Géorisques_retrait gonflement des argiles](#) ou [lien vers la cartothèque DDT](#)



Éolien

La commune de Béthancourt en Valois n'est pas une commune dont le territoire est situé tout ou partie en zone favorable du Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie (SRCAE) de Picardie, entré officiellement en vigueur le 30 juin 2012.

Les Risques technologiques

Les installations classées

La commune n'est concernée par aucun Plan de Prévention des Risques Technologiques.

Aucun établissement à risque soumis à autorisation, au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, n'est recensé sur cette commune.

Cette information est disponible sur le site de la DREAL PICARDIE à l'adresse suivante : [lien vers les installations classées](#).

Les sols pollués

Les données ci-dessous sont extraites du site Basias (inventaire historique de sites industriels et activités de service) à l'adresse suivante : [lien vers Basias](#). Ce site recense, de façon large et systématique, tous les sites industriels abandonnés ou non, susceptibles d'engendrer une pollution de l'environnement.

1 site a été recensé sur le territoire communal (Sté Sindus).

La donnée ci-dessous est disponible sur le site de Basol à l'adresse suivante : [lien vers Basol](#). Ce site du ministère en charge des risques technologiques recense les sites et sols pollués appelant une action des pouvoirs publics à titre préventif ou curatif.

Aucun site n'a été recensé sur le territoire communal.